

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE
MINISTERE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT

COMITE DE SUPERVISION DSRP

DSRP-I

DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA
REDUCTION DE LA PAUVRETE - INTERIMAIRE

Janvier 2002

SOMMAIRE

DECLARATION D'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

INTRODUCTION

I. SITUATION DE LA PAUVRETE ET CADRE MACRO-ECONOMIQUE

- I.1 Perceptions de la pauvreté
- I.2. Etat et profil de la pauvreté
- I.3 Bilan du programme de lutte contre la pauvreté 1997-2000
- I.4 Cadre macro-économique et situation des finances publiques
- I.5 Profil de la dette publique
- I.6 Forces et faiblesses des programmes de lutte contre la pauvreté et des politiques macro-économiques

II. STRATEGIES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

- II.1 Objectifs de réduction de la pauvreté 2002-2004
- II.2 Stratégies de réduction de la pauvreté
 - II.2.1 Assainissement du cadre macroéconomique
 - II.2.2 Promotion du Secteur Privé et Développement Rural
 - II.2.3 Amélioration de l'accessibilité et la qualité des services de base
 - II.2.4 Décentralisation
 - II. 2.5 Bonne Gouvernance et Renforcement des Capacités
 - II. 2.6 Renforcement de la sécurité
- II.3 Politiques Macro-économiques 2002-2004
 - II.3.1 Cadre Macro-économique
 - II.3.2 Politique budgétaire
 - II.3.3 Secteur Financier
- II.4 Politiques Sectorielles 2002-2004
 - II.4.1 Secteurs Productifs
 - II.4.2 Secteurs Sociaux et Infrastructures de base
- II.5 Intégration régionale
- II.6 Coût et Cadrage budgétaire 2002-2004

III. AGENDA D'ELABORATION DU DSRP FINAL ET PROCESSUS PARTICIPATIF

IV. SUIVI ET EVALUATION

- IV.1. Indicateurs et instruments de suivi et d'évaluation
- IV.2 Cadre institutionnel

Annexes

RESUME

DECLARATION D'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus DSRP dès le sommet de Libreville en janvier 2000. Après avoir mis le cadre institutionnel de pilotage en juillet 2000 puis confirmé en février 2001, l'équipe s'est mise au travail selon l'approche participative après des consultations auprès de l'ensemble des couches de la population au niveau central que régional (administration, société civile, secteur privé, élus...), de même que les partenaires au développement, pour préparer un DSRP-Intérimaire en discussion depuis octobre 2001, après l'atelier de lancement du 28 Mai 2001 par le Premier Ministre, Ministre de la Planification du Développement, et Chef du Gouvernement. Depuis 1997, la Côte d'Ivoire dispose d'un programme de lutte contre la pauvreté, mais le Gouvernement de la deuxième République s'est engagé à faire de la réduction de la pauvreté l'axe essentiel de son programme de développement. Le DSRP-I s'est préparé dans la perspective du DSRP final dont le premier draft est prévu pour juillet 2002.

C'est dans le cadre de cette nouvelle approche que le Gouvernement présente l'actuel document dit ***DSRP Intérimaire*** qui comprend :

- ***la situation de la pauvreté (perceptions, profil et politiques) ;***
- ***la définition d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) ;***
- ***un cadre macro-économique fiable qui assure la croissance économique;***
- ***un paquet d'activités de réduction de la pauvreté (annexe);***
- ***un agenda pour le DSRP final et l'approche participative ;***
- ***le mécanisme de suivi-évaluation.***

PARTIE I : SITUATION DE LA PAUVRETE ET CADRE MACRO-ECONOMIQUE

I.1 PERCEPTIONS DE LA PAUVRETE PAR LES POPULATIONS

Concept et définitions de la pauvreté La pauvreté est un concept, multidimensionnel et complexe. Sa définition revêt trois aspects : **monétaires et financiers, accessibilité et psychosociologiques**. La pauvreté est vécu aussi bien au plan individuel que collectif. La pauvreté peut être également perçue comme un sentiment d'insécurité, de précarité, d'exclusion, de vulnérabilité et d'impuissance.

Causes de la pauvreté Les causes de la pauvreté sont multiples et diverses. Elles affectent les populations différemment selon les régions et se situent à plusieurs niveaux : économique, institutionnelle et de gouvernance, démographique, culturel et social et autres.

I. 2 POPULATION, ETAT ET PROFIL DE LA PAUVRETE

Situation démographique :

Les principales caractéristiques de la population sont :

- 15.366.672 hab au RGPH 1998 avec 3,3% de croissance démographique ;
 - un rapport de masculinité de 104 hommes pour 100 femmes ;
 - une population jeune avec 43% de la population de moins de 15 ans ;
 - un rapport de dépendance de 142 personnes inactives pour 100 actifs en 1998 ;
 - la population est inégalement répartie sur le territoire national, avec 78% occupant 47% du territoire national dans le sud forestier contre 22% de la population sur 53% de la superficie du territoire national dans la zone de savane ;
-
- la fécondité est très élevée, précoce et rapprochée avec un ISF de 5,3 en 1998 ;
 - la mortalité générale est en hausse avec un taux de 15 ‰ lié au VIH/SIDA et à la recrudescence de certaines épidémies. Le taux de mortalité infantile est de 112‰ en 1999 et la mortalité maternelle est de 597 décès pour 100.000 naissances vivantes ;
 - la proportion de la population étrangère est de 26% de la population totale en 1998 ; le taux d'urbanisation est de 43% en 1998.

Depuis 1985, l'Institut National de la Statistique (INS) a procédé à plusieurs enquêtes auprès des ménages de type budget-consommation, puis niveau de vie pour apprécier l'état de pauvreté des populations (1985,1993,1995,1998

Profil de la pauvreté en Côte d'Ivoire En ce qui concerne le revenu des ménages, les analyses de l'INS se fondent sur deux seuils relatifs de pauvreté :

- le seuil supérieur de pauvreté relative correspondait à 75.000 F. CFA en 1985 par an et par tête, à 101.340 F.CFA en 1993, à 144.800 F.CFA en 1995 et à 162.800 CFA en 1998 ;
- le seuil inférieur ou le seuil d'extrême pauvreté correspondant à 64.465 F.CFA par personne et par an en 1993, à 94.600 F.CFA en 1995, et à 95.700 FCFA par an et par tête en 1998.

Incidence de la pauvreté :

Les Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVM) réalisées par l'INS, ont permis d'établir que sur la base du seuil de pauvreté respectivement à 75.000 francs par an et par tête en 1985, 101.340 en 1993, 144.800 en 1995 et 162.800 en 1998, le **taux de pauvreté qui était de 10% en 1985 est passé à 32,3% en 1993, puis à 36,8% en 1995 pour s'établir à 33,6% en 1998.**

L'amplification des inégalités de revenu : En 1998, les 10% les plus riches cumulent un niveau de revenu total 12,4 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres contre 9,1 en 1993 et 8,8 en 1995. Les 50% les plus pauvres cumulent au total moins du quart des revenus totaux nationaux et les 80% les plus pauvres, cumulent seulement 52% des revenus totaux. En 1998, les 20% les plus riches détiennent 48% du revenu total estimé. Entre 1995 et 1998, malgré une amélioration du niveau des revenus de 11,5%, leur distribution est devenue plus inégalitaire.

Selon les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages 1998, **les groupes socio-économiques les plus touchés par cette pauvreté sont :**

- la moitié des agriculteurs pratiquant les cultures de produits vivriers ;
- 45% des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation ;
- le tiers des ménages d'employés agricoles ;
- le quart des employés du secteur informel ;
- près de 30% des indépendants du secteur privé informel ;
- plus de 50% des pauvres sont des femmes

Les actions engagées par le gouvernement depuis plusieurs années ne semblent pas avoir créé des effets escomptés permettant de réduire la précarité des conditions de vie des populations surtout dans les villes de l'intérieur et dans certaines zones rurales comme en Savane Rurale. **Les limites des politiques publiques semblent être liées, à la faible utilisation des approches participatives dans les différents programmes, à l'insuffisance de ciblage des catégories et des régions.**

I. 3 BILAN DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (1997- 2000)

En 1994, la dévaluation du FCFA et l'inflation mécanique qui en a résulté, ont conduit à une érosion du pouvoir d'achat. Face à cette situation, le Gouvernement a préparé et adopté selon une approche participative un Programme de Lutte contre la

Pauvreté en juin 1997 (PNLP) piloté par le Ministère de la Planification du Développement.

Objectifs du PNL (97-2000)

Les objectifs du PNL sont : (i) renforcer et consolider la croissance économique ; (ii) réduire la proportion des ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté de 36,8% en 1995 à moins de 25% en 2002 ; (iii) améliorer le pouvoir d'achat des populations ;(iv) renforcer les capacités institutionnelles au niveau national, régional et local dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales.

Stratégies

Au niveau central et décentralisé, il s'agit de : (i) mener des actions en faveur des populations défavorisées par un meilleur ciblage des mesures, des investissements et des interventions ; (ii) redéfinir le rôle des autorités décentralisées afin qu'elles puissent assurer la mise en œuvre au plan local d'un programme de développement économique et social ; (iii) créer un partenariat plus fécond entre les autorités locales, les ONGs, le secteur privé, la société civile et les pouvoirs publics ; (iv) poursuivre la politique de rééquilibrage inter-régional ; (v) accélérer le processus de décentralisation ; (vi) rendre opérationnelles les structures de participation des populations dans les prises de décisions.

Conclusions partielles

Le bilan permet de conclure que certains progrès ont été réalisés en matière d'accessibilité des populations aux services sociaux de base (amélioration du taux de scolarisation , du ratio de couverture médicale, des offres d'emplois, de l'habitat, de l'électrification rurale et de l'accès à l'eau potable) entre 1994 et 1998, en témoigne les indicateurs précités et la baisse de l'incidence de la pauvreté de 36,8% en 1995 à 33,6% en 1998. Néanmoins, la situation s'est tassée, voire davantage dégradée en 1999 et 2000. En effet, le revenu par tête des populations a chuté, l'incidence du VIH/SIDA s'est accru, la qualité des services sociaux ne s'est pas améliorée, la capacité d'absorption demeure faible avec des déficits en infrastructures de base (classes non construites ou inachevées, centres de santé existantes non opérationnels) et la persistance de problèmes de gouvernance perturbant la gestion de nombreux programmes. Les approches participatives et la décentralisation dans la gestion des programmes demeurent faibles conduisant à un mauvais ciblage des projets. La période de transition et l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs a entraîné la suspension de nombreux programmes avec les partenaires au développement (entretien routier par exemple).

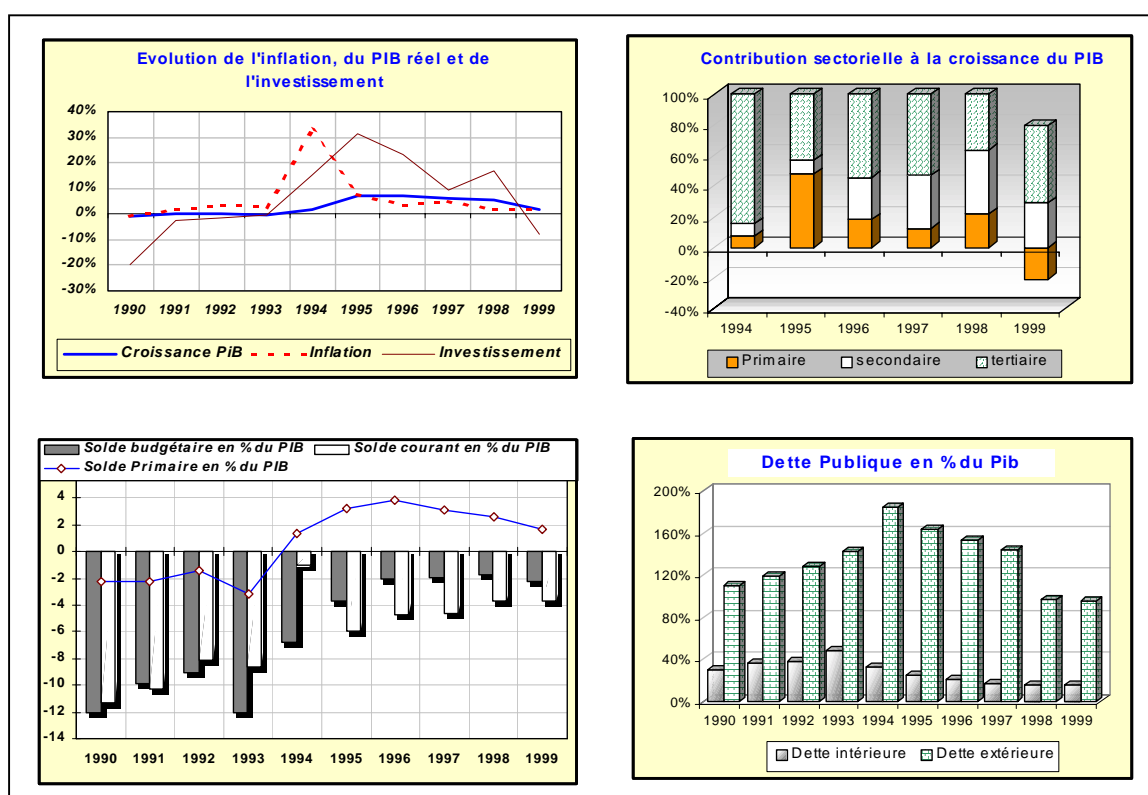
Il ressort de tout ce qui précède que malgré les acquis, le nombre des pauvres demeure encore important et les inégalités entre non pauvres et pauvres se creusent davantage. Aujourd'hui, les 10% les plus riches consomment 13 fois plus que les 10 % les plus pauvres. Plus de la moitié de la population est analphabète et 35% des enfants en âge d'être scolarisé ne fréquentent pas l'école. le VIH/SIDA sape sérieusement et pernicieusement la base de l'économie, ébranle le système éducatif, de défense et de sécurité. En milieu rural, le pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable et à l'électrification demeure encore faible.

I.4 SITUATION MACRO-ECONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES

Ce paragraphe traite de l'évolution récente de l'économie ivoirienne et des finances publiques.

Evolution récente de l'Economie Ivoirienne

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour une politique économique libérale basée sur l'initiative privée et l'ouverture aux capitaux extérieurs. Cette politique économique a enregistré une performance remarquable de 1980 à 1990 avant de connaître une crise économique de 1980 à 1993. **La dévaluation du franc CFA en 1994 a permis à la Côte d'Ivoire, grâce entre autre à la compétitivité retrouvée,** de renouer avec la croissance de 1994 à 1999. Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999, a entraîné un repli économique et l'année 2000 s'est soldée par une croissance du PIB de -2,4%.



Situation 2001 et Programme intérimaire (juillet -décembre 2001)

En février 2001, le Gouvernement a repris les discussions avec la communauté financière internationale dont les conclusions ont permis l'approbation le 31 août 2001 à un Staff Monitoring Program (SMP) de juillet à décembre 2001 avec le FMI dans le cadre des consultations de l'Article IV. Ce SMP a pour objectifs de : (i) restaurer la confiance dans la gestion macro-économique ; (ii) *établir une base d'appréciation pour la reprise d'un programme bénéficiant de l'appui du FMI dans le cadre d'un accord FRPC* ; (iii) stabiliser les finances publiques ; (iv) mettre en œuvre des réformes structurelles ; (v) restaurer les relations financières normales avec l'ensemble des partenaires extérieurs. De manière spécifique, le SMP devrait permettre : (i) une croissance du PIB autour de -0,1% contre -2,4% en 2000 ; (ii) un budget sécurisé visant un déficit budgétaire nul ; (iii) un taux d'inflation de 4% en moyenne annuelle et (iv) un déficit de la

balance courante de plus de 5% du PIB.

A fin décembre 2001, les dépenses globales devraient s'établir à 1236 milliards, soit 147 milliards de moins que prévu. Le solde budgétaire global ressortirait ainsi positif à 74 milliards contre un déficit attendu de 78,9 milliards.

Mesures structurelles

Filière café/cacao

Les mesures suivantes ont été prises : (i) achèvement de la liquidation de la Caistab le 15 septembre 2001 ; (ii) mise en place de l'ARCC pour le cadre réglementaire et la BCC pour la commercialisation ; (iii) mise en place d'un mécanisme transitoire pour la campagne 2001-2002 depuis le 15 octobre 2001 avec un prix minimum aux producteurs de 325 FCFA/kg pour le cacao bord champ qui vient d'être porté à la hausse (475 FCFA/kg) grâce à une amélioration des cours mondiaux.

Secteur Energie

En vue de résorber le déficit estimé pour la fin de l'année 2001 à 51,9 milliards, les actions ont porté sur : (a) l'augmentation de 10% en moyenne des tarifs de l'électricité (b) la rétrocession par l'Etat de la TVA à 11,11% et la prise en charge de la dette avalisée qui s'élève à 17 milliards par an en vue de soutenir le secteur ; (c) le recouvrement des arriérés de la Volta River Authority (VRA) du Ghana ont fait l'objet de paiement dont 7,5 millions de dollars US ont fait l'objet de paiement sur 15 millions de dollars attendus d'ici la fin de l'année ; (d) la réalisation d'économies ; (e) le paiement régulier par l'Etat de ses factures courantes

Secteur financier

Les actions de réformes concernent les trois établissements financiers suivants : (i) la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) ;(ii) la Caisse d'Epargne et des Chèques Postaux (CECP) ;(iii) la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

I.5 PROFIL DE LA DETTE PUBLIQUE

.En 2000, le stock de la dette publique extérieure se situait à 6326 milliards et le service à 678 milliards **Quant au service de la dette extérieure, de 678,9 milliards en 2000, il absorbe ainsi près de 50% des recettes fiscales avec un encours représentant 101% du PIB. Face à cette situation, le Gouvernement souhaite présenter à ses partenaires multilatéraux et bilatéraux, un dossier pour l'initiative PPTE pour laquelle la Côte d'Ivoire est déjà éligible depuis 1998.**

I.6 FORCES ET FAIBLESSES DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE CROISSANCE

Forces et Atouts :

➤ **Un potentiel économique et humain important ;**

- **Un climat propice à l'agriculture**
- **Des infrastructures de transport et de télécommunication de premier plan et un riche potentiel touristique ;**
- **L'intégration sous-régionale, la stabilité monétaire et la maîtrise de l'inflation ;**
- **L'existence d'un programme de lutte contre la pauvreté et des acquis dans les réformes pour la promotion du secteur privé**

Contraintes et faiblesses

- **Le poids trop important des produits primaires**
- **La faiblesse des investissements**
- **La fragilité des finances publiques**
- **Le poids trop important de la dette**
- **La fragilité de la structure financière et la limitation des instruments de paiement**
- **Le coût élevé des facteurs**
- **L'insuffisance de l'entrepreneuriat national**
- **Un fort croît démographique**
- **La pauvreté grandissante et les inégalités croissantes**
- **L'expansion du VIH/SIDA**
- **Les insuffisances de l'appareil statistique**
- **La turbulence politique et la sécurité**
- **L'insuffisance de l'Administration, de l'appareil judiciaire et problèmes de bonne gouvernance**
- **la faiblesse de la décentralisation, de l'aménagement du territoire et de l'approche participative des populations**
- **La faiblesse de l'encadrement et des services agricoles**
- **La dégradation de la qualité des services sociaux de base**

En conclusion, les programmes de croissance et de réduction de la pauvreté ont bénéficié des ressources dégagées par le binôme café/cacao, mais victime de fluctuations internationales. Ces programmes se sont heurtés à un faible niveau des investissements, une faible participation des populations, notamment une insuffisance de la décentralisation, une dégradation physique et qualitative des services sociaux de base mal repartis, une mauvaise gouvernance dans l'allocation et l'utilisation des ressources, et à un poids excessif de la dette publique sur les ressources.

PARTIE II : STRATEGIES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Cette partie met en exergue les options stratégiques du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté pour la période 2002-2004. Elle présente les objectifs et les stratégies basés sur une croissance économique forte et une accessibilité équitable aux services sociaux de base en vue d'assurer de façon durable la réduction de la pauvreté. Elle tient compte des aspirations des populations, des forces et faiblesses des programmes antérieurs.

OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES

L'objectif principal de la réduction de la pauvreté est, à moyen terme, de réduire l'incidence de la pauvreté de 33,6% en 1998 à 30% en 2005.

De manière spécifique, il s'agit de :

- i) Parvenir à une croissance économique de 3% en 2002 et plus de 4% en moyenne sur la période 2003-2005, créer des emplois et accroître le revenu des populations, notamment celui des pauvres ;
- ii) Assurer de façon équitable l'accès des populations aux services sociaux de base et à un cadre de vie décent;
- viii) Réduire les inégalités et les disparités régionales et locales.

STRATEGIES

Ces objectifs s'appuient sur les **axes stratégiques prioritaires** suivants :

- 1er/. Assainissement du cadre macroéconomique ;***
- 2ème/. Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance, et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emplois ;***
- 3ème/. Amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base ;***
- 4ème/. Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales ;***
- 5ème/. Promotion de la bonne Gouvernance et du renforcement des capacités dans le sens d'assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources ;***
- 6ème/. Renforcement de la sécurité des personnes et des biens.***

Assainissement du cadre macroéconomique

Sur la base de l'état d'avancement du SMP et des enjeux de réduction de la pauvreté, le Gouvernement se fixe les objectifs macro-économiques pour la période 2002-2004, suivants :

- (i) relancer l'économie en réalisant un taux de croissance réel du PIB de 3 % en 2002, 4,5% en 2003, puis plus de 5% dès 2004 ;
- (ii) réaliser un déficit budgétaire de 0,6% en 2002, et ramener le budget à l'équilibre dès 2003 ;
- (iii) maintenir le taux d'inflation aux alentours de 3 % sur la période 2002-2004;
- (iv) réduire le déficit du compte courant extérieur à 2% du PIB en 2002 et 1 % en 2004 ;

Le taux d'investissement passera de 11% en 2001 à 13% en 2002, et 15,2 % en 2004. La part de l'investissement privé passera de 9,1% en 2001 à 9,8% en 2002 pour atteindre 12% du PIB en l'an 2004. Les investissements privés seront tirés par l'agro-industrie et le BTP en 2002. L'épargne intérieure brute passera de 21% en 2002 à 23% en 2004. La consommation finale des ménages sera l'un des piliers de la croissance en 2002

La réussite de ce programme débouchera sur la signature d'un programme triennal dit FRPC en 2002 dont les grands axes sont : (a) la consolidation des finances publiques ; (b) l'amélioration des conditions de vie des ménages ; (c) la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion financière ; (d) l'accélération des réformes structurelle

Promotion du secteur privé

Objectifs

De manière spécifique, les objectifs du secteur privé sont : **(i)** accroître la production industrielle (21,5% du PIB en 2001 à 23,5% du PIB en 2005) et développer un tissu dense de PME-PMI ; **(ii)** promouvoir la diversification industrielle et accroître les exportations ; **(iii)** accroître les revenus et les emplois ; **(iv)** améliorer la compétitivité des entreprises privées et de l'économie en général en maintenant les gains acquis de la dévaluation du FCFA de 1994.

Stratégies

Pour atteindre ces objectifs, les orientations stratégiques prioritaires sont : (i) poursuite du désengagement de l'Etat (préparation, adoption et mise en œuvre d'une lettre de politique des privatisations) ; **(ii) transformation des produits agricoles et promotion des NTIC** ; (iii) réduction des coûts des facteurs ; (iv) amélioration de l'environnement juridique, judiciaire, légal, réglementaire et incitatif des affaires; (v) **développement du marché financier et amélioration de l'accès des entreprises et des promoteurs aux services financiers de qualité y compris l'accès au crédit** ; (vi) renforcement de la sécurité des biens et des personnes ; (vii) renforcement de l'intégration sous-régionale et promotion de l'accès aux marchés extérieurs ; **(viii) promotion de l'entrepreneuriat féminin en vue d'accroître le revenu des femmes.**

Développement rural

Objectifs

A ce niveau les objectifs visés sont : (i) améliorer la compétitivité et la productivité des activités en milieu rural ; - (ii) rechercher l'autosuffisance et la sécurité alimentaires ; - (iii) réhabiliter le patrimoine forestier ; et (iv) améliorer le revenu des producteurs et réduire les disparités locales et **la pauvreté en milieu urbain.**

Stratégies

La réalisation de ces objectifs s'articulent autour des orientations stratégiques suivantes : (i) Modernisation, mise en place des services agricoles et redynamisation de la recherche scientifique appliquée ; (ii) Diversification et valorisation des productions (agriculture vivrière, notamment le riz, la pêche et l'élevage, les cultures d'exportation dont le café-cacao, la filière coton , les autres filières) ; (iii) Amélioration des circuits de commercialisation et des techniques de conservation des produits ; (iv) Poursuite du désengagement de l'Etat, libéralisation de l'activité agricole et de la commercialisation des produits ; (v) Développement des statistiques agricoles, (vi) Mise en place d'un financement de la filière agricole ; (vii) Sécurisation foncière (application du nouveau Code Foncier rural adopté en décembre 1998), **préservation de l'environnement et mise en œuvre de la nouvelle politique forestière ;(viii) accès des populations rurales aux services sociaux de base, notamment les femmes, les plus pauvres, et réduction de l'incidence du VIH/SIDA en milieu rural.**

Amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base

Objectifs

Face aux limites et faiblesses des programmes de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement vise les objectifs suivants : (i) Assurer l'éducation de tous et garantir la gratuité de l'école au primaire ; (ii) Assurer l'accès des populations aux soins de santé et garantir l'assurance maladie universelle ; (iii) Améliorer et moderniser les infrastructures de base (hydraulique, assainissement, entretien routier, téléphonie et électrification rurale), l'habitat, le cadre de vie, protéger et préserver l'environnement ; (iv) Assurer la promotion et la participation des femmes et des jeunes ; (v) Réduire l'incidence du VIH/SIDA ; (vi) **Réduire les inégalités et les disparités régionales et locales et favoriser l'accès large des populations à la propriété foncière. Ces objectifs sont en adéquation avec les objectifs du millénaire approuvés par les Nations Unies.**

Stratégies

Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour améliorer l'accessibilité équitable et la qualité des services de base : (i) la généralisation progressive de la gratuité et de l'école obligatoire **pour atteindre les pauvres**; (ii) la promotion de l'assurance maladie universelle pour permettre à tous d'accéder aux soins de santé, **notamment les pauvres** ; (iii) l'approche participative par la décentralisation et l'aménagement du territoire pour moderniser les infrastructures et réduire les inégalités et disparités régionales; (iv) la prise en compte de la dimension genre et environnement dans les programmes de développement.

Décentralisation

Objectifs

La décentralisation vise trois objectifs principaux : (i) rapprocher l'administration du citoyen, par la création de structures décentralisées aux niveaux régional et local ; (ii) renforcer la participation démocratique du citoyen, afin d'associer les populations (**y compris les pauvres**) à la gestion de leurs propres affaires ; et (iii) assurer le développement économique et social en favorisant les équipements à un meilleur coût et en mettant en œuvre l'aménagement du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, les objectifs du Gouvernement sont de : (i) promouvoir un développement cohérent du territoire national ; (ii) rationaliser les investissements publics en exploitant au mieux les potentialités et les ressources locales, **et en préservant l'environnement** ; et (iii) réduire les disparités régionales et locales.

Stratégies

La stratégie en matière de décentralisation repose sur : (i) la définition des missions à transférer et leur transfert (mise en place des conseils généraux pour les départements en 2002) ; (ii) la rationalisation de la gestion du personnel des collectivités décentralisées (application de la Loi sur le cadre organique des collectivités décentralisées) ; (iii) l'accélération de la déconcentration en vue d'accompagner le processus de décentralisation (**mise en place d'un plan de la déconcentration avec répartition des tâches entre services centraux et déconcentrés**) ; (iv) le renforcement des capacités des élus et du personnel local ; (v) la valorisation de l'expertise locale ; (vi) la modernisation des moyens de gestion des collectivités décentralisées ; (vii) la mobilisation des ressources propres et extérieures ; (viii) la participation et l'implication du secteur privé et de la société civile dans le développement local.

Promotion de la bonne Gouvernance et du renforcement des capacités

Objectifs

Il s'agit de : (i) assurer la plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques, (ii) éradiquer la corruption et la mauvaise gestion ; (iii) renforcer l'Etat de droit et la culture démocratique (iv) garantir l'accès des pauvres et **des femmes** aux services ; (v) assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources et (vi) renforcer les capacités des populations (public, secteur privé, société civile) en vue d'une meilleure participation au processus de décision et de mise en œuvre des programmes de développement.

Stratégies

Pour asseoir une véritable culture de bonne gouvernance, le Gouvernement a une stratégie axée sur : (i) la planification stratégique ; (ii) l'éducation, la dissuasion, le contrôle et le système de sanction/récompense ; (iii) l'efficacité dans la gestion des ressources publiques et **l'utilisation des NTIC par l'Administration (développement de sites Internet), et la mise en place de normes de gestion dans les structures publiques et para-publiques** ; (iv) la consolidation des réformes institutionnelles et économiques ; (v) le renforcement de la justice, la réforme de l'Administration et de sécurité des biens et des personnes ; (vi) la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ; et (vii) le renforcement de la société civile et de la presse afin qu'ils jouent leur rôle d'acteurs privilégiés de la bonne gouvernance.

Renforcement de la sécurité des personnes et des biens

Objectifs

Les objectifs du système de sécurité visent à (i) garantir la sécurité des personnes et des biens ; (ii) créer un cadre propice aux investissements ; (iii) rapprocher les services de sécurité auprès des populations et moderniser les moyens des services et d'intervention.

Stratégies

-Au niveau du personnel (i) mise en œuvre d' un programme de formation (800 agents à recruter par an) et de redéploiement rationnel ; (ii) renforcement des unités, notamment d'élite contre le banditisme; (iii) motivation des agents (salaires, logements, prise en charge des risques d'accidents ; santé du personnel notamment lutte contre le VIH/SIDA; mise en application du nouveau statut du personnel de la police).

-Accroissement des Moyens et modernisation des structures (i) remise en état des véhicules et nouvelles acquisitions notamment des véhicules de maintien de l'ordre et lutte contre la criminalité avec dotation en carburant des différents services ; (ii) informatisation des services de Police ; (iii) acquisition des moyens de communication et protection du réseau de communication de la Police et fournitures de Scanner pour les contrôles ; (iv) Création et modernisation des Structures (nouvelles unités de CRS - BAE -FIR- police maritime; élaboration d'une cartographie des zones sensibles et mise en place de la Banque de Données Nationales Sécurité).

- Modernisation et renforcement de la capacité et de l'indépendance de la justice(i) accroissement et renforcement des magistrats et auxiliaires de justice ; (ii) modernisation de l'appareil judiciaire (iii) réforme du Conseil National de la Magistrature et du contrôle des institutions judiciaires(iv) mise en place des nouvelles institutions judiciaires.

COÛT ET CADRAGE BUDGETAIRE

Tableau des dépenses publiques (hors salaire) de réduction de la pauvreté (2002-2004)

SECTEURS PRIORITAIRES	2002		2003		2004	
ASSAINISSEMENT, PLANIFICATION ET GESTION MACROECONOMIQUE	55,2	12,8%	56	12,8%	55,5	11,6%
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET AGRICULTURE	63,2	15,1%	65,9	15,1%	65,3	13,6%
ACCESSIBILITE AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	253,6	63,45%	277,1	63,45%	318,4	66,5%
DECENTRALISATION	27	6,87%	30	6,87%	32	6,69%
GOVERNANCE ET SECURITE	9,2	1,76%	7,7	1,76%	7,3	1,53%
TOTAL	408,2	100%	436,7	100%	478,5	100%

En milliards FCFA

PARTIE III. AGENDA DU DSRP ET PROCESSUS PARTICIPATIF

L'agenda d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté comprend les quatre grandes phases suivantes :

- **mise en place du cadre institutionnel de pilotage du processus DSRP ;**
- **la préparation méthodologique et de sensibilisation ;**
- **l'élaboration du DSRP Intérimaire ; et**
- **préparation et élaboration du DSRP final.**

L'élaboration du DSRP Final est prévue pour s'achever en juillet 2002 (premier draft). Elle permettra de répondre aux questions signalées lors du DSRP-I, à savoir :

- **Quel est l'état de la pauvreté avec l'impact de la transition militaire et son incidence sur la base du PIB/hab en 2000 ?**
- **Quels sont les piliers d'une croissance forte et durable créant de la richesse et de l'emploi, notamment pour les pauvres ? Quel niveau d'emplois ?**
- **Comment prendre en compte la dimension, les spécificités et priorités régionales en rapport avec les stratégies nationales ?**
- **Comment faire refléter la question du processus de décentralisation, notamment le transfert de compétence et le rythme ?**
- **Comment intégrer la question du genre ?**
- **Quelle place donner à la société civile ?**
- **Quels sont les indicateurs de suivi, d'évaluation (in put/ou put) et d'impact qu'il faut retenir pour mesurer les efforts accomplis ?**

Les activités principales identifiées sont :

- ***enquêtes et études ;***
- ***mise en place d'une base de données et d'indicateurs ;***
- ***exploitation des résultats des ateliers régionaux***
- ***discussions thématiques et approfondissement des stratégies sectorielles***
- ***renforcement des capacités techniques et institutionnelles ;***
- ***renforcement de l'approche participative ;***
- ***préparation et mise en œuvre d'une stratégie de communication ;***
- ***rédaction du DSRP-Final ;***
- ***discussions du document ;***
- ***validation du DSRP-Final ;***
- ***suivi et évaluation.***

Approche participative En définitive, les populations sont d'accord pour indiquer que l'approche participative passe par une implication dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Elles estiment qu'elle passe par une responsabilisation des acteurs locaux et le renforcement des capacités. Des actions seront menées en direction des populations et différents partenaires nationaux et internationaux en vue de traduire l'approche participative qui se fait à deux échelons, à savoir, central/national et régional/local :

- validation du DSRP-I (séminaire national sous l'égide du Comité National Consultatif avec la participation de tous les acteurs et les bénéficiaires);
- examen des résultats des ateliers régionaux avec formulation de stratégies régionales au plan régional/local (prise en compte des besoins et priorités régionales et locales);
- discussions thématiques au niveau central (avec la participation des groupes homogènes : administration, secteur privé, société civile, élus) ;
- concertation avec les élus et membres du CES (représentants locaux et leaders d'opinion) ;
- formulation concertée du DSRP-Final (comité de rédaction incluant l'administration, le secteur privé et la société civile);
- validation du DSRP-Final (séminaire national sous l'égide du Comité National Consultatif avec tous les partenaires nationaux (centraux/régionaux) et internationaux..

Suivi et évaluation pour la préparation du DSRP

Conformément à son mandat, le Comité de Supervision est chargé du suivi de l'évaluation de la préparation du DSRP. Le Président du Comité réunit le Comité une fois par trimestre et chaque fois que besoin est nécessaire. Le Secrétariat procède à la convocation de ses membres, produit les rapports d'étapes, et les comptes rendus de réunions. Le Comité s'appuie sur la Direction Générale du Plan, la Direction Générale de l'Economie (Direction de la Prévision), l'INS, le BNETD et le BUNAP. Le Comité travaille avec le Secteur Privé et la Société Civile à travers leurs représentants (Organisations professionnelles, Syndicats , ONGS, Associations...). Le Comité prépare l'Agenda du processus DSRP et procède à sa mise à jour régulière. Une réunion périodique mensuelle aura lieu avec respectivement les Ministères, le Secteur Privé, la Société Civile, et les Partenaires au développement, une fois par mois sous la Présidence du Comité de Supervision pour faire le point de l'état d'avancement du DSRP.

Le Comité National Consultatif se réunit 2 fois par an. Il se réunira pour valider le DSRP-I en janvier 2002, et le DSRP-Final en juillet 2002. De même qu'en 2003 pour la mise en œuvre. Les Comités Régionaux et Locaux seront mis en place progressivement et procéderont régulièrement au suivi du processus DSRP au plan régional et local. Dans le cadre de la cohérence des activités sur la FRPC avec le DSRP, un programme de travail sera établi entre le Secrétariat Général aux Réformes Structurelles et le Comité de Supervision DSRP.

PARTIE IV : SUIVI ET EVALUATION

Suivi quantitatif et qualitatif

Le suivi de la mise en œuvre du DSRP exige de disposer d'une batterie d'indicateurs pertinents et facilement mesurables en rapport avec les objectifs et les stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté. Onze secteurs jugés comme étant le « noyau dur » du processus DSRP feront l'objet de suivi particulier. En annexe figure la liste des variables et indicateurs à suivre, et à collecter avec mention de la périodicité, le mode de collecte (source des données), et le collecteur responsable. ***L'INS est chargé de coordonner l'ensemble des opérations statistique et la Direction Générale du Plan de préparer et suivre le tableau de bord des indicateurs*** Cela se traduira par un programme approprié d'investigation statistiques qui figurera dans le DSRP-Final, où chaque projet sera apprécié par des indicateurs spécifiques de progrès.

Cadre institutionnel actuel de pilotage et de concertation

Le Gouvernement a mis en place depuis juillet 2000, et confirmé en février 2001 un cadre institutionnel de concertation et de pilotage (voir annexe) :

- ***le Comité National Consultatif DSRP*** (arrêté N° 54/PM du 25 juillet 2000 puis confirmé par arrêté N° 36 /PM du 27 février 2001) est chargé de (i) examiner et valider l'agenda et le projet DSRP avant son adoption par le Gouvernement ; (ii) s'assurer de la prise en compte de l'approche participative et de l'appropriation nationale du processus ; (iii) suivre l'évaluation périodique du processus.
- ***le Comité de Supervision DSRP*** (arrêté N°55/PM du 25 juillet 2000 et confirmé par arrêté N° 35 PM du 27 février 2001) ; ce comité est chargé de : (i) préparer l'agenda du processus DSRP ; (ii) superviser et coordonner les travaux de préparation, de consultation, de participation et de formulation du DSRP.

Cadre institutionnel futur de mise en œuvre

Il est important que le Gouvernement mette en place un cadre institutionnel permanent chargé de gérer la mise en œuvre du processus DSRP dès l'adoption du DSRP-Final. Afin d'éviter la prolifération des structures et d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la SRP, une modification sera apportée au Cadre institutionnel actuel de Pilotage du processus DSRP. Ainsi, en lieu et place du Comité de Supervision, une **Coordination permanente** sera mise en place. Elle aura pour mission :

- ***le pilotage du processus DSRP à son terme ;***
- ***la programmation et la budgétisation des actions ;***
- ***la coordination de l'exécution du programme ;***
- ***le suivi des stratégies et mesures ;***
- ***le suivi des indicateurs de performance et d'impact ;***

- *l'évaluation du programme ;*
- *la mise à jour du programme ;*
- *la coordination de toutes ces missions ;*
- *le Secrétariat du Comité National Consultatif.*

Un Coordonnateur du DSRP sera nommé par le Premier Ministre à temps plein avec rang de Conseiller du Premier Ministre. Il sera assisté par :

- un Chargé d'Etudes en Macro-économie et Analyse des Données ;
- un Chargé d'Etudes en Démographie et Politique Sociale ;
- un Chargé d'Etudes en Infrastructures de base
- un Chargé d'Etudes en Communication et Approche Participative.

Il disposera d'un Secrétariat avec une Secrétaire et un(e) Assistant(e) Comptable.

Le Comité de Coordination Technique comprend :

- les représentants de l'Administration : Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Planification du Développement (Direction Générale du Plan), Ministère de l'Economie et des Finances(Direction Générale de l'Economie, Direction Générale du Budget, Direction Générale du Trésor), Ministère d'Etat chargé de l'Intérieur et de la Décentralisation (Direction Générale de la Décentralisation), Ministère de la Justice, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, Ministère du Commerce, Ministère des Infrastructures Economiques, Ministère des Transports, Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Reforme Administrative, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (AGEPE,AGEFOP), Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Ministère chargé de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Ministère délégué chargé de la Lutte contre le VIH/SIDA) ;
- le Secteur Privé ;
- la Société Civile et ;
- les structures telles le BNETD, l'INS, le BUNAP, l'ANADER et ;
- la BCEAO.

Chaque Ministère se dotera d'un Correspondant DSRP pour suivre la mise en œuvre du DSRP dans le département ministériel.

- **Niveau décentralisé et déconcentré (Régional/Local) :** Ces structures seront décentralisées et travailleront avec les structures déconcentrées de l'Etat avec :
 - un Comité Consultatif Régional présidé par le Préfet de Région avec son Secrétariat assuré par un Coordonnateur Régional pour les activités en région ;
 - des Comités Consultatifs Départementaux présidés par le Président du Conseil Général du Département avec un Coordonnateur Départemental ;
 - des Comités Locaux, au niveau communal, présidés par le Maire de la Commune avec un Coordonnateur local.

Rôle des différents partenaires dans l'exécution du Programme

Le programme se présente sous forme de plusieurs volets : développement humain, infrastructures de base, opportunités économiques, femmes, jeunes et promotion de la famille. Plusieurs partenaires sont impliqués dans l'exécution à savoir les administrations centrales, les collectivités décentralisées, le secteur privé, la société civile, les ONGs, les populations elles-mêmes (mutuelles, associations, villages...), les partenaires au développement. L'exécution sera par conséquent de la responsabilité des bénéficiaires sous le contrôle et la supervision de la Coordination DSRP.

Rôle de l'Etat

Les Ministères et les collectivités locales décentralisées sont aussi des structures d'exécution des mesures du programme qui figure au PIP et au Budget de l'Etat. Ils le feront à l'échelon central, décentralisé ou déconcentré. L'Etat n'intervient pas dans les investissements privés dans le cadre de sa politique de désengagement. Néanmoins, il met en place le cadre réglementaire et s'assure de son application. La Coordination se charge de coordonner l'exécution du DSRP en rapport avec la Direction Générale du Plan et la Direction Générale de l'Economie.

Rôle du Secteur Privé

Avec le désengagement de l'Etat et une croissance axée sur la promotion du secteur privé, ce secteur est appelé à exécuter des volets importants du programme par le biais des entreprises et opérateurs privé, notamment les investissements privés au niveau central ou décentralisé. Les opérateurs agricoles, ruraux, industriels ou de services s'engageront dans l'exécution de leurs projets.

Société civile

De plus en plus avec l'approche participative, la Société civile s'impliquera dans l'exécution des programmes pour de nombreux volets à travers des ONGs, des Mutuelles et Associations (femmes, jeunes, groupes d'intérêts divers), des Syndicats, des Communautés religieuses . . . ceci à la base comme à l'échelon central.

Rôle des partenaires au développement

Les partenaires au développement dans le cadre de leurs programmes de coopération qui se référeront au DSRP qui définit les axes stratégiques prioritaires, exécuteront en rapport avec les structures ou populations bénéficiaires (Etat, Secteur Privé, Société Civile, Communautés de base, les mesures et actions identifiées dans ce sens en insérant la dimension appropriation nationale et pérennisation par la formation et le renforcement des capacités des bénéficiaires. La Coordination DSRP se chargera de coordonner les actions des partenaires au développement dans le cadre du DSRP. Le Comité Technique se réunira périodiquement avec les partenaires au Développement.

DECLARATION D'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

Pour la Côte d'Ivoire, le Gouvernement s'est engagé dans le processus DSRP (Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté) en posant plusieurs actes. D'abord, le Gouvernement a participé au sommet de Libreville en janvier 2000, puis aux rencontres qui ont suivi (Abidjan en mars 2000, Yamoussoukro en juin 2000). Ensuite, il a mis en place dès juillet 2000, puis confirmé en février 2001, le cadre institutionnel de pilotage du DSRP, sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre de la Planification du Développement et Chef du Gouvernement. Le 28 Mai 2001, le Premier Ministre présentait la Déclaration du Gouvernement au cours d'un atelier de lancement, à Abidjan qui a vu la participation de 120 personnes provenant de l'ensemble des composantes de la population (administration, secteur privé, société civile, parlementaires, forces de sécurité...), et des partenaires au développement (voir déclaration en annexe). Le Gouvernement s'est engagé dans le processus DSRP pour trois raisons essentielles : d'abord, c'est une opportunité offerte aux pays de formuler leur programme de développement en mettant l'accent sur le problème majeur qui est la pauvreté ; ensuite, c'est un processus participatif qui prend en compte l'aspiration des populations ; et enfin, c'est une initiative à laquelle tous les partenaires nationaux et internationaux adhèrent, multipliant ainsi les chances de succès.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire à l'instar de nombreux pays africains subsahariens a fait de la Lutte contre la pauvreté une préoccupation majeure de son programme de développement. Depuis juin 1997, elle dispose d'un Programme de Lutte contre la Pauvreté. Avec l'avènement de la deuxième République, le 24 octobre 2000, le Gouvernement est déterminé à approfondir la question de la réduction de la pauvreté pour en faire un axe prioritaire de son programme économique et social. Le constat est qu'après plusieurs décennies d'indépendance et malgré de nombreux plans et programmes de développement la pauvreté n'a pu être combattue efficacement et dans de nombreux cas, elle s'est accrue. C'est pourquoi, déjà, en 1995 à Copenhague au Sommet Mondial sur le Développement Social, puis en septembre 1999, les Assemblées Annuelles du FMI et de la Banque Mondiale, la communauté internationale (Nations Unies, Autres multilatéraux et bilatéraux) a approuvé le principe d'adopter un nouveau cadre de formulation des programmes de développement mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, dit Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce cadre est présenté dans un document dit Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

C'est dans le cadre de cette nouvelle approche que le Gouvernement présente l'actuel document dit DSRP Intérimaire qui comprend :

- la situation de la pauvreté (perceptions, profil et politiques) ;
- la définition d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) ;
- un cadre macro-économique fiable qui assure la croissance économique;
- un paquet d'activités de réduction de la pauvreté (annexe);
- un agenda pour le DSRP final et l'approche participative ;
- le mécanisme de suivi-évaluation.

Ce document est le fruit de plusieurs consultations des populations sur le terrain selon une approche participative, de l'exploitation des travaux, d'études, des résultats de travaux de consultants pour des études spécifiques, de l'évaluation des programmes en cours, et de l'exploitation des options du programme présidentiel. Il tient à la fois compte des options de politique économique et sociale du

Gouvernement, et des aspirations des populations, mais aussi des contraintes liées à l'environnement national et international.

PARTIE I : SITUATION DE LA PAUVRETE ET CADRE MACRO-ECONOMIQUE

Cette partie présente les perceptions des populations de la pauvreté, l'état et le profil de pauvreté, le bilan des programmes de lutte contre la pauvreté et la situation économique récente.

I.1 PERCEPTIONS DE LA PAUVRETE PAR LES POPULATIONS

Ce chapitre s'appuie sur les résultats et les conclusions de (i) l'enquête qualitative de 1995 relative à l'évolution du niveau de vie en Côte d'Ivoire ; (ii) l'atelier national de lancement du processus DSRP des 28 et 29 mai 2001 et (iii) dix ateliers régionaux tenus en juillet 2001 à travers la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre du processus participatif.

I.1.1 Concept et définitions de la pauvreté

La pauvreté est un concept, multidimensionnel et complexe. Sa définition revêt trois aspects : monétaires et financiers, accessibilité et psychosociologiques. La pauvreté est vécue aussi bien au plan individuel que collectif. La pauvreté peut être également perçue comme un sentiment d'insécurité, de précarité, d'exclusion, de vulnérabilité et d'impuissance.

Au plan monétaire et financier, la pauvreté est perçue par la population comme étant l'état d'une personne ou d'une collectivité qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins primaires et vitaux. Le niveau de satisfaction de ces besoins varie en fonction des milieux, des modes de vie et des normes ou valeurs sociales admises.

Au niveau de l'accessibilité, la pauvreté est une incapacité, ou un manque d'accès de l'individu aux biens et services sociaux de base (santé, éducation, emploi, eau potable, assainissement, électricité, pistes, etc.).

Au niveau psychosociologique, la pauvreté est un état d'esprit, un sentiment d'exclusion, de frustration par rapport à la famille, au clan et à la communauté (funérailles, mariage, contribution aux activités de développement du terroir, etc.). En outre au plan collectif, une communauté peut se considérer comme pauvre parce que se sentant exclu (enclavement, insuffisamment doté en ressources naturelles, et en infrastructures socio-économiques ou en projets de développement, ou peu de ressortissants dans les emplois de la haute administration ou dans les grandes institutions).

I.1.2. Causes de la pauvreté

Les causes de la pauvreté sont multiples et diverses. Elles affectent les populations différemment selon les régions et se situent à plusieurs niveaux : économique, démographique, culturel et social et autres.

I.1.2.1 Causes économiques, institutionnelles et de gouvernance

Les causes économiques de la pauvreté sont d'origines internes et externes :

Causes internes

Elles sont multiples et liées à :

- la faiblesse de l'Etat et à l'insuffisance des politiques publiques (politiques inadaptées, insuffisance et difficultés financières, mauvaise allocation et utilisation des ressources, inefficacité de la dépense publique, insuffisance

- du processus de planification – budgétisation - paiements, accumulation d'arriérés intérieurs, mauvais ciblage des investissements, faiblesse de l'administration, politique de décentralisation insuffisante) ;
- l'insuffisance et à la dégradation des infrastructures de base, notamment le patrimoine routier et immobilier ;
 - la politique de crédit qui ne favorise pas les investissements productifs (3% des crédits affectés au secteur agricole) ;
 - l'insuffisance de l'encadrement et des services du monde rural avec la liquidation des sociétés d'Etat, l'arrêt de la distribution des semences et engrais (intrants) et celui des investissements sociaux réalisés par les ex-sociétés d'Etat ;
 - la faiblesse des investissements qui n'excède pas 15% du PIB ;
 - l'absence d'incitation aux PME-PMI qui s'appauvrissent avec les difficultés de trésorerie et la diminution des marchés publics et l'échec des fonds sociaux ;
 - la baisse de l'activité économique entraînant fermetures d'entreprises, chômage et sous emplois ;
 - des coûts élevés des facteurs (eau, électricité, télécommunications) ;
 - des frais de scolarité et des soins de santé élevés;
 - un manque d'efficacité dans l'organisation de la commercialisation et la faiblesse des circuits de distribution des produits agricoles, notamment vivriers ;
 - des difficultés d'accès à la terre ;
 - la destruction des plantations et la persistance des conflits éleveurs - paysans ;
 - la persistance de disparités régionales et locales ;
 - la destruction du capital forestier et les méthodes culturales extensives appauvrissant les sols ;
 - l'enclavement et la dégradation du patrimoine routier.

Les causes institutionnelles et la gouvernance

Ces causes peuvent ainsi se résumer :

- les difficultés d'accès aux institutions juridiques et le manque de transparence dans l'appareil judiciaire ;
- la faible implication de la société civile dans la mise en œuvre des réformes économiques et politiques ;
- l'insécurité grandissante comme frein aux investissements ;
- le faible niveau la décentralisation se limitant aux communes et le manque de moyens de ces collectivités ;
- la mauvaise gouvernance économique se traduisant par une mauvaise allocation et utilisation des ressources, la corruption et la fraude.
- le manque de respect des lois et règlements accompagnés d'impunités.

Causes externes

Des situations et des chocs externes contribuent à appauvrir également le pays et ses populations, notamment :

- la chute drastique des cours mondiaux des produits de rente que sont le coton, le café et le cacao et la détérioration des termes de l'échange comme conséquence ;
- la fluctuation des cours du dollar et du pétrole ;
- le poids de la dette extérieure et la contrainte qu'elle représente dans les finances publiques ;
- la diminution de l'Aide Publique au Développement (0,22% du PNB contre 0,7%) et l'insuffisance des investissements directs étrangers vers l'Afrique ;
- le problème d'accès des produits africains aux marchés mondiaux .

I.1.2.2 Causes démographiques et socio-culturelles

Causes démographiques

La pauvreté trouve également son origine dans :

- le taux de croissance démographique de 3,3% est largement supérieur au taux de croissance économique ;
- la forte fécondité exprimée par un ISF (Indice Synthétique de Fécondité) de 5,3 ;
- la morbidité et la mortalité élevées ont contribué à dégrader l'état sanitaire de la population avec le retour de maladies telles la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, le choléra accentuées par le VIH/SIDA. L'espérance de vie a baissé avec 51 ans en 1998 contre 56 ans en 1988 ;
- les migrations internes et externes contribuent à la paupérisation des populations vulnérables.

Causes sociales et culturelles

Le poids des traditions est considéré comme un facteur d'appauvrissement à travers :

- le poids de la famille élargie, la pression du clan, du village, voire de la région constituent des freins à l'épanouissement des individus ;
- le taux de dépendance est également élevé se traduisant par un parasitisme social ;
- les traditions défavorables à la scolarisation des filles (mariage et fécondité précoces, travaux de ménage) ;
- l'exclusion des femmes dans les droits de succession ;
- la propagation de la pandémie du VIH/SIDA ;
- la superstition qui conduit à une absence d'initiative ;
- les dépenses ostentatoires (funérailles, mariages, etc.).

II.1.2.3 Les autres causes

Les causes diverses

A ce niveau, il faut noter :

- les causes historiques : même étant lointaines, l'esclavage et la colonisation ont contribué au choc des civilisations au profit des pays du nord, donc à l'appauvrissement du sud (départ de bras valides, dépeuplement, misère, travaux forcés, appauvrissement moral et humain) ;
- les causes naturelles : les inondations, la sécheresse, l'érosion des berges, les perturbations climatiques etc. ;
- les causes technologiques : La faible capacité technologique des industries locales qui permettrait de transformer les matières premières pour leur conférer une valeur ajoutée plus élevée, constitue un élément de pauvreté pour les entreprises ;
- l'environnement familiale mal maîtrisé : la dégradation des mœurs et la perturbation de l'ordre au sein des familles ; la dislocation du tissu social et familial et le phénomène des enfants de la rue ou dans la rue.

I. 2 POPULATION, ETAT ET PROFIL DE LA PAUVRETE

I.2.1 Situation démographique

D'après les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 1998, la Côte d'Ivoire compte 15.366.672 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3% sur la période 1988 - 1998. Ce taux demeure un des plus élevés en Afrique.

Les principales caractéristiques de la population sont :

- un rapport de masculinité de 104 hommes pour 100 femmes ;
- une population jeune avec 43% de la population de moins de 15 ans ;
- un rapport de dépendance de 142 personnes inactives pour 100 actifs en 1998 ;
- la population est inégalement répartie sur le territoire national, avec 78% occupant 47% du territoire national dans le sud forestier contre 22% de la population sur 53% de la superficie du territoire national dans la zone de savane ;
- la fécondité est très élevée, précoce et rapprochée avec un ISF de 5,3 en 1998 ;
- la mortalité générale est en hausse avec un taux de 15 ‰ lié au VIH/SIDA et à la recrudescence de certaines épidémies. Le taux de mortalité infantile est de 112‰ en 1999 et la mortalité maternelle est de 597 décès pour 100.000 naissances vivantes ;
- la proportion de la population étrangère est de 26% de la population totale en 1998 ; le taux d'urbanisation est de 43% en 1998.

I.2.2 Profil de la pauvreté en Côte d'Ivoire

Depuis 1985, l'Institut National de la Statistique (INS) a procédé à plusieurs enquêtes auprès des ménages de type budget-consommation, puis niveau de vie pour apprécier l'état de pauvreté des populations (1985,1993,1995,1998). Ces études ont mis l'accent sur trois critères : (i) le revenu et le pouvoir d'achat à travers l'évolution de la consommation des ménages ; (ii) les indicateurs du bien-être social ; et (iii) la perception du bien-être. Avec la crise économique et sociale des deux dernières années, il est fort probable que la pauvreté se soit accentuée puisque le PIB par tête d'habitant a diminué de 5,7% entre 1999 et 2000. Néanmoins, les informations actuelles ne permettent pas de décrire un profil plus récent et d'en faire

une analyse approfondie, notamment en intégrant la dimension qualitative, les disparités régionales voire locales, l'analyse genre et les aspects environnementaux. Ces éléments seront explicitement abordés dans le DSRP-Final qui permettra d'exploiter l'enquête niveau de vie en cours. Les questions liées à l'accessibilité aux services sociaux essentielles est traitée dans le bilan des programmes de lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne le revenu des ménages, les analyses se fondent sur deux seuils relatifs de pauvreté :

- le seuil supérieur de pauvreté relative correspondait à 75.000 F. CFA en 1985 par an et par tête, à 101.340 F.CFA en 1993, à 144.800 F.CFA en 1995 et à 162.800 CFA en 1998 ;
- le seuil inférieur ou le seuil d'extrême pauvreté correspondant à 64.465 F.CFA par personne et par an en 1993, à 94.600 F.CFA en 1995, et à 95.700 FCFA par an et par tête en 1998.

Pour les indicateurs du bien-être social, il ressort qu'être en bonne santé, avoir accès aux soins de santé quand on en a besoin, et pouvoir assurer l'éducation de ses enfants sont des indicateurs pertinents du bien-être d'un ménage mais aussi de son aptitude à échapper à la pauvreté à long terme. Les perceptions qualitatives du bien-être montrent que les populations ne considèrent pas la pauvreté en des termes uniquement économiques. En effet, la possession des biens, la possibilité pour un ménage d'envoyer ses enfants à l'école, de se nourrir convenablement ou de bénéficier de soins médicaux modernes influent sur l'idée que se font les ménages et les individus de la richesse et de la pauvreté. Par ailleurs l'incertitude du lendemain, la précarité des conditions d'existence, l'exclusion et la vulnérabilité sociale sont également perçues comme des dimensions du bien-être et de la pauvreté.

Incidence de la pauvreté :

Les Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVM) réalisées par l'INS, ont permis d'établir que sur la base du seuil de pauvreté respectivement à 75.000 francs par an et par tête en 1985, 101.340 en 1993, 144.800 en 1995 et 162.800 en 1998, le taux de pauvreté qui était de 10% en 1985 est passé à 32,3% en 1993, puis à 36,8% en 1995 pour s'établir à 33,6% en 1998.

La pauvreté est inégalement répartie du point de vue spatiale. Son ampleur est plus marquée dans les milieux ruraux (42% en 1993, 46% en 1995 et 42% en 1998) que dans les milieux urbains (19,3% en 1993, 24% en 1995 et 23% en 1998). Toutefois, le phénomène s'est rapidement développé dans ces derniers milieux en passant d'environ 5% en 1985 à 19% en 1993. Cette tendance observée dans les milieux urbains, est plus marquée à Abidjan. En effet, le ratio de pauvreté est passé à Abidjan de 0,7% en 1985 à 5,1% en 1993, puis à 20,2% en 1995 avant de tomber à 11,1% en 1998.

L'extrême pauvreté représente encore 10% de la population surtout dans les villages des régions de la Savane rurale (21,6%) et de la Forêt Est (15,1%). La Savane Rurale contribue à l'extrême pauvreté nationale de 40% en 1998 contre 33% en 1993 et 27% en 1995. A Abidjan, l'extrême pauvreté représente 0,9% en 1998, contre 3,8% en 1995 et 0,7% en 1993. Dans les autres villes le niveau d'extrême pauvreté est de 8,3% en 1998, contre 4% en 1995 et 8,6% en 1993.

L'amplification des inégalités de revenu : En 1998, les 10% les plus riches cumulent un niveau de revenu total 12,4 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres contre 9,1 en 1993 et 8,8 en 1995. Les 50% les plus pauvres cumulent au total moins du quart des revenus totaux nationaux et les 80% les plus pauvres,

cumulent seulement 52% des revenus totaux. En 1998, les 20% les plus riches détiennent 48% du revenu total estimé. Entre 1995 et 1998, malgré une amélioration du niveau des revenus de 11,5%, leur distribution est devenue plus inégalitaire.

Selon les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages 1998, **les groupes socio-économiques** les plus touchés par cette pauvreté sont :

- la moitié des agriculteurs pratiquant les cultures de produits vivriers ;
- 45% des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation ;
- le tiers des ménages d'employés agricoles ;
- le quart des employés du secteur informel ;
- près de 30% des indépendants du secteur privé informel ;
- plus de 50% des pauvres sont des femmes.

Les actions engagées par le gouvernement depuis plusieurs années ne semblent pas avoir créé des effets escomptés permettant de réduire la précarité des conditions de vie des populations surtout dans les villes de l'intérieur et dans certaines zones rurales comme en Savane Rurale. **Les limites des politiques publiques semblent être liées, à la faible utilisation des approches participatives dans les différents programmes, à l'insuffisance de ciblage des catégories et des régions.**

I. 3 BILAN DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (1997- 2000)

En 1994, la dévaluation du FCFA et l'inflation mécanique qui en a résulté, ont conduit à une érosion du pouvoir d'achat. Face à cette situation, le Gouvernement a préparé et adopté selon une approche participative un Programme de Lutte contre la Pauvreté en juin 1997 (PNLP) piloté par le Ministère de la Planification du Développement. Une Cellule de Lutte contre la Pauvreté a été mise en place au sein de ce Ministère pour travailler avec la Direction du Plan pour le suivi et la Coordination. **En 1993, c'est également déroulé le processus de réflexions prospectives « Côte d'Ivoire 2025 » selon une approche participative. Les conclusions seront exploitées dans le DSRP Final.**

I.3.1 Objectifs du PNL (97-2000)

Les objectifs du PNL sont : (i) renforcer et consolider la croissance économique ; (ii) réduire la proportion des ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté de 36,8% en 1995 à moins de 25% en 2002 ; (iii) améliorer le pouvoir d'achat des populations ;(iv) renforcer les capacités institutionnelles au niveau national, régional et local dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales.

Stratégies

Au niveau central et décentralisé, il s'agit de : (i) mener des actions en faveur des populations défavorisées par un meilleur ciblage des mesures, des investissements et des interventions ; (ii) redéfinir le rôle des autorités décentralisées afin qu'elles puissent assurer la mise en œuvre au plan local d'un programme de développement économique et social ; (iii) créer un partenariat plus fécond entre les autorités locales, les ONGs, le secteur privé, la société civile et les pouvoirs publics ; (iv) poursuivre la politique de rééquilibrage inter-régional ; (v) accélérer le processus de décentralisation ; (vi) rendre opérationnelles les structures de participation des populations dans les prises de décisions.

De façon spécifique, les volets visés sont le bien-être social, le développement des ressources humaines et la maîtrise de la croissance démographique à travers les domaines suivants : population ; éducation - alphabétisation ; santé et VIH/SIDA ; emploi et activités génératrices de revenus; femmes et famille ; jeunes et enfants ; logement et cadre de vie (habitat, hydraulique, électrification rurale, pistes, assainissement, environnement); et agriculture et alimentation

I.3.2 Bilan du programme national de lutte contre la pauvreté

Il s'agit essentiellement de faire le bilan de la matrice sociale à fin décembre 2000, par rapport aux objectifs inclus dans le PNLP notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base (hydraulique urbaine et rurale, électrification rurale, pistes rurales).

I.3.2.1 Secteur éducation et formation

Le Plan National Education/Formation (PNDEF) s'est fixé comme objectifs de : (i) relever le taux brut de scolarisation (TBS) de 72% en 1997/1998 à 77% en 2000/2001 et augmenter les taux nets de scolarisation primaire de 51% en 1996 à 55% en 2000, par l'accroissement des allocations budgétaires et le ciblage des programmes de construction de classes ; (ii) améliorer la scolarisation des enfants et particulièrement des filles ; (iii) améliorer la qualité de l'enseignement et (iv) accroître le taux d'alphabétisation* de 43 % en 1996 à 48 % en 2000 ; (v) améliorer l'accès à la formation professionnelle, développer les formations qualifiantes en vue de favoriser l'insertion socio-professionnelle des formés. Le bilan physique et le niveau de réalisation budgétaire de ces objectifs à fin décembre 2000 est le suivant :

□ En matière d'accessibilité

Le Taux Brut de Scolarisation en 99/ 2000 est estimé à 73,4%. Le taux net de scolarisation des filles est de 44,3% contre 53% chez les garçons. En milieu rural ces taux sont respectivement de 34,1% chez les filles et 43,5% chez les garçons. L'effectif des filles scolarisées a augmenté de 3,6% entre 99 et 2000 contre 2,9% chez les garçons. Sur la période 1998-2000, sur un objectif de 2602 classes, 1082 classes ont été réalisées soit un taux de réalisation de 41,6%. Sur la même période, 3267 puis 2407 enseignants ont été recrutés sur les deux années scolaires. Cependant, il persiste un déficit en juin 2001 de 1778 enseignants. Le taux d'alphabétisation est encore faible avec 49,8%. Chez les pauvres ce taux est 39% et 55,6% chez les non pauvres en 1998. Chez les femmes, la proportion des alphabétisées est de 36,8% contre 63,3% chez les hommes. Les actions de réduction des coûts pour l'accessibilité ont visé les cantines scolaires et le matériel didactique et pédagogique , notamment les manuels scolaires. Ainsi, le nombre de cantines scolaires est passé de 2412 en 1999 à 2566 en 2000 soit une hausse de 6,4%. En 1999, 1134000 manuels scolaires ont été acquis dont 823000 distribués aux élèves de 62 sous-préfectures les plus démunies.

□ Amélioration de la qualité de l'Enseignement

Les taux de réussite aux examens permettent d'apprécier la qualité de l'enseignement : CEPE :35% en 98/99 à 54,4% en 99/2000 ; BEPC :24,5% à 26,3% ; BAC : 30,1% à 36,6%.

□ Ratio budgétaire

Un objectif de 5% des dépenses d'éducation par rapport au PIB était fixé pour 2000, et 45% des dépenses d'éducation primaires dans l'ensemble des dépenses d'éducation. En terme de dotation, le taux de 4,5% a été retenu compte tenu des

* le taux d'alphabétisation est défini ici selon les normes internationales prenant en compte les 15 ans et plus

difficultés financières de l'Etat. Les dotations ont diminué, passant de 345,5 Mds CFA en 1999 à 296,4 Mds CFA en 2000. Le niveau d'ordonnancement des dépenses d'éducation à fin décembre 2000 a été de 285 Mds CFA et la part exécutée sur ressources propres a représenté 4,3% du PIB contre 4,5% envisagé. **La part de la formation professionnelle est resté en-dessous de 10% des dotations compte de l'existence du FDFP (Fonds pour le Développement de la Formation Professionnelle).**

I.3.2.2 La Santé et le VIH/SIDA

Le programme de santé s'est déroulé à travers le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS 1996 -2005) avec les objectifs suivants : (i) améliorer la couverture, la qualité et l'utilisation des services de santé ; (ii) augmenter le taux de vaccination infantile à 80% en 2000 contre 60% en 1996 ; (iii) lutter contre le Sida ; (iv) baisser l'Indice Synthétique de Fécondité de 5,7 en 1994 à 4,5 en 2015 ; et (v) augmenter la prévalence contraceptive moderne de 4% en 1994 à 10% en 2000. Les niveaux de réalisation de ces objectifs à fin décembre 2000 sont les suivants :

□ Couverture sanitaire et Accessibilité aux services et soins de santé :

Dans le but d'atteindre un ratio de un (1) établissement sanitaire pour 10.000 habitants, le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) visait l'ouverture de 80 établissements sanitaires par an, dont 35 dispensaires et 45 maternités. Sur la période 1998-2000, ce sont 66 dispensaires et 54 maternités qui ont été ouverts, par rapport à un objectif de 80 établissements sanitaires (35 dispensaires et 45 maternités), soit un taux de réalisation de 50%. Sur la même période, 85 infirmiers et 35 sages-femmes ont été recrutés et affectés. La proportion (en valeur) des médicaments génériques dans le secteur public est en hausse avec 62,2% en décembre 2000 contre 58,1% pour toute l'année 1999. L'indicateur de performance déterminé par la PSP qui rend compte de sa capacité à satisfaire la demande des formations sanitaires désignées (en terme d'indice de livraison) a atteint un niveau de 90% pour le médicament et 95% pour le consommable pharmaceutique. Il faut noter que 54% de la population vit dans une localité disposant d'une formation sanitaire, 14% vivent à moins de 5Km et 32% à plus de 5Km.

□ Prévention sanitaire et amélioration de la couverture vaccinale

Au 31 décembre 2000, les taux de couverture pour les principaux antigènes du Programme Elargi de Vaccination (PEV) s'établissent comme suit :

Programme élargi de vaccination	Objectif 1999 et 2000	Résultats	
		1999	2000
DTC 3	80%	56%	60%
BCG	80%	72%	73%
VAR	80%	60%	59%
VAT 2	80%	52%	55%
Fièvre jaune	80%	50%	53%

□ Intensification de la lutte contre le Sida

La lutte contre le SIDA intègre trois stratégies qui sont la sensibilisation (prévention), la sécurisation du sang et la prise en charge thérapeutique. En ce qui concerne la prévention, au niveau national, 20 millions de préservatifs ont été vendus en 2000 contre 23 millions en 1999. La prévention chez les femmes libres (prostituées)

comporte des activités de promotion de l'utilisation du préservatif, de sensibilisation et de prise en charge des MST. Après Abidjan, ces activités ont cours actuellement à Bouaké et à Aboisso. Les activités de prévention de transmission du VIH de la mère à l'enfant sont pour le moment en cours uniquement à Abidjan. Par ailleurs, les activités de conseil et de dépistage volontaire sont effectives à Abidjan, Bouaké et Korhogo.

Au 31 décembre 2000, la sécurisation du sang est totale sur l'ensemble du territoire avec 4 centres de transfusion sanguine dont dépendent les dépôts de sang dans les structures hospitalières. En matière de prise en charge du VIH/SIDA, des sessions de formations du personnel médical et paramédical ont été organisées dans ce sens. Trois (3) centres sont spécialisés dans la prise en charge des malades du SIDA : Abidjan, Bouaké et Bondoukou. Depuis 1998, la Côte d'Ivoire est engagée dans l'initiative ONUSIDA de prise en charge thérapeutique des malades du VIH/SIDA. Les antiretroviraux (ARV) sont disponibles à travers la PSP dans les centres accrédités à cet effet. Un fonds national de solidarité a été mis en place par le Gouvernement pour subventionner le traitement par les ARV. Dans ce cadre, 1.013 patients sont actuellement entretenus et le coût de revient mensuel du traitement ARV est de 300.000 FCFA par personne, subventionnés par l'Etat à hauteur de 75 et 95%.

Objectif budgétaire

L'objectif à ce niveau était l'augmentation des dépenses de santé dans le PIB qui devait atteindre 1,1% du PIB en 2000. La part des dépenses de santé primaire devait également croître de 33% en 1996 à 39% en 2000. En 2000, le montant du budget en ressources propres du secteur Santé s'élève à **72,5 milliards** contre **88,3 milliards** en 1999, soit une baisse de 22%. Au 31 décembre 2000, les montants ordonnancés s'élèvent à 62,8 milliards de FCFA, en partie financés sur ressources propres soit 0,9% du PIB.

I.3.2.3 Population et contraception

Dans le cadre de la Politique Nationale de Population adoptée en juin 1997 et du PNDS, en matière de prévalence contraceptive, deux objectifs ont été retenus. Il s'agit de : (i) sensibiliser les populations à travers la vente de cycles contraceptifs ; et (ii) d'assurer l'ouverture de services de la Santé de la Reproduction/Planning Familial (SR/PF). Le nombre de cycles contraceptifs vendu a progressé entre 1999 et 2000 passant de 367.128 à 381.411. La Côte d'Ivoire dispose actuellement de **250 centres de santé** qui proposent des services de SR/PF. La couverture nationale est de **33,13%**. En 2000, le ratio est de un centre dispensant des activités de SR/PF pour 6.627 femmes en âge de procréer.

I.3.2.4 En matière d'emploi et de formation professionnelle

Le plan national de l'emploi adopté en 1995 par le Gouvernement) avait pour objectifs : (i) le redéploiement des effectifs de l'Administration, (ii) la révision du Code du Travail, (iii) le renforcement du rôle des nouvelles institutions publiques du marché du travail, (iv) la réorganisation du secteur informel et des secteurs prioritaires (agriculture – manufacturier – les petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries nationales, etc.). Il ressort de l'examen du Plan National de l'Emploi et du **PNDEF volet formation** qu'au niveau :

du marché du travail : le marché du travail se caractérise par une structure de l'emploi comprenant le secteur agricole traditionnel, les salariés (publics et privés) et le secteur informel. Selon les informations de l'INS (1998), le taux de chômage en 1998 est estimé à 4,6% de la population active, dont 16,8% pour Abidjan. Ce taux de chômage cache un sous emploi très élevé notamment dans les secteurs agricole

traditionnel et de l'informel. La caractéristique de l'emploi, est une faible qualification (25% des emplois), une forte féminisation des emplois informels, un faible niveau de salariés (8% des emplois). La révision du Code du Travail a introduit une flexibilité du marché du travail. L'emploi précaire s'est malheureusement développé. Sur les actifs de 18 ans et plus seulement 7,6% ont une qualification professionnelle selon le RGPH de 1998. Les actifs ayant atteint le cycle universitaire sont essentiellement des travailleurs de l'administration publique et du secteur moderne ;

institutionnel : quatre mesures préconisées ont été mises en œuvre, à savoir (i) la création de la Commission Nationale de l'Emploi, (ii) le renforcement des attributions de l'AGEPE et (iii) l'organisation des différents acteurs du marché du travail ;(iv) l'appui à la formation professionnelle et initiation des systèmes d'alternance (formation/entreprise), avec les projets AFPRO et AIFPA.

promotion de l'emploi : les institutions publiques en charge de la politique de l'emploi (AGEPE - AGEFOP - FDFP) et les Ministères en charge de groupes spécifiques (femmes, jeunes urbains et ruraux) ont exécuté des programmes d'emploi en faveur des jeunes agriculteurs, des jeunes diplômés, des déflatés de la fonction publique et de l'emploi et de la main d'œuvre non qualifiée à travers les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Des fonds sociaux ont été mis en place pour atténuer les coûts sociaux de l'ajustement monétaire (dévaluation). Le nombre d'emplois créé par ces programmes à travers les fonds sociaux se chiffre à près de 29 000 emplois, pour un financement de près de 29,9 milliards de francs CFA sur la période 1994-2000, mais avec un faible niveau de recouvrement atteignant à peine 6%.

I.3.2.5 Infrastructures de base

□ Hydraulique villageoise et urbaine

L'objectif en ce qui concerne l'hydraulique villageoise portait sur l'augmentation du nombre de localités desservies, avec la création de 5000 nouveaux points d'eau en milieu rural d'ici l'an 2000. Le taux de couverture en hydraulique villageoise devait passer de 75% en 1997 à 85% en 2000. Le bilan au 31 décembre 2000 indique la réalisation de 320 forages équipés de pompe à motricité humaine contre 1284 en 1999. En ce qui concerne l'hydraulique urbaine, l'objectif était d'atteindre un taux de couverture de 65% en l'an 2000 contre 57% en 1998. 95% de la population d'Abidjan a accès à l'eau potable contre 43,5% dans les autres villes.

□ Pistes rurales et Electrification rurale

L'objectif en ce qui concerne les pistes rurales visait le désenclavement des zones rurales par l'entretien régulier et satisfaisant de 35.000 km par an en milieu rural. A fin décembre 2000, 10.649 km de pistes rurales ont été entretenues contre 10.096 km en 1999 et 9.767 km en 1998.

L'objectif pour l'électrification rurale visait l'accélération de la mise en œuvre du programme national avec 200 localités rurales électrifiées par an. Il s'agissait de porter le taux de couverture à 33 % en 2000 contre 23 % en 1997. Au 31 décembre 2000, ce sont 112 localités qui ont été électrifiées contre 93 en 1999. Sur la période 1998-2000, ce sont 282 villages qui ont été électrifiés, sur les 600 prévus ; soit un taux de réalisation de 47%. La proportion de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage est de 42,8%. En milieu rural ce taux est de 14% contre 77% en milieu urbain et 87,5% à Abidjan.

□ Logement

Sur cette période 1986-2000, les efforts ont porté globalement sur la production d'environ 40.000 logements, 4500 lots de terrains urbains entièrement aménagés par

le CTU, 15.000 lots de terrains urbains non aménagés dans le périmètre de la ville d'Abidjan. Malgré ces efforts, ces mesures se sont révélées insuffisantes face à la croissance rapide de la population urbaine (42,3% de la population) et le déficit en logement ne cesse de croître dans toutes les villes de la Côte d'Ivoire. Au niveau du statut de l'occupation 53,8% des ménages sont propriétaires et 31,4% des locataires simples. Un ménage sur 3 n'a ni latrines, ni WC. Ce ratio est de 3/5 en milieu rural.

□ **Gestion des ordures ménagères**

La gestion des ordures ménagères constitue un problème majeur pour l'assainissement notamment en milieu urbain. Avec l'accroissement démographique et les difficultés financières de l'Etat, des dysfonctionnements sont apparus dans la gestion des ordures ménagères. Au niveau national seul 1 ménage sur 5 est dans un système de collecte des ordures ménagères. Les 3/5 jettent leurs ordures ménagères dans la nature. Le mode d'évacuation des eaux usées est précaire, 3 ménages sur 5 jettent les eaux usées dans la nature.

I.3.2.6 Commodités des ménages

Selon le RGPH de 1998, près de 2 ménages sur 5 possèdent un poste de radio (39,6%) et seulement 1,3% possèdent un poste téléviseur. 11,7% des ménages ont à la fois la radio et la télé. Pour le téléphone 0,1% des ménages en possède (téléphone fixe). 0,2% des ménages ont un réfrigérateur. 35,3% des ménages n'ont ni radio, ni télévision, ni téléphone, ni réfrigérateur ce qui n'est pas très loin de l'incidence de la pauvreté en 1998 (33,6%). Ce taux est de 44% en milieu rural ; 25,2% en milieu urbain et 19,3% à Abidjan.

I.3.2.7 Décentralisation et de participation communautaire

De 1994 à 1997, un certain nombre d'actions ont été menées dans le cadre de la régionalisation et de la décentralisation. Ces actions ont permis la création de nouvelles régions, communes, sous-préfectures et de nouveaux départements. A ce jour, la Côte d'Ivoire compte 19 régions, 58 départements, 253 villes, et 196 communes. Toutefois, la décentralisation est encore limitée à la communalisation. Elle concerne actuellement 197 des 255 villes de plus de 4000 habitants soit environ 10 % du territoire national abritant environ 53 % de la population en l'an 2000. En vue d'en faire un instrument efficace de développement de la participation des populations dans l'administration locale et de renforcement de la démocratie, le gouvernement envisage son extension aux régions et aux zones rurales.

I.3.2.8 Conclusions partielles

Le bilan permet de conclure que certains progrès ont été réalisés en matière d'accessibilité des populations aux services sociaux de base (amélioration du taux de scolarisation , du ratio de couverture médicale, des offres d'emplois, de l'habitat, de l'électrification rurale et de l'accès à l'eau potable) entre 1994 et 1998, en témoigne les indicateurs précités et la baisse de l'incidence de la pauvreté de 36,8% en 1995 à 33,6% en 1998. Néanmoins, la situation s'est tassée, voire davantage dégradée en 1999 et 2000. En effet, le revenu par tête des populations a chuté, l'incidence du VIH/SIDA s'est accru, la qualité des services sociaux ne s'est pas améliorée, la capacité d'absorption demeure faible avec des déficits en infrastructures de base (classes non construites ou inachevées, centres de santé existantes non opérationnels) et la persistance de problèmes de gouvernance perturbant la gestion de nombreux programmes. Les approches participatives et la décentralisation dans la gestion des programmes demeurent faibles conduisant à un mauvais ciblage des projets. La période de transition et l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs a

entraîné la suspension de nombreux programmes avec les partenaires au développement (entretien routier par exemple).

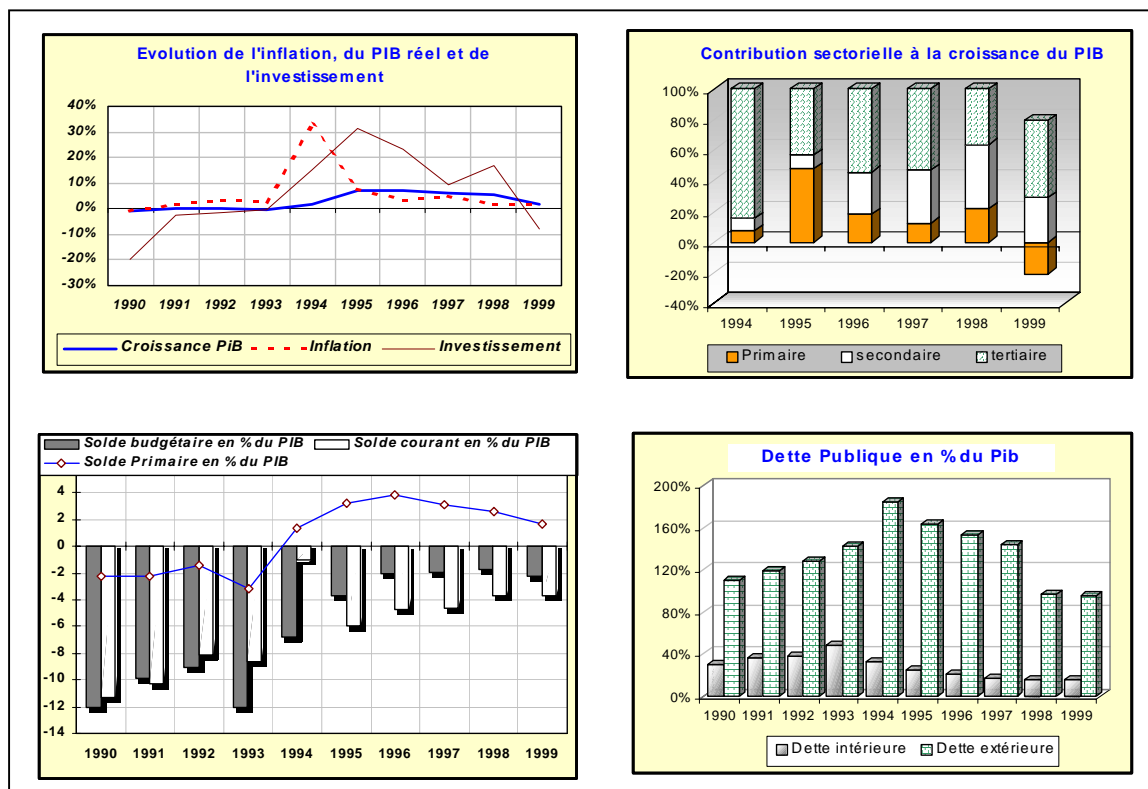
Il ressort de tout ce qui précède que malgré les acquis, le nombre des pauvres demeure encore important et les inégalités entre non pauvres et pauvres se creusent davantage. Aujourd'hui, les 10% les plus riches consomment 13 fois plus que les 10 % les plus pauvres. Plus de la moitié de la population est analphabète et 35% des enfants en âge d'être scolarisé ne fréquentent pas l'école. le VIH/SIDA sape sérieusement et pernicieusement la base de l'économie, ébranle le système éducatif, de défense et de sécurité. En milieu rural, le pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable et à l'électrification demeure encore faible.

I.4 SITUATION MACRO-ECONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES

Ce paragraphe traite de l'évolution récente de l'économie ivoirienne et des finances publiques.

I.4.1 Evolution récente de l'Economie Ivoirienne

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour une politique économique libérale basée sur l'initiative privée et l'ouverture aux capitaux extérieurs. Cette politique économique a enregistré une performance remarquable de 1980 à 1990 avant de connaître une crise économique de 1980 à 1993. La dévaluation du franc CFA en 1994 a permis à la Côte d'Ivoire, grâce entre autre à la compétitivité retrouvée, de renouer avec la croissance de 1994 à 1999. Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999, a entraîné un repli économique et l'année 2000 s'est soldée par une croissance du PIB de -2,4%.



I.4.2 Situation 2001 et Programme intérimaire (juillet -décembre 2001)

En février 2001, le Gouvernement a repris les discussions avec la communauté financière internationale dont les conclusions ont permis l'approbation le 31 août 2001 à un Staff Monitoring Program (SMP) de juillet à décembre 2001 avec le FMI dans le cadre des consultations de l'Article IV. Ce SMP a pour objectifs de : (i) restaurer la confiance dans la gestion macro-économique ; (ii) établir une base d'appréciation pour la reprise d'un programme bénéficiant de l'appui du FMI dans le cadre d'un accord FRPC ; (iii) stabiliser les finances publiques ; (iv) mettre en œuvre des réformes structurelles ; (v) restaurer les relations financières normales avec l'ensemble des partenaires extérieurs. De manière spécifique, le SMP devrait permettre : (i) une croissance du PIB autour de -0,1% contre -2,4% en 2000 ; (ii) un budget sécurisé visant un déficit budgétaire nul ; (iii) un taux d'inflation de 4% en moyenne annuelle et (iv) un déficit de la balance courante de plus de 5% du PIB.

L'impact négatif de la crise socio-politique qu'a connu la Côte d'Ivoire, au cours de l'année 2000, s'est prolongé au premier semestre 2001. Avec la mise en œuvre du SMP et les mesures d'assainissement des finances publiques, l'activité économique devrait s'améliorer avec un taux de croissance passant de -2,4% en 2000 à -0,9% à fin 2001. Sur la base des réalisations à fin octobre 2001, l'exécution du programme est en ligne avec les objectifs, ce qui permet d'anticiper une bonne exécution du programme à fin décembre 2001. En effet, à fin octobre 2001, les efforts entrepris ont permis d'atteindre un niveau de recettes fiscales de (903,7) milliards contre (884,4) milliards prévus. En revanche les réalisations de recettes non fiscales se situent à (114,8) milliards en deçà des prévisions initiales de contre (131,4) milliards, en raison essentiellement des retards de recouvrement des revenus du pétrole et de la redevance sur la téléphonie cellulaire. Avec un niveau de dons estimé à (14,2) milliards, les recettes totales de l'Etat se chiffrent à 1032,8 milliards, soit 10,3 milliards de plus que prévu. Ces performances résultent entre autre, de l'application du principe d'obligation de résultats assignés aux régies financières ayant donné lieu à un recrutement des Directeurs Généraux par appel à candidature ouverte.

Sur la base des réalisations à fin octobre des dépenses publiques, il apparaît une sous-consommation des crédits d'environ 90 milliards pour un niveau de 780,9 milliards, en rapport essentiellement avec le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement, du fait en partie de la suspension des décaissements des financements extérieurs et de l'adoption tardive du Budget.

A fin décembre 2001, les dépenses globales devraient s'établir à 1236 milliards, soit 147 milliards de moins que prévu. Le solde budgétaire global ressortirait ainsi positif à 74 milliards contre un déficit attendu de 78,9 milliards.

Mesures structurelles

Filière café/cacao

Les mesures suivantes ont été prises : (i) achèvement de la liquidation de la Caistab le 15 septembre 2001 ; (ii) mise en place de l'ARCC pour le cadre réglementaire et la BCC pour la commercialisation ; (iii) mise en place d'un mécanisme transitoire pour la campagne 2001-2002 depuis le 15 octobre 2001 avec un prix minimum aux producteurs de 325 FCFA/kg pour le cacao bord champ qui vient d'être porté à la hausse (475 FCFA/kg) grâce à une amélioration des cours mondiaux.

Secteur Energie

En vue de résorber le déficit estimé pour la fin de l'année 2001 à 51,9 milliards, les actions ont porté sur : (a) l'augmentation de 10% en moyenne des tarifs de l'électricité (b) la rétrocession par l'Etat de la TVA à 11,11% et la prise en charge de la dette avalisée qui s'élève à 17 milliards par an en vue de soutenir le secteur ; (c) le recouvrement des arriérés de la Volta River Authority (VRA) du Ghana ont fait l'objet

de paiement dont 7,5 millions de dollars US ont fait l'objet de paiement sur 15 millions de dollars attendus d'ici la fin de l'année ; (d) la réalisation d'économies pour environ 7 milliards sur les travaux d'entretien, de renouvellement et d'extension du réseau et 2,7 milliards suite à l'application plus stricte de la convention avec le concessionnaire ;. (e) la réalisation d'économies de 2,5 milliards par les autres opérateurs ; (f) le paiement régulier par l'Etat de ses factures courantes. Au total, la combinaison de tous ces facteurs permettra de ramener le déficit prévisionnel du secteur de 51,9 milliards à 14,8 milliards en fin d'année.

Secteur financier

Les actions de réformes concernent les trois établissements financiers suivants : (i) la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) ;(ii)la Caisse d'Epargne et des Chèques Postaux (CECP) ;(iii)la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA). S'agissant de la CAA, l'audit a été finalisé en tenant compte des recommandations des partenaires au développement. Un rapport définitif a été remis aux autorités en octobre 2001. Pour ce qui concerne la CECP, les concours du trésor à la CECP se sont élevés à fin octobre à 6,9 milliards contre 7 milliards prévus. Des mesures sont prises pour que ce plafond reste respecté à fin décembre 2001. Au niveau de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE), le Gouvernement a adopté en juillet 2001, les orientations relatives au rétablissement de l'équilibre financier à moyen et long termes, et a mis sur pied un comité pour mener les discussions avec les partenaires sociaux sur ces orientations.

Gouvernance

En ce qui concerne le recouvrement des créances de l'ex-CAISTAB vis-à-vis des exportateurs défaillants, des protocoles d'accord ont été signés avec un premier groupe d'exportateurs. Pour les autres exportateurs qui n'ont pas conclu un accord, le gouvernement a confié au Trésor le soin d'initier les mesures de recouvrement par voie contentieuse.

I.5 PROFIL DE LA DETTE PUBLIQUE

I.5.1 La dette extérieure

L'encours de la dette extérieure a connu une forte expansion au cours des décennies 80 et 90 avec la conjoncture économique qui a poussé la Côte d'Ivoire à emprunter et à s'endetter lourdement. En 2000, le stock se situait à 6326 milliards et le service à 678 milliards, cela représente 50% des recettes fiscales. Le ratio de l'encours de la dette par rapport au PIB est de 101% en 2000. Au regard des critères qui caractérisent les contraintes de solvabilité et de liquidité en matière de dette extérieure, la situation actuelle de la Côte d'Ivoire est encore insoutenable.

I.5.2 La dette intérieure

Le ratio de l'encours de la dette au PIB est le principal ratio d'endettement. Pour la Cote d'Ivoire, l'évolution est pratiquement semblable à celle de l'encours de la dette publique. Il a atteint son pic en 1994, suite à la dévaluation soit 214% du PIB Le ratio a connu une diminution de 1995 à 1997 grâce à la relance économique constatée après la dévaluation, résultat un taux de croissance du PIB de 7% en 1997. Il était de 178 % en 1996 et de 168 % en 1997 et 101% en 2000.

Quant au service de la dette extérieure, de 678,9 milliards en 2000, il absorbe ainsi près de 50% des recettes fiscales avec un encours représentant 101% du PIB. Face à cette situation, le Gouvernement souhaite présenter à ses partenaires multilatéraux et bilatéraux, un dossier pour l'initiative PPTE pour laquelle la Côte d'Ivoire est déjà éligible depuis 1998.

I.6 FORCES ET FAIBLESSES DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE CROISSANCE

I.6.1 Forces et Atouts

I.6.1.1 Un potentiel économique et humain important

Les cultures de rente constituent une force de l'économie ivoirienne, en terme d'avantages comparatifs vis-à-vis du reste du monde. Le sous-sol recèle des gisements encore inexploités tels le nickel, le fer, et le gaz. L'administration publique, et le secteur privé disposent d'agents et de cadres de qualité, capables de concevoir, d'exécuter et de suivre les programmes et projets économiques et sociaux.

I.6.1.2. Un climat propice à l'agriculture

Le climat humide, le relief peu accidenté constituent des atouts pour l'agriculture. Ces atouts ont été d'ailleurs bien exploités. Il est toutefois nécessaire d'assurer une diversification des productions et une expansion des produits vivriers pour réduire la dépendance de la Côte d'Ivoire à ce niveau et lutter contre la pauvreté. La maîtrise de l'eau est une condition nécessaire pour réaliser cet objectif de l'autosuffisance alimentaire.

I.6.1.3. Des infrastructures de transport et de télécommunication de premier plan et un riche potentiel touristique

La Côte d'Ivoire a énormément investi dans le domaine des infrastructures de transport et de télécommunication qui lui donne l'un des meilleurs réseaux routiers et de télécommunication dans la sous région. Les ports d'Abidjan et de San Pédro sont les ouvertures pour le commerce extérieur des pays sahéliens tels le Burkina Faso, le Mali et le Niger. L'aéroport d'Abidjan rénové constitue la plaque tournante des vols transnationaux et intercontinentaux pour la sous région. Le potentiel touristique est riche et varié (parcs nationaux, forêts classés ou sacrées, monuments historiques et religieux).

I.6.1.4. L'intégration sous-régionale, la stabilité monétaire et la maîtrise de l'inflation

L'intégration sous-régionale à travers l'UEMOA et la CEDEAO permet de pallier l'étroitesse du marché national. Par ailleurs le pacte de convergence des politiques économiques au niveau de l'UEMOA garantie la stabilité et une maîtrise de l'inflation. Avec, environ 40% du PIB de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire a un potentiel qui fait d'elle le leadership de cette zone. L'intégration devient par conséquent un moyen d'exploiter ce potentiel et de renforcer le poids économique de la Côte d'Ivoire dans la sous région.

I.6.1.5 L'existence d'un programme de lutte contre la pauvreté et des acquis dans les reformes pour la promotion du secteur privé

La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un programme de lutte contre la pauvreté dès juin 1997, ce qui a permis de réduire l'incidence de la pauvreté entre 1995 et 1998. Elle dispose à cet effet de programmes tels : le PNDS, le PNDEF, le PNAE, le PNP, un programme d'électrification rurale, d'hydraulique, un programme d'entretien routier etc... bénéficiant de l'appui des partenaires au développement. Elle vient de créer un Ministère délégué pour le SIDA. Elle dispose d'outils tels le CEPICI, l'APEX-CI,

l'OITH, la CCI , des organisations professionnelles, un Comité de Privatisation, le BNETD pour mener les opérations de promotion du secteur privé, de préparation des BOT et de privatisation.

I.6.2. Contraintes et faiblesses

Malgré les forces et atouts, il demeure encore des rigidités et insuffisances qui entravent l'expansion économique et la réduction de la pauvreté.

I.6.2.1 Le poids trop important des produits primaires

L'économie ivoirienne repose essentiellement sur le binôme café/cacao (40% des exportations). Aussi, l'ensemble des ressources évolue-t-il au rythme de la production et de la commercialisation de ces deux spéculations.

I.6.2.2 La faiblesse des investissements

La croissance ivoirienne est fortement contrainte par le niveau des investissements. En effet, les niveaux d'investissements restent encore faibles pour insuffler et soutenir la croissance. Le taux d'investissement maximum de 16,9% réalisé sur la décennie 1990-2000 reste faible, comparé au taux de 24% réalisé dans la décennie 1970-1980.

I.6.2.3 La fragilité des finances publiques

L'efficience de la structure fiscale est amoindrie par la forte concentration des taxes sur le secteur dit formel de l'économie. Au niveau de nombreux projets, il se pose également le problème des capacités d'absorption budgétaire. L'insuffisance de planning des travaux, le retard dans la préparation et l'adoption des marchés publics, le mauvais ciblage pour les sites des projets, les procédures budgétaires de l'Etat ou des bailleurs ne sont pas entièrement maîtrisées, la défaillance des prestataires sont des facteurs qui conduisent à des faibles taux d'exécution. Il s'en suit l'accumulation des dépenses engagées non ordonnancées (DENO) et des arriérés faute de pouvoir achever l'exécution des travaux à temps ou de payer les prestataires de l'Etat. Le nombre pléthorique des entreprises publiques(établissements publics, sociétés d'Etat, et sociétés d'économie mixte), l'insuffisance, voire l'absence de contrôle de leur gestion ont entraîné des déficits structurels pour certaines, un accroissement des charges d'exploitation, une réduction, voire un arrêt des subventions publiques, pour d'autres.

I.6.2.4 Le poids trop important de la dette

La dette publique est une contrainte majeure du développement en Côte d'Ivoire. L'encours de la dette publique est passé de (191,9%) du PIB en 1997 à (118,6%) en 2000. Le service de la dette représente près 60% des recettes fiscales. Ces différents éléments indiquent une pression très importante de la dette sur les ressources de l'Etat. Ceci a pour conséquence de soustraire une part importante des recettes de l'objectif de lutte contre la pauvreté et de mise en place des infrastructures de base.

I.6.2.5 La fragilité de la structure financière et la limitation des instruments de paiement

Le financement bancaire est destiné à 3% au secteur primaire, à 32% au secteur secondaire et à 65% au secteur tertiaire. Le système bancaire est oligopolistique avec quatre banques qui détiennent 80% du marché bancaire. Par ailleurs, il n'existe pas de produits financiers permettant de mobiliser des ressources longues à des

fonctions d'investissements durables (par exemple les fonds de pensions, les capitalisations). La structure bancaire manque de banques d'affaires ou de recyclage de capitaux à long terme. La culture de l'utilisation du chèque et des cartes bancaires est encore insuffisante. L'absence de culture de l'assurance est une contrainte au développement de ce secteur qui contribue à la mobilisation de l'épargne. En effet, les dépôts à vue constituent l'essentiel de l'épargne mobilisée.

I.6.2.6 Le coût élevé des facteurs

Les coûts élevés des facteurs de production tels que l'eau, l'électricité et de téléphone, affectent la compétitivité de l'économie ivoirienne. La libéralisation totale de ces secteurs pourrait induire une baisse sensible des coûts des facteurs.

I.6.2.7 L'insuffisance de l'entrepreneuriat national

Pendant longtemps, le mythe du diplôme, l'attrait de la fonction publique et la sécurité de l'emploi qu'elle offre ont poussé les ivoiriens à s'orienter essentiellement dans les emplois de l'administration publique se détournant ainsi des opportunités offertes dans le secteur privé. Dans le cadre de la promotion du secteur privé, il est important de changer les mentalités afin que ces opportunités soient exploitées, et que les initiatives soient encouragées dans le sens de créer de la richesse et de l'emploi autres que ceux offerts par la fonction publique pour résorber le chômage et le sous-emploi important des jeunes. A ce titre les métiers de la terre doivent être également encouragés, mais cela passe par la sécurisation foncière et le règlement des conflits fonciers dont la cause essentielle est la pression sur les forêts et la rareté de la terre.

I.6.2.8 Un fort croît démographique

La forte croissance démographique (3,3%) reste une contrainte majeure qui pèse sur l'offre des services sociaux de base. Aussi, les importants investissements réalisés en matière d'infrastructure de base (école, centre de santé, logement, assainissement) restent insuffisants pour faire face à l'ensemble des besoins de la population. Cette croissance démographique exerce une pression sur l'environnement et exacerbe les conflits fonciers entre autochtones et allogènes dans les zones forestières d'où la nécessité d'appliquer la Loi foncière.

I.6.2.9 La pauvreté grandissante et les inégalités croissantes

La crise économique de la période 1980-1993 a accru l'incidence de la pauvreté. Le seuil de pauvreté est passé de 10% en 1985 à 32,3% en 1993, puis 36,8% en 1995, pour se situer à 33,6% en 1998. Cette pauvreté qui se traduit par une baisse continue du pouvoir d'achat des populations induit une réduction de la demande solvable et créé des écarts entre les hommes et les femmes qui en sont les plus grandes victimes.

I.6.2.10 L'expansion du VIH/SIDA

La pandémie du VIH/SIDA qui touche près de 12% de la population, demeure une hypothèque sur la disponibilité et l'efficacité du capital humain nécessaire pour soutenir la croissance.

I.6.2.11 Les insuffisances de l'appareil statistique

Une bonne planification et programmation du développement repose sur une bonne connaissance de la situation économique et sociale du pays. Malheureusement ,

malgré les investissements importants réalisés en matière statistique (recensements, enquêtes démographiques, et socio-économiques), le système statistique ivoirien demeure imparfait tant au niveau central que sectoriel, voire régional. Par ailleurs, l'utilisation des nouvelles technologies de communication et d'information demeure encore embryonnaire, alors qu'elles représentent des éléments générant des avantages comparatifs en terme de compétitivité.

I.6.2.12 La stabilité politique et la sécurité

Pendant longtemps, la stabilité politique a constitué un atout majeur pour le développement de la Côte d'Ivoire. Cependant, la crise socio-politique qui s'est amplifiée suite aux événements de décembre 1999, et de ceux de l'année 2000 ont contribué à la remettre en cause, et à la fragiliser. Sur le plan sécuritaire, les conflits que connaissent certains pays de la sous-région (Libéria, Sierra Leone et Guinée) ont entraîné une entrée massive d'armes sur le territoire national, avec pour conséquence une hausse du grand banditisme. Les conclusions des travaux du forum national de réconciliation permettent au pays de conduire son développement en toute sérénité.

I.6.2.13 L'insuffisance de l'Administration, de l'appareil judiciaire et problèmes de bonne gouvernance

La justice, le cadre réglementaire, et une bonne administration sont des atouts nécessaires à l'exercice des activités économiques et sociales. La justice ivoirienne fait l'objet de nombreuses critiques de la part des opérateurs économiques pour son laxisme, sa lourdeur et son esprit partisan. Les décisions de justice sont très souvent contestées dans les milieux économiques et financiers nationaux et étrangers. La corruption, l'insuffisance des moyens humains, notamment les spécialistes de droits des affaires, les relations entre l'exécutif et le judiciaire, notamment les pressions, le clientélisme, le poids de la famille, du clan, sont des éléments qui réagissent négativement sur la justice. Les lois et règlements des affaires existent, mais très souvent ne sont pas appliqués tant dans l'administration qu'au niveau du judiciaire. Ainsi, il s'installe la mauvaise gouvernance dans les affaires publiques et privées. La fraude et la corruption ont gangrené l'administration (fiscalité et administration financière, éducation-formation, sécurité, fonction publique. Tout ceci entraîne des coûts économiques cachés au préjudice des populations, notamment les plus pauvres et de l'Etat. Au total, la corruption, la fraude, la tricherie, le clientélisme, les détournements de deniers publics et l'impunité sont des facteurs qui handicapent le développement de la Côte d'Ivoire.

I.6.2.14 La faiblesse de la décentralisation, de l'aménagement du territoire et de l'approche participative des populations

La participation des populations est encore insuffisante au processus de décision et d'exécution des programmes de développement. Les programmes de réduction de la pauvreté, jusqu'à ce jour, ont davantage mis l'accent sur la déconcentration de l'administration et la communalisation. La société civile est très peu consultée. La conséquence de cette situation se résume à un Etat trop centralisé et des populations passives, ne s'impliquant pas partout systématiquement au développement local ou régional. Le pays manque d'un schéma d'aménagement du territoire pour améliorer le ciblage des investissements. Ainsi, les programmes n'atteignent pas toujours leur cible et les écarts et manques subsistent entre les régions. Les populations rurales n'ont pas de moyens d'expressions pour faire partager leurs opinions sur les actions de développement. Le secteur privé n'est pas suffisamment consulté pour les réformes fiscales.

I.6.2.15 La faiblesse de l'encadrement et des services agricoles

La disparition des sociétés d'encadrement et de services agricoles a constitué un recul important pour la promotion du monde rural. Une seule structure a mandat d'y pallier, l'ANADER. Force est de constater que les populations rurales manquent d'encadrement. Les spécificités régionales et locales ne sont pas identiques et le monde paysan est un monde de proximité qui a besoin de structures très proches en conseils et services de tout genre.

I.6.2.16 La dégradation de la qualité des services sociaux de base

La qualité de l'enseignement et des soins de santé publique se sont fortement dégradées. Cette situation a entraîné une diminution de la fréquentation des formations sanitaires publiques d'une part, et une exacerbation des problèmes de l'éducation, d'autre part. Les classes pléthoriques, les goulots et goulets d'étranglement d'un système éducatif peu adapté à l'évolution du monde du travail, ont altéré la qualité de l'enseignement. L'entretien des pistes étant insuffisamment assuré, l'enclavement des zones de production agricole s'est accentuée.

En conclusion, les programmes de croissance et de réduction de la pauvreté ont bénéficié des ressources dégagées par le binôme café/cacao, mais victime de fluctuations internationales. Ces programmes se sont heurtés à un faible niveau des investissements, une faible participation des populations, notamment une insuffisance de la décentralisation, une dégradation physique et qualitative des services sociaux de base mal repartis, une mauvaise gouvernance dans l'allocation et l'utilisation des ressources, et à un poids excessif de la dette publique sur les ressources.

PARTIE II : STRATEGIES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Cette partie met en exergue les options stratégiques du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté pour la période 2002-2004. Elle présente les objectifs et les stratégies basés sur une croissance économique forte et une accessibilité équitable aux services sociaux de base en vue d'assurer de façon durable la réduction de la pauvreté. Elle tient compte des aspirations des populations, des forces et faiblesses des programmes antérieurs. Les objectifs, les stratégies et les mesures seront plus affinés dans le DSRP-Final dès lors où le profil de la pauvreté sera actualisé, que l'ensemble des informations issues de la base seront exploitées, et que la Loi sur les transferts des compétences en matière de décentralisation sera adoptée. L'ambition dans le DSRP-Intérimaire est par conséquent, de présenter les axes fondamentaux de la stratégie de réduction de la pauvreté sur la base de l'état de connaissance des problèmes actuels, des forces et faiblesses du passé. Le DSRP exploite également le Document Cadre de Politique Economique, Social et Culturel (2000-2005) élaboré en novembre-décembre 2000.

II. 1 OBJECTIFS GLOBAUX ET SPECIFIQUES

L'objectif principal de la réduction de la pauvreté est, à moyen terme, de réduire l'incidence de la pauvreté de 33,6% en 1998 à 30% en 2005.

De manière spécifique, il s'agit de :

- i) Parvenir à une croissance économique de 3% en 2002 et plus de 4% en moyenne sur la période 2003-2005, créer des emplois et accroître le revenu des populations, notamment celui des pauvres ;
- ii) Assurer de façon équitable l'accès des populations aux services sociaux de base et à un cadre de vie décent;
- viii) Réduire les inégalités et les disparités régionales et locales.

II.2 STRATEGIES

Ces objectifs s'appuient sur les **axes stratégiques prioritaires** suivants :

- 1er/. Assainissement du cadre macroéconomique ;
- 2ème/ Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance, et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emplois ;
- 3ème/. Amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base ;
- 4ème/. Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales ;
- 5ème/. Promotion de la bonne Gouvernance et du renforcement des capacités dans le sens d'assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources ;
- 6ème/ Renforcement de la sécurité des personnes et des biens.

II.2.1 Assainissement du cadre macroéconomique

La réduction de la pauvreté doit être basée sur une croissance forte, elle-même assise sur un cadre macro-économique assaini. Dans ce sens, le Gouvernement a mis en œuvre un programme intérimaire avec l'appui du FMI (juillet-décembre 2001) visant à assainir les finances publiques. Il a permis de renouer les relations avec les institutions internationales financières. L'objectif de ce programme est la restauration dans la gestion macroéconomique par la stabilisation des finances publiques et la mise en œuvre des réformes structurelles. La réussite de ce programme débouchera sur la signature d'un programme triennal dit FRPC en 2002 dont les grands axes sont : (a) la consolidation des finances publiques ; (b) l'amélioration des conditions de vie des ménages ; (c) la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion financière ; (d) l'accélération des réformes structurelles. Les détails de ce programme se trouvent dans le chapitre « politiques macroéconomiques 2002-2004 ».

II.2.2 Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emploi

II.2.2.1 Promotion du secteur privé

Au niveau du secteur privé : il s'agit pour le Gouvernement de favoriser un développement accéléré du secteur privé afin d'assurer le relais de l'Etat en matière de création de richesses et d'emplois.

Objectifs

De manière spécifique, les objectifs du secteur privé sont : **(i)** accroître la production industrielle (21,5% du PIB en 2001 à 23,5% du PIB en 2005) et développer un tissu dense de PME-PMI ; **(ii)** promouvoir la diversification industrielle et accroître les exportations ; **(iii)** accroître les revenus et les emplois ; **(iv)** améliorer la compétitivité des entreprises privées et de l'économie en général en maintenant les gains acquis de la dévaluation du FCFA de 1994.

Stratégies

Pour atteindre ces objectifs, les orientations stratégiques prioritaires sont : (i) poursuite du désengagement de l'Etat (préparation, adoption et mise en œuvre d'une lettre de politique des privatisations) ; **(ii) transformation des produits agricoles et promotion des NTIC** ; (iii) réduction des coûts des facteurs ; (iv) amélioration de l'environnement juridique, judiciaire, légal, réglementaire et incitatif des affaires ; (v) **développement du marché financier et amélioration de l'accès des entreprises et des promoteurs aux services financiers de qualité y compris l'accès au crédit** ; (vi) renforcement de la sécurité des biens et des personnes ; (vii) renforcement de l'intégration sous-régionale et promotion de l'accès aux marchés extérieurs ; **(viii) promotion de l'entrepreneuriat féminin en vue d'accroître le revenu des femmes.**

II.2.2.2 Développement rural

La population rurale représente 57% de la population totale. Le secteur primaire représente près du 1/3 du PIB et occupe les 2/3 de la main-d'œuvre, c'est pourquoi, le Développement rural constitue un des axes stratégiques pour atteindre le maximum de pauvres.

Objectifs

A ce niveau les objectifs visés sont : (i) améliorer la compétitivité et la productivité des activités en milieu rural ; - (ii) rechercher l'autosuffisance et la sécurité alimentaires ; - (iii) réhabiliter le patrimoine forestier ; et (iv) améliorer le revenu des producteurs et réduire les disparités locales et **la pauvreté en milieu urbain.**

Stratégies

La réalisation de ces objectifs s'articulent autour des orientations stratégiques suivantes : (i) Modernisation, mise en place des services agricoles et redynamisation de la recherche scientifique appliquée ; (ii) Diversification et valorisation des productions (agriculture vivrière, notamment le riz, la pêche et l'élevage, les cultures d'exportation dont le café-cacao, la filière coton , les autres filières) ; (iii) Amélioration des circuits de commercialisation et des techniques de conservation des produits ; (iv) Poursuite du désengagement de l'Etat, libéralisation de l'activité agricole et de la commercialisation des produits ; (v) Développement des statistiques agricoles, (vi) Mise en place d'un financement de la filière agricole ; (vii) Sécurisation foncière (application du nouveau Code Foncier rural adopté en décembre 1998), préservation de l'environnement et mise en œuvre de la nouvelle politique forestière ;(viii) accès des populations rurales aux services sociaux de base, notamment les femmes, les plus pauvres, et réduction de l'incidence du VIH/SIDA en milieu rural.

II.2.3. Amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base

Objectifs

Face aux limites et faiblesses des programmes de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement vise les objectifs suivants : (i) Assurer l'éducation de tous et garantir la gratuité de l'école au primaire ; (ii) Assurer l'accès des populations aux soins de santé et garantir l'assurance maladie universelle ; (iii) Améliorer et moderniser les infrastructures de base (hydraulique, assainissement, entretien routier, téléphonie et électrification rurale), l'habitat, le cadre de vie, protéger et préserver l'environnement ; (iv) Assurer la promotion et la participation des femmes et des jeunes ; (v) Réduire l'incidence du VIH/SIDA ; (vi) Réduire les inégalités et les disparités régionales et locales et favoriser l'accès large des populations à la propriété foncière. Ces objectifs sont en adéquation avec les objectifs du millénaire approuvés par les Nations Unies.

Stratégies

Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour améliorer l'accessibilité équitable et la qualité des services de base : (i) la généralisation progressive de la gratuité et de l'école obligatoire pour atteindre les pauvres; (ii) la promotion de l'assurance maladie universelle pour permettre à tous d'accéder aux soins de santé, notamment les pauvres ; (iii) l'approche participative par la décentralisation et l'aménagement du territoire pour moderniser les infrastructures et réduire les inégalités et disparités régionales; (iv) la prise en compte de la dimension genre et environnement dans les programmes de développement.

II.2.4. Décentralisation

Pour tenir compte de la faible implication des populations et des approches participatives dans les programmes antérieurs de lutte contre la Pauvreté une des innovations majeures de la stratégie actuelle de réduction de la pauvreté est la Décentralisation. L'Administration territoriale est structurée selon les principes de déconcentration et de décentralisation, à travers la Loi N° 2001-476 du 9 août 2001. La déconcentration consiste à déléguer des pouvoirs de décision plus ou moins étendus à des organes locaux du pouvoir central, alors que la décentralisation est un procédé plus participatif, attribuant des pouvoirs et une personnalité juridique aux collectivités locales. La déconcentration est organisée autour des régions, des départements, des sous-préfectures et des villages. L'administration décentralisée est assurée dans le cadre des collectivités territoriales qui sont : les régions, les

départements, les districts et les communes. La Région dispose d'un Conseil Régional et son Président doté d'un bureau et d'un Comité économique et social régional. Le Département dispose d'un Conseil Général, avec un Président doté d'un Bureau et d'un Comité Economique et Social Départemental. Il en est de même des districts et des villes.

En vue de définir et partager le champ de compétence entre l'Administration centrale et les Administrations décentralisées et déconcentrées, le Gouvernement a organisé du 24 au 26 novembre 2001, un atelier sur le transfert des compétences selon le principe de subsidiarité et de complémentarité. Un projet de loi sur les transferts de compétence est en préparation, **de même qu'un projet de loi sur le régime fiscal et financier des collectivités décentralisées.** L'expérience acquise au niveau du PNGTER sera exploitée dans ce processus de décentralisation qui se fera dans la durée afin de garantir tout le succès.

Objectifs

La décentralisation vise trois objectifs principaux : (i) rapprocher l'administration du citoyen, par la création de structures décentralisées aux niveaux régional et local ; (ii) renforcer la participation démocratique du citoyen, afin d'associer les populations **(y compris les pauvres)** à la gestion de leurs propres affaires ; et (iii) assurer le développement économique et social en favorisant les équipements à un meilleur coût et en mettant en œuvre l'aménagement du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, les objectifs du Gouvernement sont de : (i) promouvoir un développement cohérent du territoire national ; (ii) rationaliser les investissements publics en exploitant au mieux les potentialités et les ressources locales, **et en préservant l'environnement ;** et (iii) réduire les disparités régionales et locales.

Stratégies

La stratégie en matière de décentralisation repose sur : (i) la définition des missions à transférer et leur transfert (mise en place des conseils généraux pour les départements en 2002) ; (ii) la rationalisation de la gestion du personnel des collectivités décentralisées (application de la Loi sur le cadre organique des collectivités décentralisées) ; (iii) l'accélération de la déconcentration en vue d'accompagner le processus de décentralisation **(mise en place d'un plan de la déconcentration avec répartition des tâches entres services centraux et déconcentrés)** ; (iv) le renforcement des capacités des élus et du personnel local ; (v) la valorisation de l'expertise locale ; (vi) la modernisation des moyens de gestion des collectivités décentralisées ; (vii) la mobilisation des ressources propres et extérieures ; (viii) la participation et l'implication du secteur privé et de la société civile dans le développement local.

II.2.5. Promotion de la bonne Gouvernance et du renforcement des capacités

La bonne gouvernance est un facteur essentiel du progrès social, un moyen de consolidation du cadre institutionnel et un outil d'efficacité économique qui permet aux plus grand nombre, notamment les pauvres d'accéder aux services de qualité.

Objectifs

Il s'agit de: (i) assurer la plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques, (ii) éradiquer la corruption et la mauvaise gestion ; (iii) renforcer l'Etat de droit et la culture démocratique (iv) garantir l'accès des pauvres et **des femmes** aux services ; (v) assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources et (vi) renforcer les capacités des populations (public, secteur privé, société civile) en vue

d'une meilleure participation au processus de décision et de mise en œuvre des programmes de développement.

Stratégies

Pour asseoir une véritable culture de bonne gouvernance, le Gouvernement a une stratégie axée sur : (i) la planification stratégique ; (ii) l'éducation, la dissuasion, le contrôle et le système de sanction/récompense ; (iii) l'efficacité dans la gestion des ressources publiques et l'utilisation des NTIC par l'Administration (développement de sites Internet), et la mise en place de normes de gestion dans les structures publiques et para-publiques ; (iv) la consolidation des réformes institutionnelles et économiques ; (v) le renforcement de la justice, la réforme de l'Administration et de sécurité des biens et des personnes ; (vi) la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ; et (vi) le renforcement de la société civile et de la presse afin qu'ils jouent leur rôle d'acteurs privilégiés de la bonne gouvernance. La procédure de recrutement des responsables par appel à candidature sera étendue, et la diffusion des audits ciblés sera entreprise. L'utilisation des compétences nationales et l'amélioration de la rémunération et la formation des agents permettront à l'Etat de renforcer les capacités de ses ressources humaines. Celles du secteur privé et de la société civile renforceront leurs capacités pour accroître leur productivité et participer pleinement à l'approche participative.

II.2.6 Renforcement de la sécurité des personnes et des biens

Face à la pauvreté grandissante, à la forte migration en direction de la Côte d'Ivoire, notamment, les effets induits liés à la guerre du Libéria , puis de la Sierra Leone, ainsi qu'avec la place et le rôle de la Côte d'Ivoire dans la sous-région, le banditisme a connu une montée en flèche depuis 1990, pendant que les moyens des services de l'ordre n'ont pas suivi, contribuant à développer parallèlement un système de racket.

Objectifs

Les objectifs du système de sécurité visent à (i) garantir la sécurité des personnes et des biens ; (ii) créer un cadre propice aux investissements ; (iii) rapprocher les services de sécurité auprès des populations et moderniser les moyens des services et d'intervention.

Stratégies

Les stratégies reposent sur trois axes :

-Au niveau du personnel

(i) mise en œuvre d'un programme de formation (800 agents à recruter par an) et de redéploiement rationnel ; (ii) renforcement des unités, notamment d'élite contre le banditisme; (iii) motivation des agents (salaires, logements, prise en charge des risques d'accidents ; santé du personnel notamment lutte contre le VIH/SIDA; mise en application du nouveau statut du personnel de la police).

-Accroissement des Moyens et modernisation des structures

(i)remise en état des véhicules et nouvelles acquisitions notamment des véhicules de maintien de l'ordre et lutte contre la criminalité avec dotation en carburant des différents services ; (ii) informatisation des services de Police ; (iii) acquisition des moyens de communication et protection du réseau de communication de la Police et fournitures de Scanner pour les contrôles ; (iv) Création et modernisation des

Structures (nouvelles unités de CRS – BAE –FIR- police maritime; élaboration d'une cartographie des zones sensibles et mise en place de la Banque de Données Nationales Sécurité).

- Modernisation et renforcement de la capacité et de l'indépendance de la justice

(i) accroissement et renforcement des magistrats et auxiliaires de justice ; (ii) modernisation de l'appareil judiciaire (iii) réforme du Conseil National de la Magistrature et du contrôle des institutions judiciaires(iv) mise en place des nouvelles institutions judiciaires.

II.3. POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES

II.3.1 Perspectives économiques 2002- 2004

Sur la base de l'état d'avancement du SMP et des enjeux de réduction de la pauvreté, le Gouvernement se fixe les objectifs macro-économiques pour la période 2002-2004, suivants :

- (i) relancer l'économie en réalisant un taux de croissance réel du PIB de 3 % en 2002, 4,5% en 2003, puis plus de 5% dès 2004 ;
- (ii) réaliser un déficit budgétaire de 0,6% en 2002, et ramener le budget à l'équilibre dès 2003 ;
- (iii) maintenir le taux d'inflation aux alentours de 3 % sur la période 2002-2004;
- (iv) réduire le déficit du compte courant extérieur à 2% du PIB en 2002 et 1 % en 2004 ;

La réalisation de ces objectifs repose sur l'évolution correspondante de la demande à travers l'investissement, la consommation et commerce extérieur.

Evolution de la demande et compétitivité

Le taux d'investissement passera de 11% en 2001 à 13% en 2002, et 15,2 % en 2004. La part de l'investissement privé passera de 9,1% en 2001 à 9,8% en 2002 pour atteindre 12% du PIB en l'an 2004. Les investissements privés seront tirés par l'agro-industrie et le BTP en 2002. L'épargne intérieure brute passera de 21% en 2002 à 23% en 2004. La consommation finale des ménages sera l'un des piliers de la croissance en 2002, avec l'amélioration des revenus pour la fonction publique (enseignants, forces de sécurité) et d'une amélioration du prix aux producteurs de cacao pour les paysans. Les exportations de biens passent de 42% du PIB en 2000 pour se situer à hauteur de 41% sur la période 2002-2004. Les importations des biens passent de 28,6% en 2000 à plus de 30% sur la période 2002 -2004. La compétitivité de l'économie en général sera un axe majeur pour promouvoir la croissance en maintenant les gains acquis de la dévaluation du FCFA de 1994.

L'année 2002 devrait marquer la fin de la récession et la reprise de la croissance économique, mais dans un environnement international peu favorable au regard de la chute des cours des produits de base, et au ralentissement de la demande mondiale qui va s'accroître avec les conséquences des derniers événements du 11 septembre 2001 aux Etats Unis. Les prévisions tiennent compte de la conclusion d'un accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) et la reprise de la coopération financière avec l'ensemble de la communauté internationale.

II.3.2 Programme économique et financier en 2002

L'objectif principal du programme du gouvernement s'articule autour de la politique budgétaire, de la politique monétaire et financière et de la mise en œuvre de réformes sectorielles capables d'assainir les secteurs et de générer de la croissance.

II.3.2.1 Politique budgétaire

L'assainissement des finances publiques restera la clé de voûte de la politique économique et financière du gouvernement, qui vise notamment à réduire à moyen terme la dépendance de la Côte d'Ivoire à l'égard de l'aide financière extérieure. Le budget 2002 prévoit un déficit global (base ordonnancement) de [0.6%] du PIB et un excédent primaire (excluant l'investissement sur financement extérieur) de [5 %] du PIB. Tous les arriérés de paiements intérieurs vérifiés seront apurés dans le cadre d'un plan global dont l'exécution commencera en 2002. Tout sera mis en œuvre pour qu'aucune nouvelle accumulation d'arriérés de paiement extérieurs ou intérieurs n'intervienne au cours de la période du programme.

Les recettes globales de l'Etat (hors dons) augmenteront d'environ 10% par rapport au niveau programmé en 2001, pour s'établir à environ 1423 milliards de francs CFA en 2002, soit 17,7% du PIB. Cette augmentation des recettes sera d'abord imputable aux recettes fiscales qui atteindront 15% du PIB, et les recettes non fiscales (redevances téléphonie cellulaire, revenus du pétrole) pour 2,7% du PIB. Ce niveau de prélèvement fiscal pourrait être atteint grâce à : (i) l'imposition d'une taxe minimum de 5% sur toutes les importations destinées aux projets d'infrastructure ; (ii) une réforme de la procédure d'établissement des titres fonciers en vue de faciliter leur délivrance ; (iii) la centralisation et l'exploitation des informations relatives aux transactions des opérateurs économiques traitées dans les régies financières et le Budget. Au niveau de la douane, il s'agira de poursuivre les mesures suivantes : (i) élimination des procédures parallèles de traitement des déclarations en douane ; (ii) informatisation de la gestion et le contrôle des régimes spéciaux ; (iii) amélioration du contrôle des bases de la détermination de la valeur ; (iv) renforcement de la coopération avec les pays voisins dans le cadre de la lutte contre la fraude ; (v) l'informatisation du système de suivi et du contrôle des marchandises importées et (vi) la mise en place de procédures d'évaluation de la performance des agents des douanes.

La politique en matière de dépenses sera prudente mais des dotations adéquates seront accordées aux secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation, ainsi qu'à la réhabilitation et à l'entretien des infrastructures, notamment les infrastructures rurales. Les dépenses primaires totales seront limitées à [1513] milliards de francs CFA en 2002 (environ 18,8 % du PIB), en hausse de 23% par rapport à 2001. La politique salariale vise à contenir les dépenses de personnel à 510 milliards en 2002 (6,6% du PIB). A cette fin, le gouvernement engagera (a) un audit des dépenses de personnel ; (b) un contrôle strict des recrutements, (c) une application stricte des règles régissant l'âge de la retraite.

Apurement des arriérés et traitement des DENOS

La politique du gouvernement en matière des arriérés et des DENOS vise à réduire les arriérés par une mobilisation des ressources intérieures et extérieures ; à diminuer le niveau des DENOS par la limitation des recours aux procédures simplifiées et par l'annulation des dépenses extra-budgetaires.

Les arriérés de paiement seront apurés dans un délai de trois ans à partir de 2002 et aucun nouvel arriéré ne sera cumulé. L'encours des DENOS au 30 septembre 2002 est évalué à 112,1 milliards de francs CFA.

Les crédits budgétaires consacrés à l'éducation, qui sont restés à environ [4,3 %] du PIB entre 1998 et 2000, seront portés à [4,4 %] en 2002 (soit [1 %] des dépenses primaires hors financement extérieur) ; les dépenses de santé pour leur part passeront de [... %] du PIB en 2000 à [... %] en 2002 ([... %] des dépenses primaires hors financements extérieurs). Ces crédits budgétaires seront gérés avec la plus grande rigueur et toutes les mesures seront prises pour qu'ils bénéficient réellement aux populations pauvres. Les dépenses d'investissements publics projetées pour 2002 sont prévues à 325 Mds CFA dont 135 Mds CFA sur ressources propres et 190 Mds sur ressources extérieurs s'effectuent dans le cadre du programme d'investissement public (PIP) triennal. Elles seront en priorité orientées vers la réduction de la pauvreté (appui au secteur privé et au développement rural, accessibilité aux services sociaux et infrastructures de base, décentralisation, et gouvernance et renforcement des capacités).

En matière de gouvernance, afin d'accroître l'efficacité des dépenses et la fourniture des services publics, le gouvernement entreprendra une revue opérationnelle des dépenses publiques en 2002 qui doivent s'exécuter dans le cadre le système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP), en évitant d'accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs et extérieurs.

Compte tenu des décaissements budgétaires au titre des projets et de l'amortissement exigible de la dette extérieure, il apparaît un besoin de financement résiduel de [934 Mds CFA] soit 11,6% du PIB. Ce besoin de financement, compte tenu de la volonté du Gouvernement de réduire les arriérés intérieurs, est estimé à 1038 Mds CFA. Cet écart sera partiellement couvert par des programmes d'appuis budgétaires attendus du FMI 120 milliards de FCFA, de la Banque mondiale 180 milliards de francs CFA, de la Banque Africaine de Développement [60] milliards de francs CFA, de l'Union Européenne [...] milliards de francs CFA et de certains partenaires bilatéraux, ainsi que par l'allègement intérimaire de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcé.

II.3.2.2 Politique monétaire et réforme du secteur financier

La politique monétaire conduite au niveau régional par la Banque Centrale des États de l'Afrique du l'Ouest (BCEAO) sera prudente, conformément à l'objectif d'amélioration des avoirs extérieurs nets de la Zone et du maintien de la parité fixe du franc CFA par rapport à l'euro. Dans ce contexte, il est prévu une hausse de la masse monétaire en Côte d'Ivoire de [6%] en 2002, en cohérence avec la progression du PIB nominal. L'amélioration des finances publiques devrait permettre de réduire légèrement le crédit bancaire net à l'État. Il sera possible dans ces conditions de satisfaire les besoins de crédit du secteur privé pour soutenir la reprise de l'activité économique

Le Gouvernement continuera de soutenir les efforts de la Commission bancaire régionale pour s'assurer que les banques ivoiriennes respectent les règles prudentielles et veillera à ce que les décisions de la Commission soient effectivement appliquées. Le renforcement du secteur financier sera poursuivi. **Il doit accompagner la promotion et le développement du secteur privé et la modernisation du monde rural. A travers la politique de crédit, le secteur financier doit devenir un instrument pour faciliter l'accès des promoteurs, des entreprises, des pauvres et des femmes aux services financiers notamment au crédit.** Une revue du secteur financier sera menée au troisième trimestre 2002. Elle devra prendre en compte cette dimension. Dans le cadre de l'effort régional mené conjointement avec les autres pays membres de l'UEMOA, le Gouvernement ivoirien s'efforcera d'améliorer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel ; de promouvoir les instruments d'épargne à long terme et les institutions financières non bancaires (en particulier les sociétés de

crédit-bail), et de renforcer les institutions de micro finances en vue d'améliorer les prestations de services financiers fournies en zone rurale et à la petite entreprise.

Au niveau de CAA, sur la base des conclusions du rapport définitif de l'audit réalisé, la nouvelle direction élaborera un plan de restructuration d'ici la fin du premier semestre 2002. Au niveau de la CECF, suite au décret de séparation de la CECF et de la Poste, il s'agira de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission bancaire de BCEAO. Un accord de partage des charges et des modalités de règlement entre les deux sociétés sera conclu et mis en œuvre. En ce qui concerne la CGRAE, le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations du Conseil des Ministres.

Le problème de la mobilisation de l'épargne à la base et de l'accès au crédit des pauvres doit être pris en charge, entre autre, par les systèmes de financement décentralisés qui sont un moyen puissant de mobilisation de l'épargne informelle notamment en milieu rural, et auprès des femmes. A cet effet, afin de maintenir les acquis et la forte évolution des dépôts dans les institutions mutualistes de crédits (plus de 30 milliards CFA), l'existence des crédits non performants sera corrigé au sein des systèmes de financement décentralisés, notamment au sein du réseau COOPEC. Le Gouvernement va y accorder une attention particulière. Une Commission de surveillance à l'image de la Commission bancaire sera mise en place en vue de renforcer le contrôle et éviter les dérapages. Elle définira des normes adaptées aux SFD.

II.3.2.3 Stratégies d'endettement et Initiative PPTE

Dans sa stratégie d'endettement, le gouvernement s'engage à ne recourir qu'aux financements extérieurs sous forme de dons ou de prêts à des conditions favorables. A cet égard, il ne contractera ni ne garantira aucun nouvel emprunt extérieur non concessionnel (avec un élément-don de moins de 35% et une échéance initiale de plus d'un an), à l'exception des emprunts à échéance de plus de douze ans et avec un élément de concessionnalité de 10 à 35% destinés au financement d'investissements rentables en 2002. Il ne contractera ni ne garantira aucun emprunt extérieur à échéance initiale de moins d'un an, sauf au titre de crédits normaux relatifs aux importations. En outre la Côte d'Ivoire s'appliquera à améliorer la gestion de sa dette extérieure.

Dans le cadre l'initiative des PPTE, les nouvelles conditions ont été communiquées à la Côte d'Ivoire pour intégrer cette initiative. C'est dans cet objectif qu' un travail de réconciliation des données a été entreprise avec les services du FMI et de la Banque Mondiale. La prochaine étape est la réalisation d'une analyse préliminaire de la viabilité de la dette qui indiquera le montant de l'allègement dont la Côte d'Ivoire pourrait bénéficier sous l'initiative PPTE renforcée. Cette analyse est basée sur les ratios de qualification qui sont la VAN de la dette/exportations et VAN de la dette/revenus. La mission a clairement indiqué que l'éligibilité de la Côte d'Ivoire serait conditionnée au règlement du sujet des arriérés vis à vis des institutions internationales.

La Côte d'Ivoire présentera un dossier dans le cadre de l'initiative PPTE, en vue d'obtenir très rapidement le nouveau point de décision et de pouvoir bénéficier de l'allègement intérimaire en attendant le nouveau point d'achèvement et de l'allègement qui s'en suit. C'est pourquoi, la cohérence est assurée entre le DSRP, la FRPC, le programme de relance et tous les appuis des partenaires au développement, et l'initiative PPTE. Les gains obtenus de l'allègement intérimaire ou après le point d'achèvement feront l'objet d'une programmation et affectation en rapport avec les priorités définis dans le DSRP qui est le document de référence.

II.4 POLITIQUES SECTORIELLES

La part des secteurs primaires, secondaires et tertiaires passent respectivement en pourcentage du PIB en 2000, de 29,6%, 21,9%, et 40,5% à 28,5%, 23,5% et 39,6% en 2005.

II.4.1 Secteurs Productifs

Il s'agit de traduire les objectifs macroéconomiques au plan des secteurs productifs.

II.4.1.1 Secteur primaire

II.4.1.1.1 Sous Secteur Agricole

Le taux de croissance visé est d'au moins 2,5% en 2002 (3,3% pour le vivrier et 2,0% pour les cultures d'exportation) contre -1,6% en 2001. Il s'agit de développer une agriculture compétitive, respectueuse des équilibres naturels, à l'écoute du marché, et prenant en compte la dimension sociale humaine, notamment la question de la pauvreté.

La priorité sera mise sur les points suivants :

- amélioration de l'environnement des exploitations familiales en particulier en matière d'accès au financement ;
- valorisation du métier d'agriculteur avec la prise en compte dans le système éducatif de base, et une offre diversifiée en matière de conseil de proximité ;
- organisation d'une concertation efficace et permanente entre les acteurs du système (MINAGRA, OPA, entreprises, financiers, ...) ;
- gestion rationnelle et durable de l'espace rural ;
- réalisation d'équipements structurants en milieu rural (aménagement hydroagricoles, pistes de désenclavement, éducation, santé, loisirs...).

Les mesures préconisées au niveau agricole sont :

-Modernisation du secteur agricole, mise en place des services agricoles, renforcement des capacités des producteurs, amélioration de la qualité des produits et redynamisation de la recherche scientifique appliquée : Cette option essentielle vise la mise en place d'une agriculture plus intensive utilisant des variétés à haut rendement et la mécanisation. Il s'agit également de mettre les services agricoles de qualité à la disposition des paysans, afin d'accroître leur productivité (intrants, semences améliorées, renforcement des capacités, recherche scientifique). Ces services seront décentralisés (MINAGRA, ANADER et CNRA). Le Fonds National de Développement Agricole régionalisé et géré en partenariat avec les paysans permettra d'assurer le financement de ces services.

Diversification et valorisation des productions

- Au niveau de l'agriculture vivrière, il s'agit :

- d'accroître la production de riz en vue de réduire les importations. En ce qui concerne la production des autres cultures vivrières, il s'agit de satisfaire la consommation locale et d'exporter le surplus de production vers la sous région voire le marché mondiale ;
- d'assurer le débouché des produits à travers le développement des marchés régionaux de gros ;

- de réhabiliter les pistes rurales afin d'assurer l'accès de la production aux marchés ;
- et accroître le revenu du paysan, notamment des femmes en diversifiant leur production par le développement des productions vivrières et maraîchères non conventionnels.

Au niveau de la pêche et de l'élevage, la Côte d'Ivoire est importatrice nette de protéines d'origine animale : 49% pour les viandes, 90% pour le lait et 70% pour les poissons. Les mesures viseront la réduction significative de cette dépendance vis à vis de l'extérieur. Le Gouvernement s'attellera, pour le développement de ce secteur, à : (i) mettre en œuvre le projet d'abattoir Abidjan-Anyama et le marché de gros de poisson au port de pêche d'Abidjan; (ii) assurer le développement des élevages à cycles courts ; (iii) financer les activités de développement de l'élevage et de la pêche ; (iv) assurer le développement laitier ; (v) maîtriser la surveillance épidémiologique ; et (vi) renforcer les dispositifs de qualité et de protection des consommateurs et promouvoir une gestion participative et durable des ressources naturelles.

Au niveau des cultures d'exportation, il faut poursuivre la diversification des produits, en s'appuyant sur les avantages comparatifs du pays et les produits non traditionnels. Il s'agira également d'assurer l'approvisionnement des usines de transformation agroalimentaire, tout en prenant en compte les accords internationaux. S'agissant du café-cacao, le processus de libéralisation engagé qui a abouti à la création de l'ARCC pour la réglementation, la BCC pour la commercialisation, et le FRC doit aller à son terme. Par ailleurs, le Fonds de Développement des Producteurs Café/Cacao (FDPCC) doit appuyer les initiatives des producteurs. La réglementation tiendra compte de l'existence de petits producteurs souvent les plus pauvres et les plus vulnérables, et éviter ainsi la position d'abus dominants, mais aussi d'éviter le système de quotas. L'ensemble des taxes et prélèvements sur la filière ne dépasseront pas 30% du prix à l'export. Les OPA bénéficieront d'un appui important afin de renforcer leurs capacités de production, de commercialisation et de gestion.

La réforme entreprise au niveau de la filière coton, notamment la libéralisation doit aller à son terme, en évitant toute rupture d'approvisionnement des usines, et par conséquent en maîtrisant le processus de privatisation de la CIDT résiduelle. L'interprofession et le Gouvernement mettront en place un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour favoriser la meilleure implication des producteurs et l'amélioration des revenus permettant de réduire la pauvreté dans les zones de savanes. D'autres spéculations telles l'anacardes, les fruits et légumes feront l'objet de vulgarisation dans les régions de savanes pour accroître les revenus. Avec la chute des cours mondiaux dans les autres filières traditionnelles (hévées, oléagineux), le Gouvernement engagera la réorganisation de ces secteurs, notamment les interprofessions et l'environnement fortement dégradé de ces spéculations. Cette situation a accru la pauvreté des zones couvertes par l'arrêt de la non prise en charge des pistes rurales, et des investissements sociaux de base (éducation, santé).

Amélioration des circuits de commercialisation et les techniques de conservation des produits. L'entretien et l'aménagement des pistes rurales permettront une plus grande fluidité de l'écoulement des produits. La création des marchés régionaux, des centres de collecte et d'information sur les disponibilités régionales qui sera entrepris dans le cadre de la décentralisation, permettra d'insuffler une nouvelle dynamique à ce secteur, ce qui aura pour effet de réduire de façon significative les pertes post récoltes et de rendre plus dynamique les circuits de commercialisation.

Poursuite du désengagement de l'Etat, Libéralisation de l'activité agricole et de la commercialisation des produits. A l'image du café, cacao, coton, hévéas, palmier à huile, l'Etat poursuivra sa politique de désengagement (production et commercialisation), afin de responsabiliser les paysans eux-mêmes et accroître leurs marges de revenus. L'intervention de l'Etat, consistera à préparer et à mettre en œuvre la réglementation, répercuter les signaux du marché mondial aux différents acteurs de filières concernés. La réorganisation du monde agricole à travers la création des coopératives sera poursuivie. Les structures telles l'ANADER seront réorganisées pour tenir compte de l'évolution des besoins des paysans. La mise en place des projets d'appui et de financement des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et la création de l'interprofession.

Au niveau du **financement dans la filière agricole**, il faut davantage développer le système des institutions mutualistes de crédit (IME) plus proches des paysans, mais aussi encourager les projets privés de banque agricole.

Sécurisation foncière : le nouveau Code Foncier rural adopté en décembre 1998 et la nouvelle politique forestière (sur la base d'une large concertation) seront progressivement mis en place. Au niveau du code foncier rural, un effort de sensibilisation sera entrepris afin d'éviter toute interprétation erronée susceptible de briser la cohabitation entre populations autochtones et allogènes, notamment dans les zones forestières. Ensuite, une expérimentation sera menée selon les milieux (zones forestières, zones de savanes). En effet, la sécurisation des droits acquis reste l'élément conflictuel majeur à résoudre, de même que le rôle des différents acteurs dans la délimitation et l'attribution des parcelles (Etat, structures d'encadrement, autorités traditionnelles). Il s'agit de mettre un terme à ces conflits en appliquant le Code Foncier Rural. Les travaux expérimentés au sein du PNGTER seront exploités.

Au plan des **statistiques agricoles**, **Le Gouvernement entend relancer les activités des statistiques agricoles à travers le recensement national de l'agriculture (RNA) et la mise en place d'un système stable d'enquête agricole.** Le recensement agricole en cours permettra de disposer de meilleures données nécessaires à la planification et à la programmation dans le secteur.

II.4.1.1.2 Sous secteur forestier

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Directeur Forestier 1988-2015, un **Projet Sectoriel Forestier (PSF1)** a été élaboré et exécuté en 1996. A l'issue de ce projet, un bilan diagnostique a permis d'évaluer le secteur forestier et d'adopter un nouveau cadre de politique forestière bâti Cette politique axée sur la poursuite de la conservation du patrimoine de biodiversité de la forêt ivoirienne et sur la restauration de son potentiel de production s'appuie sur les objectifs et stratégies suivants .

Objectifs :

Il s'agit de: (i) Assurer le transfert de la propriété de l'arbre naturel aux populations paysannes en ce qui concerne la gestion de la ressource ligneuse dans le domaine rural ; (ii) Garantir la participation des industriels du bois à l'approvisionnement de leurs unités de transformation du bois, par des investissements privés aussi bien dans le domaine rural que dans les forêts classées ; (iii) Assurer la gestion des occupations agricoles en forêts classées par le recentrage des opérations d'aménagement sur les espaces les mieux conservés dans les forêts classées ;(iv) Valoriser les potentiels environnementaux ; (v) Assurer l'organisation du secteur forestier, notamment la gestion des aires protégées et des forêts classées, la coordination et le suivi de la politique forestière.

Stratégies

La démarche stratégique retenue par le Gouvernement sur une période de 14 ans, est contenue dans un Programme Cadre de Gestion des Forêts (PCGF) qui s'articule autour de 4 phases : (i) La phase d'urgence de 1 an durant laquelle un certain nombre de préalables ont été réalisés (Comité Interministériel de Coordination et de Pilotage et la Cellule Technique) et d'autres en voie de réalisation; (ii) La phase décennale 10 ans subdivisée en deux périodes quinquennales de 5 ans au cours desquelles seront mis en œuvre des projets adoptés dans le cadre du PCGF ; (iii) La phase de 3 ans de consolidation des acquis du PCGF. L'audit organisationnel du secteur forestier proposera un nouveau cadre institutionnel et réglementaire et définira les réformes et les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

II.4.1.1.3. Sous-Secteur minier et pétrolier

La baisse d'activité du secteur devrait se poursuivre en 2002 avec une croissance de - 2,0%. La reprise est envisagée pour 2003 avec une croissance de 2,3% pour 2003 et 5,3% pour 2004. Au niveau minier, des gisements importants de nickel et de fer sont déjà identifiés dans l'ouest du pays. Une étude menée par le Canada sur les implications environnementales est en cours. D'autres gisements d'or, de cuivre, de platine et de manganèse ont été localisés. La recherche de partenariat dans le cadre du Code Minier sera envisagée pour trouver des investisseurs pour le volet exploitation. Une ligne de chemin de fer est nécessaire pour évacuer la production des sites (nickel ou fer) au Port de San Pedro. Les pourparlers avec les pays voisins seront poursuivis pour assurer la rentabilité de la ligne du chemin de fer.

Au niveau des hydrocarbures, le gouvernement a entrepris la restructuration de la PETROCI qui est devenue une société avec un pôle unique. Quant à la SIR, le déficit global de 40,7 milliards sera résorbé en 2002 grâce à la formule des prix des hydrocarbures. La dette due à la PETROCI de 4,2 milliards a été remboursée ; d'autres investisseurs privés devraient s'engager dans l'exploitation et la production pétrolière et gazière en 2002. La libéralisation des importations des hydrocarbures fera l'objet d'une réglementation en 2002 sur la base de l'étude BOOZ HALLEN.

II.4.1.2 Secteur secondaire

Le secteur de la transformation atteindra au moins 23,5 % du PIB en 2005 contre 21,6 % en 2000 -2002 et un taux de croissance de 2,5% en 2002, pour mettre la Côte d'Ivoire sur les rails de l'industrialisation.

II.4.1.2.1 Industries

Ce secteur devrait se redresser à partir 2002 avec un taux de croissance de l'ordre de 3% en 2002 et de 9% en 2004. Le Gouvernement poursuivra la libéralisation, l'assainissement de l'environnement des entreprises et le développement d'un cadre propice à la création et à l'expansion des PME-PMI. L'industrie doit être créatrice de valeur ajoutée et d'emplois, afin de réduire le chômage des jeunes et la pauvreté. L'Etat poursuivra sa politique de désengagement du secteur productif. Une Lettre de Politique de Privatisation sera adoptée pour clarifier le cadre institutionnel des privatisations.

La mise en place des mécanismes de soutien des PME/PMI fera l'objet d'initiatives propres des opérateurs et promoteurs, l'Etat venant en appui afin d'éviter les échecs des expériences passées et en cours, notamment la mise en place de divers fonds. Les organisations professionnelles, les fédérations, les chambres consulaires et les chambres des métiers prendront les initiatives pour stimuler leurs adhérents, et promouvoir le partenariat avec l'Etat et le privé extérieur. Ainsi, les structures telles l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE), le Fonds Ivoirien pour le Développement de

l'Entreprise Nationale (FIDEN) seront rédynamisées afin de promouvoir les PME. Un Fonds de Garantie plus efficace est envisagé. Une place de choix sera faite à la promotion de l'entreprise nationale, notamment par un soutien à l'amélioration des capacités techniques et managériales, au développement de la sous-traitance par un accès au financement.

Le Gouvernement s'attellera à la promotion de l'industrie agro-alimentaire, notamment la transformation des produits primaires tels le café, le cacao, le coton, les oléagineux, les fruits et légumes. Le taux de transformation du cacao passera de 37% à ce jour à 45% en 2005, afin de réduire la dépendance aux exportations à l'état brut de ces produits. Le système de zones franches sera expérimenté afin d'en tirer le meilleur profit et éviter les échecs des expériences dans d'autres pays africains. Une réglementation harmonisée du système BOT sera mise en place par le BNETD, afin de vulgariser ce type de concession. L'actualisation en cours du schéma directeur de l'industrie permettra à l'Etat de procéder à un meilleur ciblage de sa politique industrielle. La qualité des produits sera davantage recherchée, afin d'améliorer l'entrée des produits ivoiriens tant sur le marché intérieur qu'extérieur. Les foires industrielles telles ICI (Investir en Côte d'Ivoire), le SALI et la promotion des produits et du marché ivoiriens par le CEPICI, l'APEX-CI, les organisations professionnelles et les chambres consulaires seront soutenues. Un parc d'exposition est envisagé dans le cadre d'un BOT.

II.4.1.2.2 Energie

Le taux de croissance du secteur est prévu à +1% pour 2002, et plus de 5% pour la période 2003-2004. En vue de réduire les coûts des facteurs, les monopoles de distribution d'eau et d'électricité seront levés dans le sens d'une libéralisation au terme des conventions Etat - CIE, et Etat - SODECI. Ainsi, le cadre réglementaire sera adapté à cette politique de libéralisation de la distribution de l'eau et de l'électricité.

Electricité

La politique d'indépendance énergétique sera poursuivie, ainsi que la politique d'exportation vis à vis des pays de la sous-région. La récession a frappé le secteur qui connaît un déficit important. Les tarifs d'électricité ont été réajustés à la hausse en septembre 2001 à hauteur de 10% en moyenne. L'Etat a pris l'engagement de reverser une partie de la TVA (11,1%) alors que le secteur doit faire des efforts d'économie de 12 Mds. Ces efforts devraient se concrétiser en 2002. Le Ghana s'est engagé à honorer ses engagements, et le processus est amorcé avec le versement de 5 millions \$US. L'Etat prendra en charge la dette du secteur jusqu'en 2004. L'Etat mènera en 2002 : une étude tarifaire, un audit de la convention Etat - CIE, et un audit technique et financier en vue d'assurer l'équilibre à long terme.

Eau

L'objectif en matière de l'eau est d'assurer (i) l'accès des populations à l'eau potable ;(ii) l'équilibre financier du secteur ; (iii) améliorer la qualité des services offerts. La maîtrise de l'eau constitue un maillon essentiel dans le programme de développement agricole. La tranche sociale de l'eau continuera à être exempt de TVA. L'Office chargé de l'Eau adopté le 16 novembre 2000, en Conseil des Ministres mettra en œuvre la réforme institutionnelle, et le programme d'hydraulique humaine du Gouvernement. Il s'agit au plan réglementaire et financier de : (i) procéder à un réexamen de la Loi sur la taxe spéciale de consommation d'eau potable et de définir de nouvelles dispositions ; (ii) mettre en œuvre l'accord de compensation des créances et dettes croisées entre l'Etat et la SODECI ; (iii) mettre en œuvre le plan de réduction de la consommation d'eau de l'Etat .

II.4.1.2.3 Bâtiments et Travaux Publics (BTP)

Après la chute de 1999 à 2001, le BTP est appelé à rebondir dès 2002 . Le taux de croissance pour l'année 2002 est envisagé à 8%, et à plus de 10% pour la période 2003-2005 avec la relance des grands travaux d'infrastructures sous forme de BOT, notamment le 3ème pont d'Abidjan, l'autoroute du Nord, le parc d'exposition, le train urbain abidjanais, les gares routières, les Ports d'Abidjan et de San Pédro, l'Hôtel Ivoire etc.. D'autres projets sont envisagés tels, l'autoroute de l'Est, et l'autoroute de l'Ouest. En 2002, la réflexion sur le cadre réglementaire des infrastructures sera reprise en incluant la perspective sous régionale.

La relance du CI-PAST permettra d'accroître les investissements dans ce secteur, notamment l'amélioration du réseau routier (entretien, réhabilitation, travaux neufs, pistes rurales) avec la mise en place d'une Agence de Gestion des Routes, et d'un Fonds d'Entretien routier (avec système de péage). Les travaux à haute intensité de main-d'œuvre initiés en 2001 seront encouragés, notamment au niveau des collectivités locales dans les domaines de l'assainissement et l'insalubrité. Le génie militaire sera un acteur privilégié dans l'entretien routier , l'aménagement des parcelles, et la construction d'infrastructures sociales de base (écoles, centres de santé...).

Les programmes immobiliers seront relancés par des promoteurs privés. Des mesures seront prises concernant un renforcement de l'Agence de Gestion Foncière (AGEF), la fiscalité au développement du secteur immobilier, la création et le développement d'un marché primaire hypothécaire par la mise en place de la Société de Refinancement Hypothécaire (SRH) et de la Caisse de Garantie hypothécaire (CGH). Toutes ces mesures permettront de donner aux organismes prêteurs les garanties nécessaires, et partant, de développer les prêts aux logements. D'autres mesures seront appliquées, notamment la mise en œuvre des recommandations du PAPH, la définition d'un code de l'habitation qui devra intégrer des dispositions nouvelles réglementant les rapports entre bailleurs et locataires des locaux d'habitation et la mise en place d'un mécanisme de contrôle des opérations immobilières.

II.4.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire continuera de soutenir la croissance économique. Il devra atteindre une croissance d'au moins 3,1% en 2002 et 4,5% en 2004 principalement par une évolution des transports et des télécommunications de 3,2% en 2002 et 4,2% en 2004.

II.4.1.3.1 Transports

Le cadre réglementaire du transport terrestre sera modernisé pour mieux réguler ce secteur en proie à une désorganisation et à la coexistence d'un volet informel très important, avec un volet structuré. Le Gouvernement vient de mettre en place la SONATT en lieu et place de la SONEXTTet l'ANATT par fusion absorption. L'AGETU est en restructuration et la réforme de l'OSER (office de sécurité routière) sera mise en place tout comme la carte professionnelle de conducteur. Le programme de fluidité routière permettra de maîtriser le phénomène des barrages routiers. Des corridors de sécurité seront construits à Noé et Ouangolodougou dans le cadre du CI-PAST en 2002.

Le transport ferroviaire sera réhabilité dans une perspective de l'intégration sous-régionale. Un chemin de fer est envisagé pour l'exploitation des mines de nickel ou de fer de l'ouest montagneux. Le transport aérien verra la finalisation de la privatisation de AIR IVOIRE dont les vols reprendront avant mars 2002. L'aéroport d'Abidjan sera

achevé dans le cadre de la concession avec AERIA. Son système de sûreté et de sécurité sera renforcé comme celui des aéroports de l'intérieur du pays. Le Gouvernement envisage en 2002, la réhabilitation des aéroports de Yamoussoukro, Bouaké, San Pédro et Korhogo. Une meilleure utilisation des redevances AERIA sera faite afin d'assurer l'aménagement, la sûreté et la sécurité de ces aéroports, toutes choses permettant de soutenir la décentralisation et le tourisme. L'ANAC et la SODEXAM seront restructurées. Les ports d'Abidjan et de San Pédro connaîtront une extension pour continuer à servir la Côte d'Ivoire et desservir la sous-région. **Le terminal à conteneurs du Port d' Abidjan sera mis en concession dans le cadre du CI-PAST.** Il est envisagé la mise en place d'un port sec aux environs de Bouaké pour décongestionner le PAA et le PSP et lutter contre la fraude sur les régimes suspensifs notamment les admissions temporaires.

II.4.1.3.2 Commerce

Le développement du commerce à travers la promotion des exportations et le renforcement de la densité et la compétitivité du secteur industriel porteront son taux de croissance à 3% en 2002 contre 4% en 2004. La promotion du commerce intérieur connaîtra une accélération, par le biais du programme d'installation des commerçants ivoiriens qui touchera une base plus large et plus motivée à même de s'insérer dans un secteur très peu national. Pour assurer la distribution et la conservation des produits locaux, le système de marché de gros à l'image de celui de Bouaké évalué pour voir son extension à l'ensemble du pays, dans le cadre d'un réseau. La promotion de nouveaux marchés sera accentuée par l'APEX-CI, notamment l'accès au marché des Etats-Unis avec l'AGOA, et des autres marchés dans le cadre de l'UEMOA, et pour l'Europe avec la Convention de Cotonou de juin 2000.

II.4.1.3.3 Télécommunications et nouvelles technologies de l'information

Les télécommunications poursuivront leur boom, notamment le téléphone cellulaire. Un quatrième opérateur est envisagé. Le cadre réglementaire a été adopté en juillet 2001 et les licences devraient procurer 120 Mds à l'Etat. Le cadre réglementaire, en vue de lever le monopole concédé dès 2002, dans le cadre du téléphone fixe, sera revu par l'ATCI. CI-TELECOM poursuivra son programme d'extension et de modernisation des lignes de téléphone fixe et réduire les coûts de communication dans le cadre de la convention Etat- CI-TELECOM. L'accès aux nouvelles technologies telles Internet sera soutenu par la libéralisation du secteur, la maîtrise des coûts de communication. Les projets tels Skystation (projet de transmission de données à haut débit), Africa One (projet de câble sous marin), Rascom (projet de satellite) seront poursuivis.

Les technologies de pointe telles l'informatique, notamment la mise en place d'une industrie locale de montage et de logiciel, pour servir la sous région, sera encouragée et installée par des promoteurs privés. La défiscalisation de ce secteur sera étudiée. L'informatisation des services publics sera poursuivie pour moderniser l'outil de production, et permettre à la Côte d'Ivoire de mieux tirer profit de la mondialisation. Le Plan de développement de l'Infrastructure nationale de l'Information et de la Communication 2000-2005 adopté en 2000 sera mis en œuvre dans la perspective de développer ces nouvelles technologies.

II.4.1.3.4 Tourisme et Artisanat

Avec 376.000 touristes en 1999, et 200.000 en 2000, l'objectif de 500.000 touristes sera atteint en 2004, par : une meilleure promotion de la destination Côte d'Ivoire,

une promotion du tourisme régional, un accroissement et la modernisation du réceptif hôtelier, et la réduction des coûts de transport. Toutefois les événements du 11 septembre 2001 aux Etats Unis ont eu un impact négatif sur ce secteur. Mais, le retour de la stabilité politique et la paix sociale permettront d'améliorer l'image de marque de la Côte d'Ivoire, nécessaire à l'afflux important de touristes. La sûreté, la sécurité tant à l'entrée en Côte d'Ivoire, notamment à l'aéroport d'Abidjan qu'aux autres frontières seront nécessaires pour attirer des touristes. La grande diversité touristique sera exploitée tant pour le tourisme international que national (tourisme culturel, tourisme balnéaire, éco-tourisme, tourisme religieux, tourisme d'affaires).

L'artisanat sera développé dans le cadre d'approche globale avec le tourisme. La protection des œuvres artisanales et l'instauration d'une carte professionnelle d'artisan verront le jour. Les ressources humaines seront valorisées et formées. Une politique de promotion et de commercialisation sera mise en œuvre.

II.4.2 Secteurs Sociaux et Infrastructures de base

Le développement des secteurs sociaux et des infrastructures de base se rapporte à l'objectif spécifique d'assurer de façon équitable l'accès des populations aux services sociaux de base et à un cadre de vie décent, en vue de réduire les inégalités et les disparités régionales et locales.

Dans ce cadre, l'accent sera mis sur les domaines suivants : (i) population et développement ; (ii) éducation/formation ; (iii) santé/VIH/SIDA ;(iv) protection sociale et prise en charge des groupes vulnérables (femmes, enfants, handicapés, personnes âgées...) notamment les plus pauvres (iv) emploi ; (v) habitat ; (vi) infrastructures de transport et communication ; et (vii) électricité, eau/assainissement, environnement.

II.4.2.1 Population et développement

Les objectifs, stratégies et actions en matière de population sont contenus dans la Déclaration de Politique Nationale de Population (DPNP) adoptée en mars 1997¹ et le projet de Programme National d'Actions en matière de Population 2002-2006.

Objectifs

Les objectifs sont les suivants : (i) maîtriser la croissance démographique ; (ii) parvenir à une adéquation entre l'offre et la demande liées aux besoins essentiels des populations ; (iii) développer les capacités de conception et de gestion des programmes de population ; (iv) valoriser la famille et améliorer le statut des femmes et des jeunes ; et (v) contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Stratégies

Les stratégies consistent à : (i) l'accroissement et le renforcement des services de Santé de la Reproduction /Planification Familiale avec un taux de prévalence contraceptive passant de 7,3% en 1998 à 14% en 2005 et à 30% en 2015 ; (ii) la réduction de la mortalité de 50% d'ici 2015 (objectifs du millénaire) ; (iii) la responsabilisation des femmes et des jeunes ; (iv) la promotion des équipements socio-collectifs ; (v) le renforcement des systèmes d'informations sur la population et le renforcement des capacités en matière de mise en œuvre des programmes de population.

¹ Le plan d'actions de la DNPP qui vient d'être adopté sera mis en œuvre au cours de la période 2001-2006

II.4.2.2 Education et Formation

L'un des secteurs prioritaires du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté est l'éducation qui permet de renforcer le capital humain. Le PNDEF définit le cadre stratégique pour la période 1996-2015. Sur la base des forces et faiblesses du système éducatif actuel, le Gouvernement est en train de réviser son programme éducatif à travers le nouveau Cadre Stratégique de Développement du Secteur de l'Education/Formation à moyen terme (2001-2005). Un rapport d'état du système éducatif (RESEN) est en cours de préparation pour 2002. La nouvelle politique accorde la priorité à l'enseignement primaire sans négliger les autres niveaux d'enseignement, et s'engage dans une forte décentralisation du système (enseignement primaire pour les communes, enseignement secondaire pour le département et enseignement supérieur pour la région).

Objectifs

Les objectifs assignés au système éducatif sont principalement : (i) atteindre le taux brut de scolarisation de 80% en 2005 ; (ii) assurer l'égalité des chances pour tous en particulier les filles ; (iii) améliorer la qualité de l'enseignement et assurer son adaptation aux besoins du développement économique et social ; (iv) poursuivre la réduction du taux d'analphabétisme avec des niveaux d'alphabétisation respectifs de 70% chez les hommes, 50% chez les femmes et 45% en zone rurale en 2005 ; (v) renforcer et approfondir le dispositif de formation professionnelle, d'encadrement, de suivi et d'insertion socioprofessionnelle de la population active, notamment des jeunes, au regard du marché de l'emploi. Le DSRP Final permettra d'approfondir la question de la gratuité de l'école.

Stratégies

A cette fin, les stratégies suivantes seront mises en oeuvre : (i) l'instauration et la généralisation progressive de la gratuité et de l'école obligatoire depuis la maternelle à la classe de troisième en mettant l'accent sur les zones les plus défavorisées ; (ii) l'augmentation des capacités d'accueil par la construction de 800 classes primaires par an par l'Etat et la résorption du déficit d'enseignants à tous les niveaux, et la mise à jour des statuts des enseignants ; (iii) le transfert des compétences en matière d'alphabétisation aux collectivités locales ; (iv) le renforcement des capacités de gestion du système éducatif au niveau central et décentralisé et la prise en compte de l'incidence du VIH/SIDA en milieu scolaire ; (v) la réduction de l'échec scolaire et universitaire ; (vi) le renforcement de l'articulation entre l'enseignement général et la formation professionnelle ; (vii) la réhabilitation de l'enseignement technique et professionnel, le développement de la formation par alternance et la formation par apprentissage ; (viii) la décentralisation du système éducatif à tous les niveaux (y compris la poursuite de la décentralisation de l'université) ; (ix) la redéfinition du partenariat Etat - Secteur Privé - Société civile ; et le renforcement de ce partenariat ; et (x) la préservation des crédits budgétaires consacrés à l'éducation avec 4,4% du PIB en 2002 et l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'éducation.

II.4.2.3 Santé

Dans ce domaine, le Gouvernement, dans le cadre de la nouvelle stratégie à travers une révision du PNDS, envisage une décentralisation dans le sens de transférer aux communes, les centres de santé de base ou dits communautaires, aux départements (districts sanitaires) les hôpitaux généraux, et aux régions, les CHR. La priorité demeure aux soins de santé primaire. Le DSRP final approfondira la question de l'assurance maladie universelle.

Objectifs

La politique sanitaire vise à **(i)** améliorer la couverture, la qualité et l'accessibilité aux services de soins de santé notamment primaire pour les populations en particulier les plus pauvres ; **(ii)** réduire la mortalité et la morbidité liés aux grands problèmes de santé, dans la perspective des objectifs du millénaire, en particulier les mortalité maternelle et infantile de 22% d'ici 2005 ; **(iii)** augmenter le taux de couverture vaccinale de 55 % en 2000 à 80 % en 2005 ; **(iv)** abaisser l'indice synthétique de fécondité de 5,4 en 1998 à 4,5 en 2005 ; **(v)** renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des programmes de santé ; **(vi)** rendre opérationnel les infrastructures sanitaires ; **(vii)** poursuivre la politique des médicaments génériques .

Stratégies

Les stratégies développées pour atteindre ces objectifs porteront sur **(i)** la réforme de l'organisation et de l'administration **sanitaires en vue d'une viabilité à long terme du système sanitaire**; **(ii)** le renforcement de la politique préventive **en priorité en faveur des populations les plus vulnérables** (la santé maternelle et infantile), de la santé de la reproduction/planification familiale ; **(iii)** l'amélioration des conditions d'accueil et la gestion dans les centres de santé , **(iv)** la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle ; **(v)** la décentralisation du système de santé; **(vi)** la réhabilitation de la médecine traditionnelle et la promotion de la recherche et de l'industrie pharmaceutiques ; et **(viii)** la définition et la mise en œuvre d'une politique de maintenance des équipements et l'adoption des normes d'équipements et de matériels ; et **(ix)** la préservation des crédits budgétaires consacrés à la santé avec 1% du PIB. Une évaluation du PDSSI est envisagée pour 2002 afin de réorienter les activités dans le cadre de la nouvelle stratégie de la santé.

II.4.2.4 VIH/SIDA

Le VIH/SIDA constitue la première cause de **mortalité des adultes et des jeunes** avec 12% de séroprévalence. Il touche les jeunes et toutes les catégories socio-professionnelles en milieu rural et urbain.

Objectifs

L'objectif principal est de réduire la séroprévalence à moins de 10% d'ici 2005. Les objectifs spécifiques consistent à : **(i)** réduire la prévalence et l'incidence des IST; **(ii)** accroître l'utilisation des préservatifs; **(iii)** réduire de 50 % de la proportion de population cible ayant adoptés des comportements sexuels à risque; **(iv)** réduire la vulnérabilité de la femme face à l'épidémie du VIH/SIDA; **(v)** améliorer les conditions de dépistage; et **(vi)** améliorer les conditions de vie des personnes atteintes du VIH/SIDA.

Stratégies

La stratégie de lutte contre le VIH/SIDA a été définie dans le cadre du plan national qui a été adopté en 2001. Les axes fondamentaux sont : **(i)** la mise en œuvre d'un plaidoyer auprès des leaders et décideurs pour l'intensification de la lutte multisectorielle et décentralisée contre le VIH/SIDA ; **(ii)** la sensibilisation et l'information sur la VIH/SIDA; **(iii)** le renforcement de la promotion et l'accessibilité des préservatifs; **(iv)** le développement de la solidarité nationale avec les personnes infectées ; **(v)** le renforcement de l'implication des ONG et du secteur privé dans la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA; **(vi)** la mise en place d'un environnement juridique favorable aux personnes infectées et affectées; **(vii)** l'élargissement des bases organisationnelles et institutionnelles de la lutte contre le SIDA ; **(viii)** l'accès aux médicaments génériques antiretroviraux.

La question du VIH/SIDA est une préoccupation transversale qui sera traitée comme

telle dans le DSRP-Final.

II.4.2.5 Emploi et formation professionnelle

Objectifs

La politique de l'emploi visera les objectifs suivants : **(i)** réduire le chômage et insérer les jeunes dans l'emploi salarié et promouvoir l'auto-emploi, à travers la recherche d'une croissance forte des secteurs secondaire et tertiaire, **(ii)** développer et moderniser le secteur informel, l'artisanat et l'emploi en milieu rural connaissant un sous-emploi important.

Stratégies

La stratégie du Gouvernement en matière d'emploi visera à: **(a)** l'adoption de mesures d'incitation à la création d'entreprise à haute intensité de main-d'œuvre; **(b)** la mise en place d'un dispositif d'organisation, d'encadrement et de formation des opérateurs informels et des artisans; **(c)** l'appui à l'auto-emploi et à l'emploi indépendant; **(d)** le développement de l'emploi en milieu rural des femmes et des jeunes à travers notamment la création de coopératives; **(e)** rapprochement de l'école du monde du travail, la formation à l'insertion socioprofessionnelle et à la création de micro-projets; **(f)** la mise en place d'un système de suivi des diplômés et des personnes formées, ainsi que l'actualisation régulière du répertoire des emplois et des métiers; et **(g)** le renforcement du cadre juridique pour rendre l'embauche plus attractive tout en assurant la protection sociale des salariés ;**(h)** l'amélioration de la transparence et des informations sur le marché du travail

Fondamentalement, l'ensemble des efforts de promotion de l'emploi repose sur la mise en œuvre des actions pour la relance de l'économie, notamment la promotion du secteur privé, l'amélioration de l'environnement des affaires et l'assainissement macro-économique et financier. Par ailleurs, l'observatoire de l'emploi et de la formation sera restructuré afin de garantir la fiabilité et la régularité des informations sur le marché de travail et de l'emploi. Pour ce faire, son autonomie sera assurée pour permettre la participation des partenaires nationaux et internationaux dans sa gestion et son financement. Un effort sera fait dans le DSRP Final pour évaluer le nombre d'emplois que la mise en œuvre du DSRP générera lors de sa mise en œuvre.

II.4.2.6 Habitat et cadre de vie

La politique de l'habitat et du cadre de vie ambitionne de **(i)** reformer le cadre réglementaire et institutionnel de la politique de l'habitat ; **(ii)** promouvoir l'habitat pour tous ; **(iii)** mettre en place et promouvoir une véritable politique de la ville ; **(iv)** garantir la fourniture d'électricité au plus grand nombre de localités ; et **(v)** faciliter l'accès à l'eau potable.

Concernant l'habitat, le cadre réglementaire et institutionnel de la politique de l'habitat sera réformé en vue de permettre l'accès d'un plus grand nombre à la propriété immobilière et d'améliorer l'offre en logements (question de l'épargne, aspect foncier, aménagement des parcelles, fiscalité). les axes de dynamisation concernent **(a)** la réforme du cadre réglementaire et institutionnel de la politique de l'habitat en vue de faciliter l'accès à la propriété foncière ; **(b)** la promotion de l'habitat pour tous notamment la poursuite de la réhabilitation des quartiers précaires ; et **(c)** la mise en place et la promotion d'une véritable politique de la ville.

Au niveau de l'électrification rurale, l'objectif affiché sera d'électrifier 250 localités par an pour atteindre 33 % de couverture à l'an 2005. Dans ce sens, le secteur bénéficiera de ressources additionnelles afin d'apurer les passifs accumulés qui ont ralenti le programme.

S'agissant de l'accès à l'eau potable, la politique devra permettre de porter le taux de couverture en eau potable à 90% en 2005. Les actions porteront sur **(a)** la poursuite de la réforme institutionnelle dans le cadre de la politique sociale dans le secteur de l'hydraulique urbaine ; **(b)** la généralisation de l'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) ; **(c)** la poursuite de la réalisation et la réhabilitation des points d'eau en faveur du monde rural ; **(d)** le renforcement des ouvrages de production et de distribution d'eau actuellement non fonctionnels ; **(e)** la création de points d'eau équipés de pompes manuelles dans les villages et campements d'une population d'au moins 100 habitants ; et **(f)** la redynamisation des comités villageois d'entretiens des pompes par la sensibilisation plus accrue, l'encadrement et l'assistance des populations rurales bénéficiaires des points d'eau.

En ce qui concerne la téléphonie rurale, Afin de permettre l'accès de tous aux sources de télécommunications, le plan de téléphonie rurale connaîtra une accélération avec l'introduction dès 2002 d'autres opérateurs. A cet effet, le Gouvernement ambitionne de réduire les déséquilibres entre les grands centres urbains et le reste du pays. Pour ce faire, le programme d'investissement à moyen terme vise la réalisation de nouvelles lignes téléphoniques et la desserte d'au moins 300 nouvelles localités.

Dans le secteur des pistes rurales, l'action du Gouvernement vise à assurer le désenclavement des zones économiquement défavorisées afin de valoriser leur production et d'assurer un accès facile des populations aux grands centres urbains. Dans ce sens, le programme de réhabilitation des pistes rurales sera poursuivi. En 2002, le programme se présente comme suit : **entretien périodique des routes en terre 10734 km, entretien courant des routes en terre 15843km ; désenclavement des villages (1000 km) .**

II.4.2.7. Environnement

Objectifs

La politique du Gouvernement en matière d'environnement et de cadre de vie est d'assurer la prévention, la protection et la préservation des milieux et des écosystèmes contre toutes les formes de nuisance (liquide, gazeux et solide). De manière spécifique, il s'agit de ; (i) préserver un cadre de vie sain ; (ii) lutter contre la dégradation de la diversité biologique et des écosystèmes ; et (iii) gérer durablement les déchets de toutes sortes et (iv) sensibiliser, former et éduquer les populations à la protection de l'environnement.

Stratégies

La stratégie en matière de protection et de préservation de l'environnement repose sur (i) la mise en œuvre des actions de drainage, d'assainissement, d'amélioration de l'habitat, de la lutte contre toutes les formes de pollution atmosphérique et de dégradation de la couche d'ozone, d'une part, et d'autre part l'accès aux services urbains de base (eau potable, latrines et toilettes hygiéniques, énergie renouvelable, etc) ; (ii) une meilleure protection de la faune, de la flore, des fleuves et des lagunes ; (iii) l'amélioration de la pré-collecte , de la collecte, du transport et la mise à décharge des ordures ; (iv) la valorisation et la transformation des déchets sources de créations d'emplois ; (vi) la mise en œuvre du PNAE. Ces actions seront accompagnées par un programme approprié d'information, d'éducation et de conseil.

II.4.2.8 Femme et Développement

Le rôle et la participation de la femme au processus de développement demeurent l'une des préoccupations majeures du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'agit pour le Gouvernement d'œuvrer à **l'insertion socio-économique de cette population qui demeure vulnérable. L'amélioration des conditions de vie de la femme a un impact immédiat sur la réduction de la pauvreté. La dimension genre**

sera suffisamment reflétée dans le DSRP final afin que le rôle et l'appui aux femmes soit mieux explicite.

Objectifs

Face à cette grande vulnérabilité des femmes et à leur marginalisation du processus de développement, le Gouvernement a pour ambition de créer les conditions propices à leur plein épanouissement. Il s'agit d'offrir aux femmes l'opportunité d'accès aux ressources financières et des emplois rémunérateurs afin d'accroître leur indépendance et donc leur prise en charge personnelle.

Stratégies et mesures à mettre en œuvre

En attendant la formulation du plan national d'action des femmes, le Gouvernement intensifiera son action dans le sens de : (a) la protection de la femme dans ses droits, notamment ses droits conjugaux et son droit au travail ; (b) l'amélioration de la formation professionnelle des femmes et la promotion de la femmes aux postes de décision de haut rang dans l'administration publique ; (c) la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; (d) le renforcement des capacités des organisations féminines ; (e) le développement des systèmes de financement décentralisé en faveur des femmes et l'accès au crédit; (f) la lutte contre les agressions sexuelles, les violences familiales ; et les mauvais traitements notamment de la jeune fille dans son rôle de gouvernante ; et (f) l'instauration des cellules genre dans les ministères.

Un accent particulier sera accordé à la jeune fille. Les actions consisteront à (a) favoriser l'accès des filles à l'école par l'adoption d'une loi rendant obligatoire l'école pour tous les enfants ; (b) la création d'infrastructures sociales d'accueil pour les filles (internats, foyers, bibliothèques) ; (c) la fourniture gratuite des manuels scolaires ; (d) le renforcement de l'arsenal juridique visant à protéger les jeunes filles sur le harcèlement sexuel, le viol, le détournement de mineurs ; (e) l'affectation d'assistants sociaux dans tous les établissements scolaires, notamment féminins, et (f) l'affectation en priorité des filles dans leurs zones d'habitation ;(g) le développement des statistiques faisant apparaître la dimension sexe à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

II.4.2.9 Politique de l'enfance et de la jeunesse

La politique relative à la jeunesse et à l'enfance vise à offrir à ces deux groupes vulnérables, un cadre propice à leur épanouissement social et économique.

En matière de protection de l'enfance, il s'agit pour atteindre cet objectif de (i) poursuivre la sensibilisation de la population sur le phénomène des enfants de la rue et les recenser ; (ii) d'assurer la formation des personnels sociaux et des ONG ; (iii) de rééduquer les enfants dans des centres spécialisés ; (iv) de lutter énergiquement contre le phénomène de trafic et d'esclavage des enfants.

Dans le cadre de l'insertion des jeunes, le Gouvernement mettra en œuvre les mesures relative à (i) la construction et l'équipement de nouveaux centres socio-éducatifs tout en réhabilitant les anciens (ii) l'implication et la participation des collectivités locales et des jeunes à la gestion de ces centres ; (iii) la promotion des relations de partenariat d'une part entre les associations et les responsables municipaux et d'autre part entre les Fédérations et l'Administration ; (iv) la promotion de la culture civique des jeunes qui fasse d'eux des citoyens responsables ; (v) l'éveil chez les jeunes de leur responsabilité dans le développement tout en consolidant l'esprit de créativité et d'initiative ; (vi) l'institution d'un cadre d'échanges avec les associations de jeunesse, par exemple « les assises annuelles de la jeunesse ». (vii) la prise en compte de nouvelles cibles dans le mouvement sportif, notamment, les femmes, les petites filles, le 3^{ème} âge, les personnes handicapés, les déscolarisés, les non déscolarisés et le sport dans l'entreprise ; (vii) la promotion de la pratique du sport avec la création en nombre suffisant d'infrastructures de proximité

et leurs équipements, la création d'infrastructures spécifiques (gymnases, piscines, parcours de santé) et la réhabilitation du Centre de Médecine du sport.

II.4.2.10 Protection sociale et prise en charge des groupes vulnérables

En matière de protection sociale, le Gouvernement s'engage par une politique cohérente de soulager la situation difficile des pauvres et groupes vulnérables.

Objectifs :

Il s'agit de : (i) Améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et vulnérables (femmes, troisième âge,...) ; (ii) Prendre en charge de manière intégrée, la petite enfance dans les quartiers précaires.

Stratégies :

Elles porteront sur : (i) l'extension des actions du projet "Intervention en Milieu Urbain à Bouaké et San-Pédro (ii) l'intensification des actions d'Information Education et Communication (I.E.C) afin de prévenir ou éviter l'aggravation des phénomènes de marginalisation des handicapés et des enfants en situations difficiles (iii) la création d'un fonds pour la formation et l'installation dans les petits métiers, des jeunes de plus de 18 ans formés, dans le cadre du programme de l'Enfance en Circonstances Extrêmement difficiles (ECED) (iv) la mise en place d'un programme d'insertion et de réintégration des enfants de la rue, des orphelins et des pupilles dans les familles (v) la mise sur pied d'un programme de réinsertion des anciens détenus (vi) la formation des formateurs des centres pour handicapés (vi) la promotion et le développement des centres d'animation communautaire pour l'enfance (CACE).

II.5. INTEGRATION REGIONALE ET MONDIALISATION

C'est une stratégie importante pour la recherche de la croissance, car elle ouvre la porte à des marchés et des opportunités aux opérateurs économiques ivoiriens. Depuis 1994, de nombreuses mesures ont été prises pour conforter l'UEMOA. Il s'agit notamment de : (i) la création d'une union douanière fondée sur un tarif extérieur commun depuis le 1^{er} janvier 2000, un régime tarifaire préférentiel interne, et des mesures d'accompagnement du tarif extérieur commun, (valeur de référence, taxe conjoncturel à l'importation) ; (ii) la surveillance multilatérale des politiques économiques à travers un pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, et l'harmonisation des fiscalités intérieures et de gestion des finances publiques ; (iii) la définition et la mise en œuvre de politiques sectorielles, en matière d'agriculture, d'industrie, de mines, d'énergie, de commerce extérieur, de transports, de télécommunications, d'aménagement du territoire, d'environnement et de ressources humaines ; (iv) la mise en œuvre du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA), la création des Ordres Nationaux des Experts Comptables et Comptables agréés (ONECCA) et des Conseils Nationaux de la Comptabilité, l'harmonisation des statistiques ; (v) la construction d'un marché financier régional autour de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ; (vi) la mise en place d'un Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale, et l'élaboration d'un projet de Code Communautaire des Investissements.

Au niveau de la CEDEAO, les acquis sont : (i) la libre circulation des personnes ; (ii) l'adoption d'un schéma de libéralisation des échanges intra-communautaires ; (iii) l'harmonisation de programmes sectoriels en matière notamment de transport.

Les obstacles à l'intégration sont multiples notamment : (i) la multiplicité des organisations intergouvernementales ; (ii) les divergences d'interprétation conduisant à des engagements disparates sur certaines réformes ; (iii) l'insuffisance de

l'implication des populations ;(iv) la marginalisation croissante des économies africaines face aux barrières à l'entrée des marchés des pays industrialisés.

Objectifs

Il s'agit de renforcer, de consolider et d'accélérer, mais sans précipitation, le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest à travers l'UEMOA qui doit progressivement s'élargir aux autres Etats de la CEDEAO, afin qu'à terme, la CEDEAO serve de creuset à cette intégration avec des pôles alternatifs de développement comme le Ghana et le Nigeria. . Il s'agit, d'autre part, de prendre toutes les dispositions pertinentes en matière de réformes économiques, de formation et d'information, afin de poursuivre les réformes en cours (consolider le dispositif de surveillance multilatérale, passer à l'étape de marché commun, créer une zone monétaire unique en Afrique de l'ouest), mieux tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation en ce qui concerne les investissements directs étrangers et l'ouverture des marchés à l'exportation (notamment être éligible à l'AGOA, exploiter les opportunités offertes par l'OMC et les APER avec l'UE).

Stratégies et mesures

Le Gouvernement s'engage à mieux coordonner et à renforcer le dispositif de promotion de la Côte d'Ivoire à l'extérieur à travers les Ambassades et les organes spéciales : (CEPICI, APEX-CI, OITH, Conseillers du Commerce Extérieur, Conseillers Economiques) pour un rendement meilleur. Une expertise nationale spécialisée sur les questions liées au commerce international (organisation de l'OMC et de la CNUCED, procédures, enjeux des négociations commerciales etc...) et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sera développée sans délai, afin d'assurer une veille économique régionale et mondiale. Le Gouvernement s'engage à : (i) la définition de nouveaux principes de coopération ; (ii) la modernisation des outils de la diplomatie dans le cadre de la globalisation et de la mondialisation avec le développement des NTIC; (iii) la promotion de la coopération décentralisée ; (iv) au renforcement de l'intégration sous régionale. (iv) la révision du traité de l'UEMOA afin d'accélérer le processus d'intégration , de prendre en compte les poids économiques et démographiques de chaque pays ;(v) la promotion des nationaux dans les organisations internationales et sous-régionales ;(vi) la création de centres d'excellence dans les universités et les instituts de recherche sur les questions touchant au commerce international, à la mondialisation et à l'intégration régionale. La naissance de l'Union Africaine, et le Nouveau Partenariat pour l'Afrique seront exploités dans le sens d'accélérer l'intégration des économies sous-régionales et d'ouvrir des opportunités à l'économie ivoirienne.

III.6 COUT ET CADRAGE BUDGETAIRE

Les priorités en vue de la réduction de la pauvreté sur la période 2002-2004 sont présentées en annexe, selon les 6 axes stratégiques majeures : (i). Assainissement du cadre macroéconomique ; (ii) Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance, et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emploi ;(iii). Amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base ;(iv) Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales ;(v) Promotion de la bonne Gouvernance et du renforcement des capacités dans le sens d'assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources ; et (vi) Renforcement de la sécurité des personnes et des biens. Les dépenses publiques hors salaires en matière de réduction de la pauvreté se chiffrent en 2002 à 408,2 Mds CFA soit 32,7% des dépenses primaires et 5,7 % du PIB, et 478,5 Mds CFA en 2004 soit 33,6% des dépenses primaires et 5,9% du PIB.

Tableau des dépenses publiques (hors salaire) de réduction de la pauvreté (2002-2004)

SECTEURS PRIORITAIRES	2002		2003		2004	
ASSAINISSEMENT, PLANIFICATION ET GESTION MACROECONOMIQUE	55,2	12,8%	56	12,8%	55,5	11,6%
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET AGRICULTURE	63,2	15,1%	65,9	15,1%	65,3	13,6%
ACCESSIBILITE AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	253,6	63,45%	277,1	63,45%	318,4	66,5%
DECENTRALISATION	27	6,87%	30	6,87%	32	6,69%
GOVERNANCE ET SECURITE	9,2	1,76%	7,7	1,76%	7,3	1,53%
TOTAL	408,2	100%	436,7	100%	478,5	100%

En milliards FCFA

PARTIE III. AGENDA DU DSRP ET PROCESSUS PARTICIPATIF

L'agenda d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté comprend les quatre grandes phases suivantes :

- **mise en place du cadre institutionnel de pilotage du processus DSRP ;**
- **la préparation méthodologique et de sensibilisation ;**
- **l'élaboration du DSRP Intérimaire ; et**
- **préparation et élaboration du DSRP final.**

III. 1 MISE EN PLACE DU CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE DU PROCESSUS DSRP

La Côte d'Ivoire après sa participation au sommet des Chefs d'Etat en janvier 2000 à Libreville au Gabon, à la conférence des Ministres en charge des finances et du plan en mars 2000 à Abidjan et au premier forum des techniciens en juin 2000 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire a créé un Comité National Consultatif doté d'un organe technique dénommé Comité de Supervision du DSRP en juillet 2000. Ces deux comités enregistrent la participation des représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile, dans la volonté d'associer l'ensemble des partenaires du processus. (voir copies des arrêtés en annexe).

III. 2 IDENTIFICATION, SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTENAIRES DU PROCESSUS

A cette phase, il s'agit d'identifier les acteurs et les bénéficiaires du processus, de les sensibiliser sur la base des groupes homogènes constitués et développer tous les outils et instruments, en vue de recueillir les aspirations et besoins des populations.

Pour une meilleure prise en compte des préoccupations des différentes composantes de la société, il a été procédé à un découpage de ses composantes en groupes homogènes, à savoir : Administration – Projets et Fonds – Opérateurs du monde rural – Secteur privé – Société civile y compris les ONG – Elus et partis politiques – Forces de sécurité et de défense – Partenaires au développement – Groupes non organisés.

Ensuite, le Comité de Supervision du DSRP a procédé aux choix et à l'élaboration des outils méthodologiques d'identification et de recueil des aspirations et besoins des population, de même que pour leur sensibilisation. A cet effet, le Comité de Supervision du DSRP a initié les activités majeures suivantes :

- la première réunion d'information du Comité de Supervision du DSRP ouverte au grand public, le 14 septembre 2001 au 20^{ème} étage de l'Immeuble SCIAM dont les conclusions ont permis d'arrêter de manière consensuelle les grandes phases du processus DSRP.
- l'atelier national de lancement les 28 et 29 mai 2001 à Abidjan sous la présidence effective du Premier Ministre qui a regroupé environ 120 participants représentants des dix (10) groupes homogènes, en vue de s'accorder sur le concept de pauvreté et les grands principes de l'approche participative.
- Rencontre du Premier Ministre avec les préfets de région sur le processus DSRP lors de l'atelier des Comités directeurs FRAR et FIAU le 30 juin 2001 à Bouaké ;

- 10 consultations régionales sur l'ensemble du territoire du 19 au 31 juillet 2001 avec l'appui du PNUD qui a touché près de mille personnes appartenant aux groupes similaires à ceux de l'atelier national de lancement, pour non seulement définir le concept de pauvreté mais aussi proposer un paquet minimum d'actions de lutte contre la pauvreté pendant la période intérimaire et enfin partager avec eux l'approche participative suggérée ;
- l'atelier technique des 16 et 17 novembre 2001 à l'IIAO de Grand-Bassam avec l'appui de l'OIT qui a rassemblé une centaine d'acteurs du monde du travail pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations dans le DSRP ; et
- l'atelier technique des 30 novembre et 1^{er} décembre 2001 à l'IIAO de Grand-Bassam avec l'appui de l'OIT qui a réuni une centaine d'Organisations Non Gouvernementales, pour qu'elles expriment leur prise en compte dans le processus DSRP.

Par ailleurs, le Comité de Supervision du DSRP a rencontré plusieurs partenaires et intervenants dans les activités de lutte contre la pauvreté, à titre d'exemple : le deuxième forum africain sur le processus DSRP du 10 au 13 septembre 2001 à Dakar ; l'atelier africain sur les stratégies de réduction de la pauvreté du 30 avril au 4 mai 2001 à Abidjan ; l'atelier africain sur la prise en compte de la dimension développement rural dans le DSRP du 29 au 31 octobre 2001 à Abidjan ; le séminaire international d'évaluation du DSRP à Washington du 14 au 17 janvier 2002 ,etc.

Les outils méthodologiques utilisés au cours de ces différentes rencontres sont nombreux, il s'agit par exemple de : techniques de focus groupe ; le brain storming, les consultations, les communications interpersonnelles, les échanges de documents, les médias, etc.

III.3 ELABORATION PARTICIPATIVE DU DSRP - INTERIMAIRE

Avant de commencer l'élaboration du Document Intérimaire, le Comité de Supervision du DSRP a soumis un projet de plan de rédaction aux partenaires nationaux et internationaux pour recueillir les observations et suggestions en juillet 2001.

En août 2001, un comité de rédaction comprenant les représentants de l'administration, du secteur privé et de la société civile a été mis sur pied.

Ce comité a exploité les résultats des ateliers nationaux et régionaux, les documents de politiques et de programmes sectoriels en cours, tels que le PNDS, le PNDEF, le PNP, le PNAE, le PNE etc., les études et résultats d'enquêtes divers comme le RGPH 98, l'enquête MICS 2000, l'ENV 98, l'EDS 98-99 ; le document de l'atelier de refondation en novembre 2000, les aides mémoires des missions récentes du FMI, de la BM, de l'UE, de la BAD ; le programme SMP, les programmes de coopération bilatérale avec l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, la France, le Japon, etc.

Deux consultants nationaux ont été commis avec l'appui du PNUD à des travaux spécifiques l'un portant sur le bilan-diagnostic de la pauvreté et l'autre sur l'élaboration du guide méthodologique pour l'approche participative et le recueil des aspirations des populations.

Dès le 15 octobre 2001, une première version du document intérimaire dite 1B a été soumise aux partenaires nationaux et internationaux. Pendant, les missions du FMI et de la Banque Mondiale en novembre 2001, les observations des partenaires internationaux ont été recueillies.

Une deuxième version 1C puis 1C Nouveau ont été diffusées par la suite en décembre 2000 et janvier 2001 à l'ensemble de ces partenaires nationaux et internationaux.

Le Président de l'Assemblée Nationale et celui du Conseil Economique et Social ont reçu des copies pour recueillir leurs avis et observations.

Les 15 et 16 janvier 2001, à l'issue de la diffusion de la deuxième version du DSRP-I (1C et 1C Nouveau ou 1D), des concertations et des échanges ont eu lieu avec l'administration (les ministères), la société civile (ONG, associations, syndicats), le secteur privé (organisations professionnelles), et les partenaires au développement.

Le présent document intérimaire intègre au mieux les observations recueillies auprès des partenaires nationaux et internationaux, en procédant à un arbitrage, en ayant à l'esprit ce qui est attendu dans le DSRP-I dans la perspective du DSRP-Final Un atelier national de validation du document sera organisé dès février 2002 sous l'égide du Comité National Consultatif du DSRP.

III.4 ELABORATION DU DSRP-FINAL ET APPROCHE PARTICIPATIVE

L'élaboration du DSRP Final est prévue pour s'achever en juillet 2002. Elle permettra de répondre aux questions signalées lors du DSRP-I, à savoir :

- Quel est l'état de la pauvreté avec l'impact de la transition militaire et son incidence sur la basse du PIB/hab en 2000 ?
- Quels sont les piliers d'une croissance forte et durable créant de la richesse et de l'emploi, notamment pour les pauvres ? Quel niveau d'emplois ?
- Comment prendre en compte la dimension, les spécificités et priorités régionales en rapport avec les stratégies nationales ?
- Comment faire refléter la question du processus de décentralisation, notamment le transfert de compétence et le rythme ?
- Comment intégrer la question du genre ?
- Quelle place donner à la société civile ?
- Quels sont les indicateurs de suivi, d'évaluation (in put/ou put) et d'impact qu'il faut retenir pour mesurer les efforts accomplis ?

Les activités principales identifiées sont :

- **enquêtes et études ;**
- **mise en place d'une base de données et d'indicateurs ;**
- **exploitation des résultats des ateliers régionaux**
- **discussions thématiques et approfondissement des stratégies sectorielles**
- **renforcement des capacités techniques et institutionnelles ;**
- **renforcement de l'approche participative ;**
- **préparation et mise en œuvre d'une stratégie de communication ;**
- **rédaction du DSRP-Final ;**
- **discussions du document ;**
- **validation du DSRP-Final ;**
- **suivi et évaluation.**

III.4.1 Enquête et Etudes

1. ECVM : Afin d'actualiser les informations sur le profil de la pauvreté et d'intégrer les aspirations des populations, une nouvelle enquête sur les conditions de vie des ménages est initié depuis octobre 2001 par l'Institut national de la statistique (INS).

L'enquête permettra d'apprécier les disparités régionales et sera couplée d'une enquête qualitative. Pour un coût total d'environ 700 millions de francs CFA, le besoin de financement de cette opération est estimé à près de 375 millions de francs CFA après les concours de la Banque Mondiale à hauteur de 50.000 \$US, du PNUD à hauteur de 160.000 \$US, de l'Union Européenne à hauteur de 100 millions de francs CFA et de l'Etat Ivoirien à hauteur de 80 millions de francs CFA. Un volet qualitatif fera partie de l'enquête qui doit mettre en valeur les spécificité régionales. L'enquête (y compris l'exploitation) devrait être achevée en mars 2002.

Responsable : Comité de Supervision / INS.

2. Etudes approfondies : En vue d'assurer l'analyse approfondie de la pauvreté pour le DSRP-Final, certains secteurs feront l'objet d'études spécifiques :

- Déterminants de la croissance (y compris Infrastructures - croissance et pauvreté) ;
- Genre et pauvreté ;
- Transport et pauvreté ;
- Sécurité alimentaire et pauvreté;
- Système financier et accès au crédit des pauvres (y compris le système décentralisé de financement et pauvreté) ;
- Pauvreté urbaine et nouveaux pauvres ;
- Enfance, adolescence et pauvreté ;
- Emploi et pauvreté ;
- Environnement, forêts et pauvreté.

Responsable : Comité de Supervision / Direction Générale du Plan et Cellule de Lutte contre la Pauvreté. (Ces structures devront préparer les TDR.)

III.4.2. Base de données et indicateurs sur la pauvreté

La préparation et la mise en œuvre du DSRP fait appel à un nombre important d'informations quantitatives et qualitatives. Il est donc nécessaire de construire **une base de données sur la pauvreté**. Cette base de données sera mise à jour par les différentes enquêtes et les sources classiques existantes.

Responsable : Comité de Supervision / INS

De cette base seront extraits **des indicateurs d'in put, d'out put et d'impact pour chaque secteur**. Ces indicateurs vérifiables et mesurables permettront d'assurer un suivi et une évaluation efficace du DSRP. Le Tableau de bord sur la Pauvreté pourra être valablement alimenté.

Responsable : Comité de Supervision / DGP.

Pour affiner les objectifs quantitatifs de la programmation et de la budgétisation, les indicateurs de suivi et de performance des politiques sectorielles, **des modèles démo-socio-économiques seront développés au sein de l'équipe de Coordination du DSRP** avec l'appui de l'INS, du BNETD, de la Direction Générale du Plan et de la Direction Générale de l'Economie.

Responsable : Comité de Supervision/DGP

III.4.3. Exploitation des résultats des ateliers régionaux

En juillet 2001, dix (10) ateliers régionaux ont été organisés. Les résultats n'ont pas été suffisamment exploités pour le DSRP-I. Il est question de le faire pour le DSRP-Final avec les questionnaires d'évaluation qui ont été remplies par les participants

environ (1120) sur la perception de la pauvreté et l'approche participative par les groupes homogènes. Les résultats permettront de mettre en valeur les spécificités régionales.

Responsable : Comité de Supervision/BNETD.

III.4.4. Discussions thématiques

Les discussions thématiques au sein des Groupes Homogènes sur le Cadre de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CSRP) seront organisées en février - mars 2002. Elles ont pour objectifs de : (i) approfondir le diagnostic, et les stratégies de réduction de la pauvreté, notamment au niveau sectoriel dans une perspective à moyen et long terme; (ii) déboucher sur des mesures complémentaires à celles contenues dans le DFSRP-I; (iii) renforcer l'approche participative dans la formulation des stratégies. Les participants sont les membres des groupes homogènes (y compris les partenaires internationaux) et les Ministères sectoriels. Les thèmes sont :

- Cadre Macro-Economique, Finances Publiques, Dette et Pauvreté ;
- Secteur Financier, système de crédit, politique de l'épargne et pauvreté ;
- Promotion du Secteur Privé, création de la richesse et réduction de la pauvreté ;
- Reformes des filières agricoles et pauvreté ;
- Eau, Energie et Pauvreté ;
- Transports , Infrastructures et Pauvreté ;
- Logement, Assainissement, Environnement et Pauvreté
- Nouvelles Technologies de l'Information, Télécommunications et Pauvreté ;
- Sécurité Sociale et Pauvreté ;
- Emploi, Revenu et Pauvreté ;
- Education, Formation et Pauvreté ;
- Santé et Pauvreté ;
- VIH/SIDA et Pauvreté ;
- Femmes, jeunes, personnes handicapées et pauvreté ;
- Reforme administrative, Décentralisation et Pauvreté ;
- Gouvernance, renforcement des capacités et pauvreté ;
- Justice, Sécurité et Pauvreté ;

Responsable : Comité de Supervision

III.4.5 Renforcement des capacités institutionnelles et techniques:

Le renforcement des capacités des groupes homogènes (acteurs et bénéficiaires) en vue de renforcer leur participation au processus à tous les stades, sera nécessaire. La contribution des partenaires au développement est attendue et sollicitée. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer les capacités des membres du Comité de Supervision, à savoir les représentants de l'administration, du secteur privé et de la société civile, de même que l'équipe de Coordination du DSRP. Cette action devra être étendue aux représentants locaux tout au long de l'année 2002 et lors de la phase de mise en œuvre (2002-2004) :

i) Renforcement des capacités institutionnelles de la Coordination :

Ainsi, il s'agira d'abord de **renforcer l'équipe de la Coordination DSRP** par quatre Chargés d'Etudes à plein temps dont :

- un Chargé d'Etudes en Macro-économie et Analyse des Données ;
- un Chargé d'Etudes en Démographie et Politique Sociale ;
- un Chargé d'Etudes en Infrastructures de base ;
- un Chargé d'Etudes en Communication et Approche Participative

La Coordination disposera d'un Secrétariat avec une Secrétaire et un(e) Assistant(e) Comptable.

Responsable : Comité de Supervision

ii) Renforcement des Acteurs et Bénéficiaires (Groupes Homogènes) et des Régions :

Les Groupes homogènes verront leurs capacités techniques renforcées notamment la société civile (y compris les ONGs) dont une réorganisation sera faite par elles-mêmes compte tenue des difficultés qu'elles rencontrent. Un texte et un système d'agrément sera mis en place par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Planification. Deux domaines de renforcement sont prioritaires : capacités organisationnelles et managériales, d'une part, et d'autre part, capacités de programmation et de suivi des projets. **Les organisations professionnelles et syndicales** méritent un renforcement de capacités dans le domaine de la formulation de stratégies, et les capacités de suivi et de négociation avec le gouvernement. Pour **l'Administration**, un renforcement de capacités est nécessaire au niveau managerial des cabinets ministériels, d'organisation et de bonne utilisation des ressources humaines disponibles, de même que dans le domaine de la préparation et le suivi des stratégies sectorielles. **Les élus** (Parlement et Maires) et les membres du Conseil Economique et Social (CES) méritent un renforcement de leur capacité en matière de préparation de stratégie, d'analyse budgétaire et de programmation. Leurs visions seront utiles pour le DSRP-Final.

Dans le cadre du processus de décentralisation, et du processus participatif, les cadres stratégiques régionales feront l'objet d'ateliers régionaux, en vue de leur prise en compte dans le cadre stratégique national . **Il est important que des Comités Régionaux et locaux du processus DSRP soient mis en place.** Un renforcement de capacités institutionnelles et techniques (préparation et mise en œuvre de stratégies régionales) est nécessaire sur dix zones dont 5 zones en 2002 et 5 zones en 2003.

Responsable : Comité de Supervision et Secrétariat au Renforcement des Capacités.

III.4.6. Approche participative

Selon les populations, l'approche participative est perçue de plusieurs façons à savoir :

- une association des populations à l'élaboration et à la réalisation des projets. Une forte implication des ONG et du secteur privé est nécessaire ;

- une implication des différents partenaires au processus de réalisation des projets, notamment l'implication des mutuelles de développement ; l'implication des paysans dans la mise en œuvre des programmes, les organisations de femmes et les ONGs ;

- une implication des acteurs à la conception et à la réalisation des programmes, avec un soutien des ONGs et du secteur privé ;

- une implication des acteurs et bénéficiaires à la gestion des projets et programmes, à la participation des populations et des autorités au suivi et au contrôle ;

- une responsabilisation des acteurs locaux par le renforcement des capacités, notamment la participation au contrôle sur le terrain par des comités mixtes ;

- la mise en place de comités régionaux et locaux de suivi où participent les différents acteurs et bénéficiaires .

En définitive, les populations sont d'accord pour indiquer que l'approche participative passe par une implication dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Elles estiment qu'elle passe par une responsabilisation des acteurs locaux et le renforcement des capacités. Des actions seront menées en direction des populations et différents partenaires nationaux et internationaux en vue de traduire l'approche participative qui se fait à deux échelons, à savoir, central/national et régional/local :

- validation du DSRP-I (séminaire national sous l'égide du Comité National Consultatif avec la participation de tous les acteurs et les bénéficiaires);
- examen des résultats des ateliers régionaux avec formulation de stratégies régionales au plan régional/local (prise en compte des besoins et priorités régionales et locales);
- discussions thématiques au niveau central (avec la participation des groupes homogènes : administration, secteur privé, société civile, élus) ;
- concertation avec les élus et membres du CES (représentants locaux et leaders d'opinion) ;
- formulation concertée du DSRP-Final (comité de rédaction incluant l'administration, le secteur privé et la société civile);
- validation du DSRP-Final (séminaire national sous l'égide du Comité National Consultatif avec tous les partenaires nationaux (centraux/régionaux) et internationaux..

Responsable : Comité de Supervision, Comité National Consultatif

III.4.7.Stratégie de communication

Une stratégie de communication sera préparée et mise en œuvre. Il s'agit de poursuivre la sensibilisation, et d'obtenir l'adhésion des populations et de renforcer l'approche participative. Ce travail sera préparé par le Chargé d'Etudes en Communication et approche participative pour mars 2002. Un Chargé d'Etudes en Communication et approche participative sera recruté sous contrat à durée déterminé de 12 mois.

Responsable : Comité de Supervision.

III.4.8 Rédaction du draft du DSRP-Final :

Un Comité de Rédaction issu du Comité de Supervision procédera à la rédaction du projet DSRP-Final dès mai 2002. Le Comité de Rédaction comprendra : le Président du Comité de Supervision, le Secrétariat Technique, un représentant du Secteur Privé, et un représentant de la Société Civile. Ce travail couvrira la période de mai à juin 2002, avec le premier draft le 30 juillet 2002.

Responsable : Comité de Supervision

III.4.9 Discussions du document

Le DSRP-Final ainsi élaboré sera soumis à l'examen des partenaires nationaux et internationaux, comme c'est le cas pour le DSRP-I. Les membres du Comité de Supervision, les partenaires nationaux et internationaux seront sollicités pour leurs observations dont certaines relatives au DSRP-I trouveront leurs réponses dans le DSRP-Final. Le document sera transmis aux régions (10 zones) pour leurs contributions. Des ateliers régionaux de validation seront organisés courant août 2002.

Responsable : Comité de Supervision.

III.4.10 Validation du DSRP-Final

Le DSRP-Final après les différentes observations fera l'objet d'une validation de la part du Comité National Consultatif, puis du Gouvernement, après un atelier national avec la participation des régions, et des différentes composantes de la population (Groupes Homogènes). Le séminaire se tiendra en juillet 2002. Le Gouvernement se prononcera sur le DSRP-Final après ce séminaire de validation. Dès août 2002, un processus de sensibilisation sur le contenu du DSRP-Final sera engagé. Responsable : Comité National Consultatif, Comité de Supervision.

III.4.11 Suivi et évaluation pour la préparation du DSRP

Conformément à son mandat, le Comité de Supervision est chargé du suivi de l'évaluation de la préparation du DSRP. Le Président du Comité réunit le Comité une fois par trimestre et chaque fois que besoin est nécessaire. Le Secrétariat procède à la convocation de ses membres, produit les rapports d'étapes, et les comptes rendus de réunions. Le Comité s'appuie sur la Direction Générale du Plan, la Direction Générale de l'Economie (Direction de la Prévision), l'INS, le BNETD et le BUNAP. Le Comité travaille avec le Secteur Privé et la Société Civile à travers leurs représentants (Organisations professionnelles, Syndicats, ONGS, Associations...). Le Comité prépare l'Agenda du processus DSRP et procède à sa mise à jour régulière. Une réunion périodique mensuelle aura lieu avec respectivement les Ministères, le Secteur Privé, la Société Civile, et les Partenaires au développement, une fois par mois sous la Présidence du Comité de Supervision pour faire le point de l'état d'avancement du DSRP.

Le Comité National Consultatif se réunit 2 fois par an. Il se réunira pour valider le DSRP-I en janvier 2002, et le DSRP-Final en juillet 2002. De même qu'en 2003 pour la mise en œuvre. Les Comités Régionaux et Locaux seront mis en place progressivement et procéderont régulièrement au suivi du processus DSRP au plan régional et local. Dans le cadre de la cohérence des activités sur la FRPC avec le DSRP, un programme de travail sera établi entre le Secrétariat Général aux Réformes Structurelles et le Comité de Supervision DSRP.

Responsable : Comité Consultatif et Comité de Supervision

PARTIE IV : SUIVI ET EVALUATION

IV.1. SUIVI ET EVALUATION

IV.1.1 Suivi quantitatif et qualitatif

Le suivi de la mise en œuvre du DSRP exige de disposer d'une batterie d'indicateurs pertinents et facilement mesurables en rapport avec les objectifs et les stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté. Onze secteurs jugés comme étant le « noyau dur » du processus DSRP feront l'objet de suivi particulier . En annexe figure la liste des variables et indicateurs à suivre, et à collecter avec mention de la périodicité , le mode de collecte (source des données), et le collecteur responsable. L'INS est chargé de coordonner l'ensemble des opérations statistiques et de préparer et suivre le tableau de bord d'indicateurs. Cela se traduira par un programme approprié d'investigation statistiques qui figurera dans le DSRP-Final, où chaque projet sera apprécié par des indicateurs spécifiques de progrès.

IV.1.2. Méthodes d'investigation

Les informations sur le secteur productif (réel, monétaire et financier) pour apprécier la croissance et ses composantes de même que sur la pauvreté nécessitent d'exploiter toutes les sources de collecte disponibles, les plus lourdes comme le RGPH, les enquêtes ménages, les enquêtes auprès des activités de production, et les autres sources dites sources administratives.

Les Enquêtes auprès des ménages

L'ECVM sera réalisée tous les 5 ans, et l'enquête de suivi quantitatif et qualitatif (légère) chaque année. L'INS sera responsable de ces investigations. Des enquêtes de perception peuvent être menées pour voir les changements des populations sur le concept de pauvreté et l'approche participative, par l'INS.

Les Enquêtes auprès des entreprises

Des enquêtes sont nécessaires auprès des activités de production pour apprécier la croissance économique et ses composantes. L'INS réalise à ce jour une enquête industrielle chaque trimestre, ce qui permet d'apprécier l'évolution de la production industrielle. D'autres secteurs peuvent être couverts tels le secteur agricole avec l'enquête actuelle menée par le MINAGRA. La Côte d'Ivoire dispose de très peu d'informations sur le vivrier, c'est à dire sur la production alimentaire et les circuits de commercialisation. L'enquête agricole permettra de combler ce vide. L'enquête de l'INS sur les prix à la consommation sont nécessaires pour apprécier l'évolution du niveau des prix qui joue sur l'accès des populations aux .Des enquêtes emploi et revenu seront nécessaires , car c'est un domaine peu couvert. L'AGEPE et l'INS devraient s'associer pour réaliser ces types d'enquête. L'INS prépare une enquête 1.2.3 (enquête de 3 passages) sur le secteur informel, avec l'appui de l'AFRISTAT. L'enquête se réalise dans les autres pays de l'UEMOA.

Les autres sources de données

La Prévision produit le TOFE. L'INS, produit les comptes nationaux et la centrale des bilans. Le BNETD et le CEPICI fourniront des informations régulières par trimestre sur les investissements publics et privés. Les Chambres consulaires et les Groupement Professionnelles devraient tenir à jour les fichiers de leurs adhérents. La BCEAO produit la balance des paiements et la situation monétaire. Le Direction Générale du Plan avec le PIP (préparation et exécution) et le Budget (la Loi des

finances y compris la situation des engagements mensuels) sont des sources d'information économiques et financières publiques de premier ordre. Le Trésor public produit régulièrement la situation de trésorerie qui permettra d'apprécier les efforts de règlements des dépenses publiques. enquêtes d'envergure, pour évaluer les efforts de chaque département ministériel.

IV.2 CADRE INSTITUTIONNEL

IV.2.1 Cadre institutionnel actuel de pilotage et de concertation

Le Gouvernement a mis en place depuis juillet 2000, et confirmé en février 2001 un cadre institutionnel de concertation et de pilotage(voir annexe) :

- **le Comité National Consultatif DSRP** (arrêté N° 54/PM du 25 juillet 2000 puis confirmé par arrêté N° 36 /PM du 27 février 2001) est chargé de (i)examiner et valider l'agenda et le projet DSRP avant son adoption par le Gouvernement ; (ii)s'assurer de la prise en compte de l'approche participative et de l'appropriation nationale du processus ; (iii)suivre l'évaluation périodique du processus.
- **le Comité de Supervision DSRP** (arrêté N°55/PM du 25 juillet 2000 et confirmé par arrêté N° 35 PM du 27 février 2001) ; ce comité est chargé de : (i) préparer l'agenda du processus DSRP ; (ii)superviser et coordonner les travaux de préparation, de consultation, de participation et de formulation du DSRP .

IV.2.2 Cadre institutionnel futur de mise en œuvre

Il est important que le Gouvernement mette en place un cadre institutionnel permanent chargé de gérer la mise en œuvre du processus DSRP dès l'adoption du DSRP-Final. Afin d'éviter la prolifération des structures et d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la SRP, une modification sera apportée au Cadre institutionnel actuel de Pilotage du processus DSRP. Ainsi, en lieu et place du Comité de Supervision, une **Coordination permanente** sera mise en place. Elle aura pour mission :

- le pilotage du processus DSRP à son terme ;
- la programmation et la budgétisation des actions ;
- la coordination de l'exécution du programme ;
- le suivi des stratégies et mesures ;
- le suivi des indicateurs de performance et d'impact ;
- l'évaluation du programme ;
- la mise à jour du programme ;
- la coordination de toutes ces missions ;
- le Secrétariat du Comité National Consultatif.

Un Coordonnateur du DSRP sera nommé par le Premier Ministre à temps plein avec rang de Conseiller du Premier Ministre. Il sera assisté par :

- un Chargé d'Etudes en Macro-économie et Analyse des Données ;
- un Chargé d'Etudes en Démographie et Politique Sociale ;
- un Chargé d'Etudes en Infrastructures de base
- un Chargé d'Etudes en Communication et Approche Participative.

Il disposera d'un Secrétariat avec une Secrétaire et un(e) Assistant(e) Comptable.

Le Comité de Coordination Technique comprend :

- les représentants de l'Administration : Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Planification du Développement (Direction Générale du Plan), Ministère de l'Economie et des Finances(Direction Générale de l'Economie, Direction Générale du Budget, Direction Générale du Trésor), Ministère d'Etat chargé de l'Intérieur et de la Décentralisation (Direction Générale de la Décentralisation), Ministère de la Justice, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, Ministère du Commerce, Ministère des Infrastructures Economiques, Ministère des Transports, Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Reforme Administrative, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (AGEPE, AGEFOP), Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Ministère chargé de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Ministère délégué chargé de la Lutte contre le VIH/SIDA) ;
- le Secteur Privé ;
- la Société Civile et ;
- les structures telles le BNETD, l'INS, le BUNAP, l'ANADER et ;
- la BCEAO.

Chaque Ministère se dotera d'un Correspondant DSRP pour suivre la mise en œuvre du DSRP dans le département ministériel.

- **Niveau décentralisé et déconcentré (Régional/Local)** : Ces structures seront décentralisées et travailleront avec les structures déconcentrées de l'Etat avec :
 - un Comité Consultatif Régional présidé par le Préfet de Région avec son Secrétariat assuré par un Coordonnateur Régional pour les activités en région ;
 - des Comités Consultatifs Départementaux présidés par le Président du Conseil Général du Département avec un Coordonnateur Départemental ;
 - des Comités Locaux, au niveau communal, présidés par le Maire de la Commune avec un Coordonnateur local.

Un appui sera nécessaire par les partenaires au développement pour renforcer l'ensemble du Cadre institutionnel de mise en œuvre (Comités Nationaux, Régionaux, Départementaux et Locaux DSRP) ceci afin de renforcer l'approche participative et l'appropriation nationale tant au niveau central que décentralisé.

Liens avec le Secrétariat aux Réformes Structurelles (SRS) : Le SRS est chargé de piloter le Programme Economique et Financier conclu dans le cadre de la FRPC. A ce titre , il travaille en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage du DSRP, en vue d'assurer la cohérence et de gérer les passerelles entre les le DSRP et la FRPC. A ce titre un programme de travail commun sera préparé et adopté afin de tirer le profit des compétences existantes de part et d'autre pour conduire à bonne fin le processus DSRP et la FRPC. Des réunions périodiques seront organisées , à cette fin entre les deux équipes.

L'intervention de l'Etat dans la mise en œuvre du DSRP au niveau décentralisé et déconcentré se fera selon le transfert des compétences qui sera mis en place par le Gouvernement. Ceci est valable pour tous les paragraphes qui vont suivre.

IV.2.2.1 Rôle des différents partenaires dans la mission de programmation et

la budgétisation des actions

Rôle de l'Etat

Cette fonction sera partagée avec les structures compétentes telles la Direction Générale du Plan, et la Direction Générale du Budget et des Finances qui sont membres du Comité de Supervision et du Comité Technique chargé de le remplacer.

Rôle du secteur privé et de la société civile

Les projets privés seront préparés par le secteur privé et soumis à la Coordination. La Société civile intervient pour l'expression des besoins et aspirations des populations. Certaines ONGs apportent des ressources, elles seront associées à l'exercice.

Rôle des partenaires au développement

Les partenaires au développement apportant des financements et des appuis techniques seront associés au processus de programmation et budgétisation. En effet, le montant et l'origine des ressources sont nécessaires dans le processus de programmation et budgétisation.

IV.2.2.2 Rôle des différents partenaires dans l'exécution du Programme

Le programme se présente sous forme de plusieurs volets : développement humain, infrastructures de base, opportunités économiques, femmes, jeunes et promotion de la famille. Plusieurs partenaires sont impliqués dans l'exécution à savoir les administrations centrales, les collectivités décentralisées, le secteur privé, la société civile, les ONGs, les populations elles-mêmes (mutuelles, associations, villages...), les partenaires au développement. L'exécution sera par conséquent de la responsabilité des bénéficiaires sous le contrôle et la supervision de la Coordination DSRP.

Rôle de l'Etat

Les Ministères et les collectivités locales décentralisées sont aussi des structures d'exécution des mesures du programme qui figure au PIP et au Budget de l'Etat. Ils le feront à l'échelon central, décentralisé ou déconcentré. L'Etat n'intervient pas dans les investissements privés dans le cadre de sa politique de désengagement. Néanmoins, il met en place le cadre réglementaire et s'assure de son application. La Coordination se charge de coordonner l'exécution du DSRP en rapport avec la Direction Générale du Plan et la Direction Générale de l'Economie.

Rôle du Secteur Privé

Avec le désengagement de l'Etat et une croissance axée sur la promotion du secteur privé, ce secteur est appelé à exécuter des volets importants du programme par le biais des entreprises et opérateurs privé, notamment les investissements privés au niveau central ou décentralisé. Les opérateurs agricoles, ruraux, industriels ou de services s'engageront dans l'exécution de leurs projets.

Société civile

De plus en plus avec l'approche participative, la Société civile s'impliquera dans l'exécution des programmes pour de nombreux volets à travers des ONGs, des Mutuelles et Associations (femmes, jeunes, groupes d'intérêts divers), des Syndicats, des Communautés religieuses . . . ceci à la base comme à l'échelon central.

Rôle des partenaires au développement

Les partenaires au développement dans le cadre de leurs programmes de coopération qui se référeront au DSRP qui définit les axes stratégiques prioritaires, exécuteront en rapport avec les structures ou populations bénéficiaires (Etat, Secteur Privé, Société Civile, Communautés de base, les mesures et actions identifiées dans ce sens en insérant la dimension appropriation nationale et pérennisation par la formation et le renforcement des capacités des bénéficiaires. La Coordination DSRP se chargera de

coordonner les actions des partenaires au développement dans le cadre du DSRP. Le Comité Technique se réunira périodiquement avec les partenaires au Développement.

IV.2.2.3 Le suivi des politiques, stratégies et mesures

Rôle de l'Etat

Il se fera à plusieurs niveaux :

Au niveau du pilotage par le Comité Consultatif, et le Comité de Supervision qui sur la base de rapports et réunions périodiques devra s'assurer de l'état d'avancement du programme. Des Comités décentralisés seront mis en place au niveau départemental à l'image du Comité National avec les différentes composantes locales des populations. **Au niveau des politiques** plusieurs structures seront sollicitées : la Direction Générale du Plan pour s'assurer de l'adéquation des activités avec le programme et l'ensemble des actions de développement. La Direction Générale de l'Economie pour le cadrage macro-économique et les finances publiques, notamment dans le cadre de la FRPC.

Rôle du Secteur Privé

En tant qu'opérateurs économiques, le secteur privé est appelé assurer la maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre de certains travaux ou investissements. Leur rôle dans le suivi et le contrôle sera renforcé avec des audits notamment. Le secteur privé fournira des informations pour apprécier les résultats et les impacts des investissements. Les organisations professionnelles et les chambres consulaires participeront au processus de suivi-évaluation. Les modes de suivi varieront avec le secteur. (secteurs économiques, secteurs sociaux).

Rôle de la Société Civile

En tant que chargé d'exécuter des actions, mesures et projets, la Société Civile est appelée à participer au processus de suivi, notamment la bonne utilisation et allocation des ressources, l'efficacité de la dépense vis à vis des bénéficiaires, le rôle de groupe de pression pour un meilleur ciblage des projets. La Société Civile se doit d'interpeller l'Etat, les opérateurs économiques et les populations sur les déviations, le rôle et la responsabilité des uns et des autres, et sur la bonne gouvernance. Elle fournira des rapports de suivi selon les cas au plan national et local. Leurs activités seront coordonnées par la Coordination DSRP (central et local) dans le cadre du suivi. La presse jouera un rôle majeur par une bonne vulgarisation des résultats et impacts du programme sur la pauvreté.

Rôle des partenaires

Les partenaires au développement doivent jouer leur rôle de partenaires techniques et financiers en s'impliquant dans le suivi par le biais de leurs procédures et structures en la matière en rapport avec les bénéficiaires, l'Etat et la coordination (national et local). Ils doivent s'assurer de la destination et l'affectation des ressources qu'ils injectent dans les projets et veiller à la bonne gouvernance avec des audits périodiques. Des indicateurs et repères seront fixés d'accord partie.

IV.2.2.4 Le suivi des indicateurs

Rôle de l'Etat

Sous la Supervision de la Coordination, ce volet sera piloté par l'INS qui procède aux enquêtes et prépare le tableau de bord. Le BNETD qui travaille sur l'exécution des projets s'impliquera dans le suivi des indicateurs de réalisation physique. **Le contrôle des travaux, notamment au niveau de la réalisation physique** sera piloté par le BNETD. Un contrat liera le BNETD pour le contrôle des travaux avant, pendant et après la réception pour le compte de l'Etat, au niveau national et local.

Rôle du Secteur Privé

Le secteur privé sera une source d'information pour les indicateurs afin de compléter les informations provenant du secteur public. Les organisations professionnelles sont appelées à développer leur base de données pour tirer le profit maximum de leurs investissements.

Rôle de la Société Civile

Ici, la Société Civile jouera le même rôle que le Secteur Privé dans la fourniture des informations et l'analyse des résultats et impacts des actions et mesures.

Rôle des partenaires au développement

Ils seront très sollicités pour financer les opérations de collecte des informations qualitatives et quantitatives sur l'exécution des projets et le profil de la pauvreté. Le renforcement des capacités de collecte et d'analyse sera sollicité.

IV.2.6 L'évaluation du programme se fera à plusieurs niveaux:

Rôle de l'Etat

L'auto-évaluation se fera par le Comité de Pilotage (Comité Consultatif, Comité de Supervision/Comité Technique). La Direction Générale du Plan et la Direction Générale de l'Economie dans le cadre des relations économiques et financières avec les partenaires au développement y contribueront. Des évaluations externes seront faites par des cabinets indépendants.

Rôle du Secteur Privé

En tant qu'acteur et bénéficiaire, le secteur privé s'investira dans l'évaluation des actions et mesures et cela dans le cadre des projets où ils sont impliqués. Des audits et missions d'évaluation seront encouragés sur le terrain.

Rôle de la Société Civile

La Société Civile tout comme dans le cadre du suivi et en fonction des secteurs sera un maillon essentiel pour évaluer le programme. En effet, la société civile pourra apprécier les résultats et les impacts vis à vis des populations. La question de la bonne gouvernance sera appréciée lors des évaluations ainsi que celle de l'approche participative.

Rôle des partenaires au développement

Les partenaires au développement pourront procéder à des évaluations périodiques, notamment apprécier l'utilisation des ressources, et l'efficacité de leurs interventions dans le cadre de leurs appuis.

IV.2.2.7 La mise à jour du programme

Elle est du ressort du Comité de Pilotage (Comité Consultatif et Comité de Supervision) sur la base des mises à jour au niveau décentralisé. Tout comme dans la préparation du document DSRP tous les partenaires seront associés.

ANNEXES

1. Déclaration du Gouvernement ;
2. Spécificités régionales ;
3. Tableaux sur l'incidence de la pauvreté;
4. Indicateurs de suivi (2002-2004) ;
5. Agenda DSRP ;

ANNEXE 1 :

Discours du Premier Ministre lors du lancement officiel des travaux du Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté le 28 mai 2001.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques,

Mesdames et Messieurs les représentants des Agences et Institutions bilatérales et multilatérales de développement,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Directeur Centraux et Chefs de Services,

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile, du Secteur Privé, des Forces de Sécurité et de Défense, des Chefs Traditionnels, des Elus et des Partis politiques,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un plaisir et une fierté de prendre la parole à l'occasion du présent atelier méthodologique, qui porte sur un sujet à la fois sensible et préoccupant : la Pauvreté et l'approche participative. Avant tout propos, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cet atelier et vous remercier pour votre participation si nombreuse et si distinguée. Votre présence, ici, ce matin, confirme ce que nous savons tous, c'est-à-dire l'importance que vous attachez à l'amélioration du bien-être de nos populations, ainsi que l'intérêt profond que vous accordez aux voies et moyens qui potentialisent la lutte contre la pauvreté. Votre présence effective montre également que la lutte contre la pauvreté ne constitue pas la préoccupation du seul Gouvernement, mais qu'elle concerne bien toutes les composantes de la société ivoirienne ainsi que la communauté internationale.

Mesdames et Messieurs,

L'atelier qui nous rassemble ce matin est, certes, le premier du genre dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, mais il s'inscrit tout à fait dans la mouvance méthodologique impulsée dès Novembre 2000 par le Gouvernement de la Deuxième République, à l'occasion de l'atelier sur la Refondation culturelle, politique, économique et sociale.

La Refondation, qu'est-ce donc ? Et quel lien entretient-elle avec la rencontre d'aujourd'hui ? La Refondation de la Côte d'Ivoire sur laquelle le Président Laurent GBAGBO bâtit sa politique actuelle, se veut précisément un processus participatif et méthodique de reconstruction nationale. Elle vise à mobiliser les populations autour du développement humain durable, en tenant compte, non seulement des échecs et des insuffisances, mais aussi des succès du passé. Elle est de ce fait, conscience historique, instance de réflexion, d'analyses situationnelles et de questionnements permanents.

Or, à quelques exceptions près, l'atelier de Novembre 2000 avait enregistré une convergence entre le programme du Président GBAGBO et les conclusions/recommandations auxquelles les participants étaient parvenus. En d'autres termes, un large consensus s'était dégagé autour du projet de refondation de la Côte d'Ivoire, projet qui vise à réduire significativement la pauvreté considérée comme l'ennemie de la démocratie et la négation de la dignité humaine. Derrière ce mot pauvreté, en apparence anodin, se cachent de nombreuses tragédies personnelles, familiales, ou communautaires qui engendrent assurément toutes sortes de souffrances et d'humiliations au

sein des populations ailleurs dans le monde comme au sein de notre société.

Au niveau mondial, ce sont plus de 1,200 milliard d'êtres humains qui vivent avec moins d'un dollar par jour et 1,600 milliard qui ont moins de deux dollars par jour. En Côte d'Ivoire, plus du tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 162 800 francs CFA par an et par habitant en 1998. Cette situation s'est certainement aggravée avec les difficultés survenues entre 1998 et 2001. L'homme étant ce pour quoi la richesse existe, nous estimons que la lutte contre la pauvreté est une lutte noble qui n'a pas de prix en tant que combat social émancipateur. La pauvreté n'est pas une fatalité, c'est un phénomène multidimensionnel dont l'éradication effective engage l'ensemble des composantes de la société, d'où le caractère participatif du combat.

L'approche participative qui s'attache à ce combat n'est donc pas pour nous un exercice de coquetterie administrative, mais plutôt une démarche démocratique permettant de transformer les objectifs de cette lutte en mesures opérationnelles pour la refondation sociale. Cette approche constitue un exemple concret d'une méthode appropriée de Gouvernement. En effet, conformément aux instructions de son Excellence Monsieur le Président de la République, nous devons travailler dans un esprit de transparence, d'ouverture et d'efficacité. Les principes de transparence et de bonne gouvernance exigent désormais l'utilisation des statistiques sociales, la participation à tous les stades ainsi que le contrôle par les détenteurs d'une parcelle de pouvoir de décision, dans le processus de mise en œuvre des actions publiques de développement.

Mesdames et Messieurs,

La pauvreté est complexe, et extrêmement difficile à cerner, à cause du caractère inextricable de ses dimensions tant culturelles, psychologiques, économiques que sociologiques ; de ce fait, son traitement exige une approche globale, qui intègre toutes ces dimensions. C'est sur cette base que je voudrais, au cours de cet atelier, que vous ayez surtout à l'esprit que la pauvreté peut être là où on la soupçonne le moins ; que des liens étroits existent entre éducation et pauvreté ; entre santé et pauvreté ; entre questions sexo-spécifiques et

pauvreté ; entre activité économique et pauvreté ; entre natalité et pauvreté ; entre statut social et pauvreté ; tout comme il y a un lien entre environnement et pauvreté. Il nous appartient donc de définir les objectifs et le fil conducteur de la lutte contre la pauvreté, de prendre des engagements par la concertation nationale pour réduire ce phénomène dans notre pays.

Sans doute, à l'élaboration de cette stratégie nationale pour combattre la pauvreté, il y aura-t-il des obstacles à affronter, notamment la progression de l'épidémie du VIH/SIDA associée au déclin de l'environnement socio-familial. En matière de lutte contre la pauvreté, les progrès obtenus ailleurs dans le monde suggèrent que l'espoir est permis ; par exemple la Chine a réussi à réduire ce phénomène, le nombre de ses habitants pauvres étant passé de 360 millions en 1990 à 210 millions en 1998. A l'heure actuelle, la quasi-totalité des Mauriciens ont accès aux services d'assainissement, 98 % ayant de l'eau potable ; en outre 97 % des naissances ont lieu avec l'aide d'agents sanitaires qualifiés. Dans la mesure où la pauvreté n'est pas une fatalité ainsi que nous l'avons souligné plus haut, il n'est pas irréaliste d'espérer qu'avec l'approche participative (qui a fait ses preuves sous d'autres cieux), la Côte d'Ivoire parviendra à un monde meilleur, libéré de cette pauvreté et des souffrances qui en résultent. A ce niveau de mon propos, je voudrais inviter les participants à faire des propositions pertinentes c'est-à-dire fondées sur une analyse situationnelle approfondie, susceptibles d'orienter les pas du comité de rédaction du guide méthodologique.

Mesdames et Messieurs

La lutte contre la pauvreté constitue une préoccupation prioritaire du Gouvernement, et l'aboutissement du processus qui commence aujourd'hui sera, dans un futur proche, l'adoption d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté qui sera le cadre de référence des interventions de nos partenaires au développement. Ce cadre de référence sera à la base du Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP) à présenter aux Institutions de Breton Woods, pour bénéficier de l'allègement de la dette extérieure de notre pays. Comme vous le voyez, l'enjeu est capital pour notre pays qui ressent actuellement le poids de sa dette extérieure comme l'obstacle

majeur à la refondation de notre pays. C'est pourquoi, nous avons pris deux arrêtés créant le 27 février dernier, non seulement le Comité Consultatif National du DSRP, mais aussi le Comité de Supervision du DSRP, structures qui auront à charge de conduire le processus à son terme.

Mesdames et Messieurs

Honorables invités,

Enfin, il nous faut pour une meilleure efficacité des actions, faire un plaidoyer en

faveur de la lutte contre la pauvreté à tous les niveaux de la société, et établir des partenariats plus productifs entre les acteurs concernés par notre stratégie. J'ai le ferme espoir que les participants ici présents, par l'apport de leur expertise, parviendront à déterminer les voies à suivre pour une meilleure compréhension du phénomène de la pauvreté, et l'adoption d'une approche adaptée des acteurs pour réduire cette pauvreté au plus vite et de façon rapide et irréversible.

Je vous remercie.

ANNEXE 2 :

LES SPECIFICITES REGIONALES

Ces informations sont les priorités et spécificités régionales exprimées par les populations elles-mêmes lors des consultations régionales organisées par le Comité de Supervision du DSRP du 19 au 31 juillet 2001 dans dix zones couvrant l'ensemble du territoire national. Elles seront exploitées en profondeur dans le DSRP-Final. D'ores et déjà, elles permettent de comprendre la diversité des situations régionales et localités qui seront importantes pour bâtir les programmes régionaux de développement dans le cadre de la décentralisation.

Partout, les questions de développement des ressources humaines et de renforcement des capacités (santé, éducation, emploi), de promotion du secteur privé et du développement rural, d'accessibilité aux services sociaux et aux infrastructures de base (eau, électrification, pistes...), de bonne gouvernance et de décentralisation avec la place de la chefferie traditionnelle ont été signalées comme prioritaires au plan national. Les populations ont insisté sur leur volonté de participer au processus de développement (conception, exécution, suivi et évaluation).

Atelier des 19 et 20 juillet 2001 à ODIENNE a rassemblé les représentants des départements de TOUBA, SEGUELA, MANKONO ET ODIENNE

Les populations demandent aux autorités d'assurer la sécurité alimentaire par le contrôle de la transhumance en provenance du Mali, par le développement de la pêche et des cultures de bas-fonds à travers la réalisation de retenues d'eau et par l'accès à moindre coût des intrants de nouvelles spéculations (anacardes, manguiers, haricots verts, papaye solo, soja et maïs). Elles souhaitent également une réorientation de la stratégie d'élevage qui passera de la production traditionnelle extensive au professionnel intensif en vue d'augmenter la quantité de lait et de la viande et Redéfinition du cadre d'exploitation du diamant dans la région de Séguéla.

Les axes Odienné - Mali, Odienné - Guinée et Odienné - Boundiali non bitumés jusqu'à ce jour sont vécus comme des frustrations pour ces populations qui demandent que ces situations soient corrigées. La création de corridors dans les localités frontières permettra d'améliorer la fluidité et la sécurité des personnes et des biens

Atelier des 19 et 20 juillet 2001 à BONDOUKOU a rassemblé les représentants des départements de BOUNA, TANDA, ET BONDOUKOU

Dans cette zone, le taux de scolarisation est faible étant donné que de nombreux parents refusent d'inscrire leurs enfants à l'école pour des raisons de travaux champêtres, de religieuses, toute chose qui fait croître le nombre d'analphabètes et entrave le développement des régions concernées. C'est pourquoi, les populations sollicitent un réglementation pour ceux qui refusent de scolariser leurs enfants et encouragent l'Etat à examiner la réalisation de passerelles entre l'école franco-arabe avec l'enseignement général afin de lutter contre l'exode rural notamment des jeunes filles dans les grandes villes en qualité de gouvernante. Par ailleurs, elles mettent un point de mire sur (i) la sécurité aux frontières à travers la réalisation d'ouvertures officielles dans les postes de contrôles (construction de

corridors) et de haies de teck ou de barbelés ; (ii) la réhabilitation du BAC de Sérébou pour désenclaver et permettre l'accès de cette région marché de gros de Bouaké ; (iii) la lutte contre les feux de brousse ; et (iv) la valorisation des sites touristiques de Soko, Bohoré, Sapia et Sorobango.

De même, la création de retenues d'eau avec irrigation de bas-fonds pour d'autres cultures contre saison pourra palier, selon elles, aux manques d'activités après les campagnes de l'anacarde et de l'igname

Atelier des 19 et 20 juillet 2001 à KORHOGO a rassemblé les représentants des départements de FERKESSEDOUGOU, BOUNDIALI, TENGRELLA et KORHOGO

Les fréquents conflits entre éleveurs et paysans dans région Nord du pays commandent que les autorités régissent la circulation des animaux pour éviter les pertes d'animaux, de production agricole et de vie humaine. Dans le même temps, ces populations souhaitent la création de marché de bétail dans les grandes villes, la modernisation de la production pastorale et l'implantation d'unités de production laitière à des fins commerciales. L'entretien des pistes cotonnières constitue une préoccupation majeure de ces populations pour faciliter l'écoulement de la production de la culture de rente de la zone. La sécurité aux frontières également préoccupent ces populations qui constatent le manque d'équipements des agents de sécurité. En matière d'équipements collectifs (éducation, santé, assainissement, hydraulique et électricité) la zone s'estime lésée et demande qu'une correction y soit apportée.

Atelier des 23 et 24 juillet 2001 à BOUAKE a rassemblé les représentants des départements de BAHIAKRO, DABAKALA, BEOUMI, KATIOLA, SAKASSOU et BOUAKE

Les populations de ces localités aspirent à la transformation de l'agriculture en passant d'un mode traditionnel à celui mécanisé, en vue d'améliorer le rendement agricole et sollicitent, à cet effet, un encadrement du monde paysan dans cette aventure. Cependant, elles ont révélé la nécessité de lutter contre les feux de brousse qui si rien n'est fait anhéleraient tous les efforts accomplis dans ce domaine. Elles souhaitent le développement de son tissu industriel au regard des potentialités que regorgent leur zone dans les domaines de l'artisanat, du textile traditionnel ; en vue de développer les circuits commerciaux qui enregistrent une faible densité. L'accès à l'eau potable dans bien de campagnes et villages de la zone n'étant pas en encore une réalité, elles sollicitent une intensification d'équipement de ces localités en pompes villageoises.

Atelier des 23 et 24 juillet 2001 à MAN a rassemblé les représentants des départements de BIANKOUMA, DANANE, BANGOLO, GUIGLO, TOULEPLEU, DUEKOUÉ ET MAN

Selon les populations de cette zone accidentée, le sous-sol est bien riche en référence à celle de la Guinée voisine, elles demandent aux autorités de procéder à l'exploitation des potentialités minières de la région et le reboisement des flancs des montagnes. Du fait de l'enclavement de certaines localités de cette zone, elles sollicitent l'ouverture de nouvelles pistes et l'entretien de l'existant. L'insécurité devenant préoccupante avec la présence massive de réfugiés depuis plusieurs années, la réalisation de corridors aux postes frontalières a été vivement recommandée par les populations. Elles souhaitent également la création d'unités de transformation des produits locaux, en vue d'offrir des opportunités d'emplois

aux jeunes de la zone . Dans cette zone la question de l'application du code foncier rural a été abordée comme une priorité.

Atelier des 26 et 27 juillet 2001 à YAMOOUSSOUKRO a rassemblé les représentants des départements de DAOUKRO, TIEBISSOU, TOUMODI, DIMBOKRO, BONGOUANOU, BOCANDA et YAMOOUSSOUKRO

La réouverture des gares ferroviaires existantes dans la zone a été sollicitée par les populations afin de faciliter l'écoulement de la production agricole vers des marchés de gros à créer à Yamoussoukro et à Dimbokro. Egalement, elles accordent une priorité au développement de l'élevage dans la zone et de la création d'unités de production laitière et ses dérivés à Toumodi. La diversification de la production agricole devra être étendue au palmier, aux cultures maraîchères par l'utilisation des bas fonds qui à ce jour ne sont pas mis en valeur. La zone pourra amorcer un développement si des actions en faveur de l'accès aux crédits, du développement des groupements coopératifs et de la création d'unités industrielles de transformation de produits locaux.

Atelier des 26 et 27 juillet 2001 à ABENGOUROU a rassemblé les représentants des départements de AGNIBILEKRO ET ABENGOUROU

L'exode rural est fortement ressenti dans cette zone qui fournit un nombre important de gouvernante dans plusieurs foyers des grandes villes, c'est fort de ce constat, que ces populations sollicitent un programme hardi d'alphabétisation fonctionnelle, une bonne campagne de sensibilisation sur le VIH SIDA et le renforcement des moyens d'intervention des structures d'encadrement du monde rural en vue de proposer aux paysans de nouvelles techniques culturales et système d'exploitation agricoles. Elles souhaitent également la valorisation des systèmes d'irrigation pour la mise en valeur des bas-fonds afin de réduire les effets néfastes du manque de la production alimentaire et l'implantation d'unités de transformation et de conservation du manioc, des tomates, du soja et du maïs. Elles recommandent le bitumage de l'axe Abengourou - Bettié- Aboisso et la création de brigade anti-feux.

Atelier des 26 et 27 juillet 2001 à DALOA a rassemblé les représentants des départements de VAVOUA, ISSIA, GAGNOA, OUME, BOUAFLE, ZENOULA, SINFRA ET DALOA

Les départements de cette zone sont confrontés à des difficultés d'approvisionnements en eau de qualité, en conséquence, les populations souhaitent de la part des autorités un examen approfondi de la question et des solutions durables. Dans cette zone, la production agricole étant très abondante les paysans sollicitent la création d'entrepôts de conditionnement des produits, l'amélioration des pistes rurales, afin de minimiser les pertes. Pour améliorer le niveau de la main d'œuvre agricole, elles suggèrent également la création de centres de formation professionnelle, l'amélioration des conditions d'accès aux micro crédits et la création de marché de gros dans les grandes villes. La question de la sécurité foncière a été abordée comme une priorité avec la pression sur les forêts.

Atelier des 30 et 31 juillet 2001 à GRAND BASSAM a rassemblé les représentants des départements de DABOU, AGBOVILLE, ADZOPE, ALEPE, ABIDJAN, GRAND LAHOU, JACQUEVILLE, TIASSALE, DIVO, LAKOTA, ABOISSO, ADIAKE ET GARND BASSAM

Les populations de cette zone sont majoritairement au bord de l'océan , des lagunes ou des embouchures des fleuves qui traversent le pays du nord au sud, c'est donc à juste titre, qu'elles dénoncent la fermeture des embouchures de Grand-Lahou, Adiaké, Grand-Bassam suite à leur ensablement. Cette situation appauvrit les eaux de lagunes en poisson, portant ainsi un coup dur à l'activité de pêche qui constitue l'activité principale de ces populations. Elles demandent aux autorités qu'une recherche d'une solution alternative ou de subvention permette le développement des activités de la pêche en lagune et de l'élevage des crevettes. Par ailleurs, elles sollicitent la réouverture des usines de transformation fermées pour raison de crise économique et / ou de mauvaise gestion telles que IVOIRO-NOUVELLE SIACA (Bonoua), SCAF (Bassam), UNICAFE et grande scierie (Aboisso).

Atelier des 30 et 31 juillet 2001 à SAN PEDRO a rassemblé les représentants des départements de TABOU, SASSANDRA, SOUBRE, ET SAN PEDRO

Les populations de cette zone estiment qu'elles n'ont pas bénéficié des fruits des investissements privé effectués, elles suggèrent par conséquent la réalisation d'un code d'investissement adapté au monde rural prenant en compte cet état de fait. Dans sa quête de meilleures conditions de vie, elles proposent (i) l'extension des activités du port de San pedro par la réalisation d'infrastructures additionnelles visant l'import et l'export ; (ii) la mise en valeur des baies côtières en vue de développer le tourisme ; et l'équipement des forces de sécurité et de défense pour lutter contre le grand banditisme. Enfin, elles demandent le déclassement de certaines parcelles de forêts au profit du monde paysan et un appui financier aux paysans à travers de micro projet pour développer l'agriculture, l'élevage et pisciculture. Dans cette zone forestière la question de la sécurité foncière a été signalée comme une priorité étant donné les conflits fréquents dans ce domaine.

ANNEXE 3 Tableaux sur l'incidence de la pauvreté

TABLEAU 1 : Evolution du ratio de pauvreté (Po) par strate en 1985, 1993, 1995 et 1998.

STRATE	1985		1993		1995		1998	
	Effectif	Po	Effectif	Po	Effectif	Po	Effectif	Po
Abidjan	2458	0,7	11044	5,1	1318	20,2	4680	11,1
Autres villes	2929	8,0	13278	31,2	961	28,6	5991	33,8
Total urbain	5387	4,7	24322	19,3	2297	23,7	10671	23,4
Forêt Rural Est	3218	15,2	12235	38,9	1321	41,0	4213	46,6
Forêt Rural Ouest	1957	1,6	10095	38,2	870	50,1	4148	24,5
Savane Rurale	2473	25,9	10058	49,4	991	49,4	4930	54,6
Total rural	7648	15,2	32388	42,0	3182	46,1	13291	41,8
Ensemble	13035	10	56710	32,3	5461	36,8	23962	33,6

Source : PNUD/INS, 2000

TABLEAU 2 : Evolution de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté par strate

	1993		1995		1998	
	P1	P2	P1	P2	P1	P2
Total urbain	9,2	4,6	5,6	2,0	5,9	2,1
Abidjan	2,2	1,0	4,4	1,5	2,5	0,7
Autres villes	15,0	7,7	7,3	2,6	8,8	3,3
Total rural	21,2	11,3	13,8	5,8	13,9	6,1
Forêt rurale est	18,9	9,7	12,1	4,9	15,3	6,7
Forêt rurale Ouest	19,2	10,3	15,2	5,8	6,3	2,4
Savane rurale	25,9	14,4	15,0	6,9	20,1	9,2
Total Côte d'Ivoire	16,0	8,5	10,4	4,2	10,3	4,3

Source : PNUD/INS, 2000

Tableau 3 : Evolution de l'incidence de l'extrême pauvreté en 1993, 1995 et 1998

Strate	1993	1995	1998
Abidjan	0,7	3,8	0,9
Autres villes	8,6	4,0	8,3
Forêt rurale est	10,1	13,9	15,1
Forêt rurale Ouest	12,7	14,2	5,9
Savane rurale	19,1	15,4	21,6
Ensemble Côte d'Ivoire	10,0	9,9	10,0

TABLEAU 4 : Dépense annuelle moyenne par tête (en francs CFA), étendue moyenne de l'extrême pauvreté, et écart relatif par rapport au seuil de pauvreté par milieu en 1993, 1995 et 1998.

Année & milieu	Dépense annuelle par tête	Etendue de l'extrême pauvret (%)
1993		
Urbain	51522	19
Rural	49852	21
Total	50172	21
1995		
Urbain	70113	19
Rural	67822	22
Total	68204	21
1998		
Urbain	82665	14
Rural	73939	23
Total	75842	21

TABLEAU 5 : Evolution de la contribution des différentes strates aux indices de pauvreté

Strates	Contribution (%) à l'indice de pauvreté par année								
	1993			1995			1998		
	Po	P1	P2	Po	P1	P2	Po	P1	P2
Total urbain	25,7	24,5	23,5	26,9	22,5	19,6	31,2	25,6	21,8
Abidjan	3,1	2,6	2,2	13,2	10,1	8,7	6,8	4,9	3,4
Autres villes	22,6	21,9	21,3	13,7	12,4	10,9	24,4	20,7	18,4
Total rural	74,3	75,5	76,5	73,1	77,5	80,4	68,8	74,4	78,2
Forêt rurale est	26,0	25,5	24,8	27,0	28,1	28,3	24,9	26,6	28,1
Forêt rurale ouest	21,1	21,3	21,6	21,7	23,3	22,2	13,7	11,5	10,2
Savane rurale	27,2	28,7	30,1	24,4	26,1	29,9	30,2	36,3	39,9
								1	
Totale Côte d'Ivoire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PNUD/INS (2000)

Tableau 6 : Evolution du ratio de pauvreté (P0) et contribution à la pauvreté (%) par strate et par sexe

Année & strate	Abidjan		Autres villes		Forêt rurale Est		Forêt rurale Ouest		Savane Rurale		Ensemble	
	Po	contri	Po	contri	Po	contri	Po	contri	Po	contri	Po	contri
	bution (%)	bution (%)	bution (%)	bution (%)	bution (%)	bution (%)	bution (%)	bution (%)	bution (%)	bution (%)	bution (%)	bution (%)
1993												
Homme	5.2	50.1	31.1	49.4	38.1	49.0	38.3	49.0	48.5	32.0	49.	
Femme	5.1	49.9	31.2	50.6	39.8	51.0	51.5	49.8	51.5		5	
Total	5.1		31.2		38.2		38.2	49.4		32.5	50.0	
	100.0		100.0		100.0		48.5	100.0			5	
							38.2				32.3	
							100				100.0	
1995												
Homme	19.9	46.5	29.1	50.2	39.3	51.9	50.4	51.	49.7	53.5	37.0	51.3
Femme	20.5	53.5	28.2	49.8	43.0			5	49.1		36.6	48.7
Total	20.2		28.6		48.1		49.8	48.	46.5		36.8	
	100.0		100.0		41.0			5	49.4		100.0	
					100.0		50.1		100.0			
							100.0					
1998												
Homme	10.6	47.5	33.0	49.1	46.4	50.5	25.6	54.0	54.5	48.7	33.3	49.
Femme	11.6	52.5	34.6	50.9	46.7	49.5	23.3	46.0	54.7			9
Total	11.1		33.8		46.6		24.5		51.3		33.8	
	100.0		100.0		100.0		100.0		54.6		50.1	
									100.0		33.6	
											100.0	

Source : PNUD/INS, 2000

Tableau 7 : Ratio et contribution à la pauvreté selon le groupe socio-économique en milieu urbain.

Groupe socio-économique	1993		1995		1998	
	Po		Po		Po	
	Contribution (%)		Contribution (%)		Contribution (%)	
Employé du privé informel	20.3	8.9	28.8	39.4	25.7	10.6
Indépendant du privé informel	21.6	29.3	27.7	11.6	30.0	35.3
Total secteur informel	21.3	38.2	28.5	51.0	28.9	45.9
Employé du public	7.3	8.1	16.1	11.6	10.0	5.1
Employé du privé moderne	7.0	5.4	8.1	6.0	13.5	14.3
Indépendant privé moderne	8.0	0.2	-	-	11.4	1.1
Total secteur moderne	7.2	13.7	8.8	17.6	12.4	20.4

(-) : informations non disponibles

Source : PNUD/INS, 2000

Annexe 4 :

Tableau des indicateurs de suivi DSRP-I

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
POPULATION								
Population totale (en millier)	15 363	15 870	16 399	16 939	17 481	18 040	18 599	19 176
Taux de croissance (%)	3,3	3,3	3,3	3,3	3,2	3,2	3,1	3,1
ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES								
PIB (francs courants en milliard de F CFA)	6 772,9	6 833,3	6 671,1	6752,5	7109,5	7587,7	8137,4	8761,4
PIB/tête (en \$ US)*	735	718	581	569	581	601	625	653
Taux de croissance réelle (%)	6,4	1,6	-2,3	-0,9	3,0	4,5	5,0	5,5
Taux de croissance/tête (%)	3,1	-1,7	-5,6	-4,2	-0,2	1,3	1,9	2,4
Taux d'inflation (%)	4,6	0,7	5,1	1,8	2,4	2,8	2,7	2,2
Recettes fiscales/PIB (francs courants)	18,4	18,3	16,2	16,5	16,9	17,1	17,1	
Solde budgétaire/PIB (francs courants)	-1,5	-1,1	-1,2	1	-0,6	0,2	0,2	
Masse salariale/PIB (francs courants)	6,4	6,6	6,8	6,7	6,4	6,0	5,6	
Dépenses primaires (en milliard de F CFA)	1270,3	1285,4	1 056,8	966,2	1 249,6	1 340,3	1 424,8	
Dépenses d'investissements publics (en milliards de FCFA)	445	403,9	208,2	95	246	325	364,7	
Taux d'investissement/PIB (%)	16,8	16,4	12,3	11,0	14,9	16,1	16,4	16,8
Dépenses de réduction de la pauvreté (en milliards de FCFA) hors salaire					[408,2]	[436,7]	[478,5]	
ratio Dép. de réduction de la pauvreté/Dépenses publiques					32,7%	32,6%	33,6%	
ratio Dép. de réduction de la pauvreté/PIB					5,7%	5,8%	5,9%	
Solde courant extérieur PIB (%)	-4,0	-2,7	-0,2	-5	-2	-2	-1	-1
Encours de la dette (milliards de FCFA)	[9 783,6]	[10 279,0]	[7 912,7]		[7 676,6]	[7 212,1]	[6 816,1]	
Service de la dette publique (milliards de FCFA)	742,0	852,5	818,0	813,5	770,2	816,5	780,4	
AGRICULTURE								
Taux de croissance du secteur agricole (%)	5,6	-2,9	15,8	-1,6	2	2	2,5	2,5
Production vivrière (en tonne)								
- Riz	1 197 000	935 200	953 200	981 796	1 011 250	1 041 587	1 072 835	1 105 020
- Banane	1 410 000	1 443 000	1 490 700	1 535 421	1 581 484	1 628 928	1 677 796	1 728 130
- Maïs	766 000	796 000	827 500	852 325	877 895	904 232	931 359	959 299
- Igname	2 921 000	3 205 000	3 310 500	3 409 815	3 512 109	3 617 473	3 725 997	3 837 777
Prix moyen par kg aux producteurs (en F CFA)								
- Café	520	350	318	200	200			
- Cacao	455	300	313	400	600			
- Coton	200	175	183	200	190			
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE								
Indice de la Production Industrielle	149	153	141	139	145	154	168	188
Stock des arriérés et passifs intérieurs (milliard de F CFA)				396,03	291,67	168,07	55,07	46,37
INFRASTRUCTURE ET CADRE DE VIE								
Entretien périodique des routes en terre (km)					10 734	2 734	3 152,6	3 520
Entretien courant sur routes en terre (km)					15 843	96 654	106 920	115 093
Entretien courant sur routes revêtues (km)					3 405	4 065	3 860	4 195
Nombre de localités électrifiées	1 690	1 783	1 895	1 972	2 212	2 462	2 712	2 962
Taux de couverture en Hydraulique villageoise (%)			80	82	84	86	88	90
Nouvelles localités reliées au réseau téléphonique rural					80	100	120	100
EDUCATION								
TBS primaire (%)								

- Ensemble	72,5	73,4	75	76	77	78	79	80
- Filles	63,7	64,5	66,4	67,5	68	69	70	72
- Garçons	80,7	81,7	83,1	84	85,4	86,6	87,7	88
Taux d'alphabétisme des adultes (%)								
- Ensemble	36,3							59,7
- Femmes	28,5							50,0
- Hommes	44,6							70,0
- Ensemble	36,3							59,7
- Urbain	54,9							77,3
- Rural	20,8							45,0
Nombre de classes du primaire public	38 098	38 488	38 488	38 488	39 288	40 088	40 888	41 688
Nouvelles classes construites	914	390	0	0	800	800	800	800
Nombre d'enseignants du primaire	41 971	45 238	47 645	49 645	53 263	55 063	56 863	58 663
Nombre d'enseignants recrutés		3 267	2 407	2 000	3 618	1 800	1 800	1 800
EDUCATION								
Nombre d'ouvrages scolaires distribués (CP1 à partir de 2 001)		823 000	311 000	712 000	735 496	759 767	784 840	810 739
Taux de succès aux examens (%)								
- CEPE	50,4	35,0	54,5					
- BEPC	35,6	24,5	26,3					
- BAC	36,0	30,1	36,6					
Taux de redoublement								
Taux d'abandon								
Dépenses publiques d'éducation (en million de F CFA)	302 444	312 254	285 000	301 000	312 818	333 858	358 045	385 501
- dont éducation primaire	132 070	138 655	135 305	135 450	140 768	150 236	161 120	173 475
- Dépenses d'éducation primaire/dépenses d'éducation (%)	43,7	44,4	47,5	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Dépenses publiques d'éducation/PIB (%)	4,5	4,6	4,3	4,5	4,4	4,4	4,4	4,4
Dépenses d'éducation/dépenses publiques (%)	23,8	24,3	27,0	31,2	25,0	24,9	25,1	
SANTE & POPULATION								
Espérance de vie à la naissance (ans)	50,9	50,9	50,9	50,9	50,9	50,9	51,4	52
ISF	5,4					5		4,5
TMI (%) [50% de réduction en 2015]	104		112					87
TMM (pour 100 000) [50% de réduction en 2015]		597	597					466
Taux de prévalence contraceptive moderne (%)	7,3					12		14
Nombre de dispensaires fonctionnels	532	562	564	564	599	634	669	704
Nombre de maternités ouvertes		54	0	0	45	45	45	45
Nombre de médecins	1 363	1 563	1 663	1 763	2 019	2 219	2 419	2 619
Ratio 1 médecin par habitants	11 271	10 154	9 861	9 608	8 658	8 130	7 689	7 322
Taux PEV (%)	50,7	52	55					80
Dépenses publiques de santé (en million de F CFA)	77 523	68 005	62 379	67 525	71 095	75 877	81 374	87 614
Dépenses de santé primaire	27 908	26 522	24 328	26 335	27 727	29 592	31 736	34 169
Dépenses de santé primaire/dépenses de santé	36	39	39	39	39	39	39	39
Dépenses publiques de santé/dépenses publiques (%)	6,1	5,3	5,9	7,0	5,7	5,7	5,7	
Dépenses publiques de santé/PIB (%)	1,1	1,0	0,9	1	1	1	1	1
VIH / SIDA								
Taux de prévalence VIH/SIDA (%)	10		12					10
Consommation de préservatifs (millions)		23	20					30
Proportion de femmes enceintes dépistées (%)								
Nombre de personnes infectées prises en charge			1 013					
FEMMES								
Nombre de femmes nommées dans l'administration à un poste au moins égal à directeur central								
Nombre de femmes élues								
TBS primaire des filles	63,7	64,5	66,4	67,5	68	69	70	72

DECENTRALISATION								
Nombre de conseils généraux Installés					58			
Budget des départements								
- dont ressources propres								
GOVERNANCE ET SECURITE								
Nombre de magistrats recrutés	50	50	30	20	15	50	50	50
Nombre de policiers recrutés	800	800	800	800	1 010	800	800	800
INDICE DE PAUVRETE								
Indice de pauvreté	33,6							30
IDH (PNUD)	0,426							